

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| AVANT – PROPOS | 3 |
| INTRODUCTION GENERALE | 5 |
| PROBLEMATQUE | 8 |
| APPROCHE METHODOLOGIQUE | 19 |
| PREMIERE PARTIE : | |
| PRESENTATION GENERALE ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE KAOLACK | 28 |
| CHAPITRE I : PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOLACK | 30 |
| I. PRESENTATION DE LA REGION DE KAOLACK | 30 |
| II. LES CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOLACK | 33 |
| CHAPITRE II : LA VILLE DE KAOLACK DANS LA REGION | 43 |
| I. SITUATION ET POIDS ECONOMIQUES DE LA VILLE DE KAOLACK | 43 |
| II. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SPATIAL | 49 |
| III. LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX | 53 |
| DEUXIEME PARTIE : | |
| LA GOUVERNANCE URBAINE A KAOLACK | 61 |
| CHAPITRE I : LES ACTEURS INSTITUTIONNELS | 63 |
| I. LE CONSEIL MUNICIPAL | 63 |
| II. LES SERVICES DECONTRES DE L'ETAT | 67 |
| CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE | 68 |
| I. LES DYNAMIQUES ASSOCITIVES OU O.C.B | 68 |
| II. LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT | 76 |
| TROISIEME PARTIE : | |
| LES REALISATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES A KAOLACK | 90 |
| CHAPITRE I : LES REALISATIONS DES ONG ET LEUR IMPACT | 92 |
| I. PRESENTATION DES ONG CIBLEES | 92 |
| II. LES ACTIVITES OU ACTIONS DES ONG CIBLEES | 96 |
| III. L'IMPACT DES ONG CIBLEES | 107 |
| CHAPITRE II : LES CONTRAINTES DES ONG ET RECOMMANDATIONS | 112 |
| I. LES CONTRAINTES | 112 |
| II. RECOMMANDATIONS | 115 |
| CONCLUSION GENERALE | 117 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 119 |
| LISTE DES TABLEAUX | 123 |
| LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET PHOTOS | 124 |
| TABLE DES MATIERES | 125 |
| ANNEXE | 131 |

SIGLES ET ACRONYMES

A.F.D. : Agence Française de Développement

A.G.R. : Activité Génératrice de Revenu

A.D.M. : Agence de Développement Municipal

A.M.I.F. : Association Internationale des Maires Francophones

A.N.S.D. : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

A.S.C. : Association Sportive et Culturelle

A.N.E. : Acteur Non Etatique

C.D.Q. : Comité de Développement de Quartier

CODEJA : Comité de Développement de Jammaguen

CODEKA : Comité de Développement de Kaolack

D.G.C.D. : Direction Générale de la Coopération au Développement de la Belgique

EAST : Eau, Agriculture, Santé en milieu Tropical

E.D.U. : Equipe de Développement Urbain

FED : Fond Européen de Développement

F.L.S.H. : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

G.I.E. : Groupement d'Intérêt Economique

G.P.F. : Groupement de Promotion Féminine

P.P.A.K. : Programme Prioritaire d'Assainissement de Kaolack

P.N.B.G. : Programme Nationale de Bonne Gouvernance

P.P.G.E. : Programme Prioritaire de Génération d'Emploi

P.R.O.D.I.G.E. : Programme de Ramassage d'Ordures Développement Intégré Générateur d'Emploi

R.O.C. : Ramassage d'Ordure par Charrette

S.R.S.D. : Service Régional de la Statistique et de la Démographie

U.E. : Union Européenne

U.C.A.D. : Université Cheikh Anta Diop

AVANT-PROPOS

Si l'obligation à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), plus particulièrement au département de Géographie est, que les étudiants en année de Maîtrise (fin du second cycle) présentent un mémoire de recherche à soutenir pourrait suffire à justifier ce travail. Néanmoins, il n'en demeure pas moins pour notre ambition d'apporter une modeste contribution à une meilleure connaissance du développement urbain de la ville de Kaolack.

Cependant cette préoccupation se fonde sur ces constats:

- la ville de Kaolack, réputée par son dynamisme d'antan à cause de son statut de capitale du bassin arachidier ;
- la ville de Kaolack, bénéficiant d'une position géographique très favorable ;
- la ville de Kaolack, lieu de convergence de plusieurs acteurs.

Malgré tous ces constats, cette ville souffre aujourd'hui encore de nombreuses difficultés.

L'intérêt particulier de cette étude, réside dans l'analyse du rôle d'un type d'acteurs spécifiques que sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) parmi tant d'autres qui interviennent dans la gestion urbaine de Kaolack.

Cette étude se veut donc, une modeste contribution qui pourrait aider à mieux comprendre les problèmes de développement de la ville de Kaolack.

Ainsi, la démarche consiste à montrer les réalisations des ONG dans la ville de Kaolack, d'analyser leurs impacts et, de cerner les difficultés que rencontrent celles-ci dans la réalisation de leurs projets et programmes.

L'élaboration et l'exécution de ce travail doivent beaucoup à la contribution de plusieurs personnes que nous aimerions remercier solennellement.

Il s'agit entre autres de :

Madame Diatou Thiaw Faye qui a bien voulu guider nos premiers pas dans la recherche. Sa bienveillance, ses conseils et ses suggestions ont été plus qu'un encouragement, une leçon permanente.

Nous tenons à remercier tous les professeurs du département de Géographie et particulièrement ceux qui ont apporté un concours précieux à notre formation universitaire, en nous faisant bénéficier de leurs expériences en matière de recherche à travers les cours dispensés.

Nous voudrions aussi remercier ceux qui nous ont apporté leurs expériences en nous faisant des observations précieuses et des remarques pertinentes pour mener à bien cette étude. Il s'agit entre autre de :

- M. Edouard Ndong, responsable de l'Equipe Développement Urbain de l'ONG CARITAS - Kaolack;
- Dr Tamsir Mbaye, Chargé de Recherche, Centre National de Recherche Agricole (CNRF), ISRA ;
- Dr Amadou Diallo, à la FLSH ;
- M. Mohamadou Bokoum Mbow, professeur d'Histoire - Géographie. Leur disponibilité aura été manifeste tout au long de ce projet.

Sans oublier, tous nos amis, et camarades du département de Géographie en particulier et de l'UCAD en général, qui nous ont toujours fait bénéficier de leurs profondes amitiés et expérience.

Nous mesurons pleinement la dette de reconnaissance que nous avons contractée à l'égard de tous ceux qui nous ont soutenus dans nos études. Qu'il nous soit permis de remercier :

- La famille Diop à Sara Nimzatt ;
- La famille Sow à Dialègne ;
- La famille Sall au Concierge du Lycée Mixte Delafosse.

Nous leur exprimons toute notre reconnaissance, pour leur assistance et leur affection.

Nous tenons également à remercier tous mes frères et sœurs pour leur amour qui m'est très précieux. Que ce travail les honore !

Nous voudrions pour terminer, remercier tous ceux qui nous ont de prêt ou de loin apporter aide, encouragement et prière. Ce travail est le vôtre.

Je dédie ce modeste travail, à mes parents, qui n'ont ménagé aucun effort pour mon éducation et mon bien être. Aucun mot ne saurait exprimer l'amour que je ressens pour eux.

INTRODUCTION GENERALE

« Le développement local, tel que décrit et conceptualisé, recouvre en réalité des pratiques anciennes dont l'origine remontent très loin dans le temps. Sous des vocables certes différents, du genre développement à la base ou développement communautaire, il y'a eu au Sénégal, la pratique du développement local sous l'impulsion du pouvoir central au tout début de l'indépendance du pays »¹.

Après une longue éclipse, il est de nouveau fortement question de développement local, avec son institutionnalisation à travers la création d'un département ministériel.

Des politiques nationales de développement s'articulent aujourd'hui, autour d'un retour à l'échelle locale, loin des politiques jacobines qui ont régné dans les Etats centralisés. Cette démarche actuelle de développement découle d'un constat d'échec des anciennes formes de gouvernance à l'image des anciens modèles de conduite du développement mises en œuvre dans la plupart des Etats Africains au lendemain des indépendances. Ces modèles de développement ont par la suite laissé beaucoup d'Etats se délabrer et se dégrader à de graves dysfonctionnements.

Dans les pays en développement, ce sont les villes qui cristallisent les dysfonctionnements car elles sont soumises à une paupérisation aggravée par le manque de moyens financiers des pouvoirs locaux. Ainsi, le devenir urbain est devenu aujourd'hui un sujet d'actualité comme l'écrivait Félix Guattari «(...) le phénomène urbain a changé de nature, il n'est plus un problème parmi d'autres, il est le problème numéro un, problème carrefour des enjeux économiques, sociaux, écologiques et culturelles. La ville produit le destin de l'humanité (...), l'avenir de l'innovation social, de la création dans tous les domaines »².

Cependant, en s'appuyant sur le dynamisme des populations locales, le développement local consisterait à définir une nouvelle gestion de l'espace « urbain » permettant à terme, une réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

¹ DIAOUNE (A.), 2007 – Décentralisation et Développement local : Bilan à travers la région de Kaolack, Thèse de Doctorat, p. 24.

² GUATTARI (F.) cité par Badiane (E.), 2004 - Développement urbain et dynamique des acteurs locaux : le cas de la commune de Kaolack au Sénégal, Thèse de Doctorat, p. 326.

Le développement local, nouvelle forme de l'action publique basée sur le constat de ces dysfonctionnements, légitime un nouveau mode de gestion fondé sur le partenariat entre la société civile et les acteurs au développement.

Désormais, l'Etat n'est plus le seul acteur du développement, les collectivités locales, les populations, les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) de même que les organismes déconcentrés de l'Etat se sont engagés à une nouvelle conception des politiques de développement.

Par ailleurs, le développement local, de même que les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent, par la multiplicité d'acteurs et des programmes d'actions, plus ou moins complémentaires ou contradictoires.

C'est dans le but d'analyser les problèmes liés à la participation des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), des collectivités locales et des populations et surtout dans un contexte marqué par l'avènement des ONG à Kaolack que nous avons jugé intéressant de procéder à l'étude de ces dernières dans le développement local de la commune de Kaolack.

Mais, quelle est la place des ONG dans l'ensemble des acteurs locaux et internationaux qui font la ville ?

Qu'en est-il de l'impact de ces ONG dans la commune de Kaolack ? Comment interviennent-elles et pour quel bénéfice aux populations kaolackaises ?

Comment pourraient-elles surmonter leurs limites et apporter leur contribution spécifique à la lutte contre la pauvreté croissante aux côtés des autres acteurs du développement ?

Autant d'interrogations que cette étude, qui n'a pas du tout la prétention d'apporter des réponses exhaustives, tentera donc d'esquisser tout en restant convaincu qu'il reste encore un vaste champ d'étude à défricher.

Cependant, cette réflexion centrée sur un terrain géographiquement vaste, a été structurée comme suit:

- après une problématique, une analyse conceptuelle et une méthodologie de recherche, la première partie présentera aussi bien la région que la ville de Kaolack et portera

principalement sur les caractéristiques géographiques, économiques, humaines et environnementaux.

- la deuxième partie étudiera la gouvernance urbaine à Kaolack. Elle montre donc le rôle des différents acteurs intervenant dans la gestion urbaine.
- la troisième partie fournira des informations sur les ONG ciblées et leurs réalisations tout en précisant au mieux leur impact sur l'espace communal « kaolackois ». Elle montre aussi les défis que les ONG doivent relever en général pour mieux asseoir les bases d'un développement durable.

Rapport-Gratuit.com

PROBLEMATIQUE :

❖ Contexte et justification :

La problématique du développement a toujours été une préoccupation pour la communauté internationale. Si, cette question intéresse tous les pays, elle revêt cependant un caractère particulier pour ceux en voie de développement.

Après les indépendances, le développement était devenu le défi majeur des Etats africains. C'est pourquoi à l'époque, ils ont systématiquement pratiqué une centralisation administrative et financière, destinée à renforcer leur autorité et leur capacité d'intervention, grâce aux organisations de coopération et d'assistance au développement.

Dès lors, les projets de développement intégrés étaient conçus par les administrations nationales et leurs services déconcentrés de manière descendante.

Toutes les politiques de développement étaient donc élaborées et mises en œuvre par l'Etat. Ainsi au Sénégal, la S.O.D.E.V.A. (Société de Développement et de Vulgarisation Agricole), la S.O.M .I.V.A.C . (Société pour la Mise en Valeur en Casamance), la S.A.E.D. (Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta) et la S.O.D.A.G.R.I. (Société pour le Développement Agricole et Industriel) étaient tous des projets représentatifs de ces politiques des années 1960 et ont nécessité beaucoup d'investissements.

Dans ces nombreux projets financés de l'extérieur, la participation des populations a consisté à effectuer des travaux définis par les agents de l'Etat et les représentations des bailleurs de fonds. Il n'y était pas question que les populations participent aux prises de décisions, la mise en valeur et le contrôle des politiques de développement. En outre, ces populations ne pouvaient pas prendre librement et seules certaines décisions concernant l'organisation de leur vie. Dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le modèle de développement a été élaboré non pas sur la base d'un programme concerté, intégrant les stratégies des acteurs de base, mais sur un modèle de gestion dirigiste et centralisé où la logique interventionniste faisait de l'Etat postcolonial le principal acteur du développement socio-économique.

Cependant, lorsque plus tard, les promesses de ces politiques centralisatrices ne furent pas réalisées, l'Afrique s'est vue davantage enfoncée dans une crise multiforme sans précédent. Ainsi, les Etats africains ont été confrontés aux difficultés croissantes d'assurer

l'offre de service public et de satisfaire la demande sociale en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de loisir et de gestion de cadre de vie.

Ce centralisme étatique n'a pas permis de promouvoir le développement tel qu'attendu par les populations. Il s'est finalement avéré inefficace pour résoudre harmonieusement les préoccupations sociale, économique et culturelle qui émanent de la base. Cela a traduit également la crise des modèles de développement mis en œuvre au lendemain de la décolonisation en Afrique.

Ce constat d'échec a engendré des changements de centres d'intérêts aussi bien du côté des bailleurs de fonds que de la communauté scientifique par rapport à la problématique générale du développement.

Aussi bien pour les bailleurs de fonds que pour les acteurs de la coopération décentralisée : ONG et collectivités du Nord, la revalorisation du rôle des acteurs sociaux, est désormais devenu le point focal. Ceux-ci demandent et exigent même que la participation active des populations soit mise au devant du partenariat.

A partir de cette époque, le retour aux acteurs de base a donné naissance à ce qui est communément appelé : « développement local », une nouvelle approche du développement qui est devenu une conditionnalité de l'aide au développement. Elle a engendré, dans la majorité des pays du sahel et particulièrement au Sénégal, des politiques de décentralisation jugées nécessaires pour atteindre le bien être des populations. En effet, le Sénégal est l'un des rares pays de l'Afrique de l'Ouest qui s'est, très tôt, engagé dans la voie de la décentralisation. De part sa position centrale dans le dispositif colonial français en Afrique de l'Ouest, le Sénégal a connu très tôt l'avènement de communes (1872) de plein exercice (1960) disposant d'un conseil municipal élu (1966).

Cet héritage historique a fortement influencé le modèle de décentralisation instauré après l'indépendance. Une première vague de décentralisation est menée dans les années soixante dix avec la création des communautés rurales (1972 plus exactement). D'une décentralisation urbaine (instauration des communes) on passe à une décentralisation rurale. Ce n'est qu'en 1960, sur la pression des entités locales et surtout des bailleurs de fonds – et dans un contexte d'échec des P.A.S. (Politiques d'Ajustement Structurelles) – que ce processus sera parachevé par les lois portant sur les collectivités locales et celles sur le transfert de compétences. Cette décentralisation induit entre autre le développement local, la territorialisation, et est censée

également réduire les inégalités sociales et lutter plus efficacement contre la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Cependant, le développement local, favorisé par la décentralisation, ne signifie pas l'association des populations locales à des projets conçus en leur absence. Sinon, l'on ne serait pas là qu'en présence d'une implication des acteurs sociaux à des choses qui leur échappent souvent, alors que dans le cadre du développement local, ce sont les populations à la base qui conçoivent leurs projets à partir d'éléments qui leur sont propres, qui les appliquent soit elles-mêmes directement, si elles en ont les moyens techniques, humains, et financiers nécessaires et suffisants, soit en faisant appel à des partenaires nationaux ou internationaux, étatiques ou non étatiques.

Le paradigme du développement local repose sur la capacité d'acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet global c'est-à-dire fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existantes sur un territoire. C'est la construction en synergie d'un projet de territoire durable et solidaire, s'appuyant sur les ressources locales que sont avant tout les acteurs sociaux présents sur le terrain. En définitive, le développement local est un processus de mobilisation et de valorisation des acteurs et des ressources au sein d'un même projet global. Il vise à assurer une promotion, économique, sociale, cohérente, négociée et durable à l'échelle d'un territoire. C'est pourquoi il s'organise autour d'un triptyque que sont : le *territoire, la gouvernance et les acteurs*.

Ainsi, au niveau local, on distingue trois types d'acteurs :

- la société civile (populations et groupements de populations : groupements socio-économiques, associations, ONG locales, chefferies traditionnelles ...);
- les services déconcentrés de l'Etat ;
- les collectivités locales (élus, agents).

Ce sont ces acteurs qui sont au cœur du processus du développement local.

Dans le cadre de cette étude, on s'intéressera aux acteurs que sont : les ONG, qui depuis quelques années, jouent, de plus en plus, un rôle déterminant dans le développement local.

L'existence des ONG a pris de l'importance, non seulement parce que leur nombre augmente, mais, surtout parce que se développe l'idée qu'elles constituent le fer de lance de la société civile. En effet, les questions auxquelles, elles font face, vont de la protection des droits fondamentaux des groupes vulnérables à tous les problèmes de développement.

Les ONG sont particulièrement nombreuses et diverses au Sénégal. Partenaires dans le développement à la base, d'avènement récent dans le processus de développement au Sénégal, elles interviennent de façon significative dans tous les domaines. Les limites de l'Etat expliquent en grande partie leur développement ; elles ont investi le terrain laissé libre par ce dernier.

Ainsi, la région de Kaolack en raison probablement de sa relative proximité de Dakar (192 km) et surtout de son appartenance à la zone centre, qui se caractérise par une pauvreté, font qu'elle est l'un des lieux privilégiés d'intervention de ces structures privées pour le développement régional et local. En effet, depuis 1980, les ONG ont massivement investi l'espace « kaolackois ». On en dénombre aussi plusieurs qui opèrent à Kaolack commune. Leurs domaines d'intervention sont très variés, leurs impacts sont plus ou moins visibles et significatifs.

Est-ce-que le rôle que jouent les ONG dans la commune de Kaolack répond aux aspirations des populations ?

L'objectif général de notre étude, est de contribuer à la réflexion pour le développement de la commune de Kaolack, par l'analyse du rôle d'un type d'acteurs de développement que sont les ONG.

Il s'agit de manière spécifique :

- d'étudier le contexte territorial dans la commune de Kaolack c'est – à dire faire un diagnostic des forces et des faiblesses qui animent et mobilisent les ONG à intervenir dans la commune ;
- d'identifier les acteurs qui interviennent dans la gouvernance urbaine de Kaolack ;
- d'étudier les réalisations des ONG dans l'espace communal de Kaolack ;
- de cerner et d'analyser les contraintes multidimensionnelles auxquelles les ONG se heurtent dans la consolidation d'un développement local.

Ce travail s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses :

- une faiblesse des ressources financières constituent un réel blocage des ONG dans la consolidation d'un développement durable ;
- un manque de coordination des différents acteurs intervenant dans le développement dans la commune de Kaolack impacte sur l'action des ONG ;
- une faiblesse de l'impact des ONG dans le développement local de Kaolack est une réalité manifeste.

❖ Analyse conceptuelle:

Pour les besoins de la recherche, il est nécessaire de préciser ou de clarifier le sens de certains concepts pour une meilleure compréhension de l'étude.

✓ Le concept de « décentralisation » :

Le vocable de décentralisation est de plus en plus utilisé de manière générique pour désigner une série de processus de transfert de responsabilités ou de compétences et de ressources de l'Etat central vers des collectivités de bases. Pour des raisons d'ordre historique, culturel ou politique, il recouvre selon les pays des réalités relativement différentes : (déconcentration, territorialisation, dévolution, communalisation, municipalisation, etc.)

C'est pourquoi les pays du Sud, africains en particulier, présentent une si grande variété de pratique de la décentralisation. Autrement dit, il n'existe pas de modèle de décentralisation qui pourrait être appliqué partout par simple transposition. En terme approche conceptuelle, la décentralisation pourrait être définie comme un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les affaires propres d'une collectivité territoriale ou locale. Elle concerne ainsi les aspects économiques.

Selon Baguenard (J.) : « décentraliser c'est opérer un mouvement contraire à la centralisation. Il s'agit donc d'une démarche seconde, supposant, une centralisation préalable, en quelque sorte initiale qu'il faut contre carré »³. Il s'agit, en effet, de procéder à une redistribution géographique du pouvoir de décision et d'action, en les autonomisant, à des unités territoriales à caractère géopolitique qu'il faut créer.

³ Baguenard (J.), 1996 – « la décentralisation », Paris, PUF, Collection : QSJ, p.6.

C'est ce qui fait que les collectivités locales se situent au cœur de la décentralisation. Sous un tel contexte, les concepts de gouvernance territoriale, de démocratie participative et de développement local acquièrent une pertinence particulière pour la réussite et l'avenir de la réforme décentralisatrice.

C'est ainsi que Peemans (J.P.)⁴, analyse le concept de décentralisation en l'associant intimement à un autre concept, celui de la « gouvernance locale ». Selon lui, la gouvernance locale vise, par le biais de la décentralisation des services publics, à réduire le rôle des administrations centrales. Ainsi, selon l'auteur, la décentralisation est vue également comme un moyen de réduire le déficit des finances publiques en transférant à la fois certaines recettes et certaines dépenses vers les collectivités locales.

La décentralisation se distingue cependant de « la déconcentration » connue aussi sous le nom de décentralisation administrative, qui est une technique administrative de délocalisation de la gestion consistant à transférer aux représentants locaux de l'Etat, demeurant soumis à l'autorité hiérarchique centrale, le pouvoir de prendre certaines décisions.

Il faut admettre toutefois qu'une bonne décentralisation va toujours de pair avec une forte déconcentration.

En tout état de cause, quelque soit le type de décentralisation, il est essentiel que tout les acteurs institutionnels et la population dans son ensemble, s'approprient des principes fondamentaux de la décentralisation que sont la liberté, la démocratie, la responsabilité et la gouvernance locale.

✓ Le concept de « développement » :

Dans la littérature économique, s'il y'a un concept dont la définition est la plus controversée, c'est sans aucun doute celle du développement. Ainsi, beaucoup de faits amènent des interrogations d'autant que le concept du développement promeut une pluralité des expressions pour le caractériser : développement endogène, auto – développement, développement autocentré, Co – développement, développement territorial etc.

⁴ Peemans, Jean – Philippe, 2002 – le développement des peuples face à la mondialisation du monde, les théories du développement face aux histoires du développement « créer » dans la seconde moitié du XXème siècle, L'harmattan, p.311.

Pour ce faire, nous allons retenir quelques définitions du « développement ».

Dans le dictionnaire de la géographie, Georges(P.) définit le développement comme : « ... un processus tendant à la fois à la diffusion harmonieuse des effets de la croissance dans la société entière et à l'acquisition d'une autonomie de croissance. Il implique des transformations quantitatives et des modifications des structures sociales et économiques...»⁵.

Perroux (F.) 1981, définit le développement comme « ...la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et aimablement son revenu réel et global »⁶.

La FAO, quant à elle, a défini le développement comme « un processus de changement progressif du simple vers le complexe avec accroissement de la capacité de fonctionner efficacement dans tous les secteurs interdépendants d'un système globale ».

A la lecture de toutes ces définitions, nous constatons un rapprochement de sens les uns des autres. Ainsi le développement ne signifie pas seulement croissance économique, mais aussi un progrès social. Cependant pour mieux se situer par rapport à ce concept de développement, nous allons brièvement proposer quelques courants de pensée.

On a longtemps soutenu l'idée selon laquelle le développement consistait à créer la richesse dans une société pour permettre le mieux être de la population et l'amélioration des conditions de vie.

Cette façon de penser semblait considérée le développement comme la modernisation des sociétés. C'est la raison pour laquelle elle serait remise en cause quelques temps après car ce type de développement favorisait une relation de dépendance entre le « centre » et la « périphérie ».

En effet, il existait un déséquilibre économique entre les pays industrialisés et les pays du sud, encore mieux entre les zones urbaines et le monde rural. Ce déséquilibre constituait un handicap majeur car le centre ne pouvait se développer qu'au dépend de la périphérie. Un autre courant s'est développé par la suite. Les experts l'ont appelé « le paradigme de développement » parce qu'il met l'accent non seulement sur le « développement matériel et

⁵ Georges (P.), 1970 – Dictionnaire de la Géographie, PUF, 510 p.

⁶ Perroux (F.) : Pour une philosophie du nouveau développement (C) Aubier Les Presses de l'UNESCO, 1981, 279 p.

économique mais aussi sur les valeurs et la culture, l'égalité sociale, la liberté, la participation au processus de prise de décision »⁷.

Le développement peut être alors perçu sous plusieurs angles, mais force est de constater qu'il ne doit pas dépendre seulement de l'extérieur. Ainsi, chaque société doit se fixer son propre modèle de développement en fonction de son contexte particulier, sa propre culture, de ses ressources et des valeurs qu'elle veut promouvoir. Le développement est donc une « construction » sociétale.

Cependant, il faut reconnaître qu'il y'a des limites à notre pouvoir d'action lorsqu'on veut promouvoir le développement. Dès lors, une considération des acteurs extérieurs peut produire des effets positifs au niveau local. A cet égard, l'émergence des ONG à côté des autres acteurs fait parties des atouts et des ressources devant être mises au service du développement (local).

✓ Le concept de « développement local » :

Ce concept est né au courant des années 1960 en France et est rattaché au monde rural. Tout comme la décentralisation, l'usage courant du concept a fini par le galvauder en le vidant de sa substance. C'est ce qui nous confirme Lelievre (C.) quand il disait : « ceux qui s'y exercent, utilisent en général des mots barbares » qui « au bout du compte compliquent davantage les choses »⁸. En effet, la moindre réalisation dans les collectivités locales, dans n'importe quelle condition, par qui que ce soit, est considérée comme une activité relevant du développement local. Or il n'en est rien, si cette réalisation ne s'intègre pas dans un projet global résultant d'une vision et d'une démarche partagée par les acteurs de la collectivité territoriale. Il y'a donc une confusion entretenue autour du concept de développement local. Ceci dit, tenter de définir ce qu'est le « développement local » n'est pas chose aisée. Néanmoins parmi plusieurs propositions, on peut citer celle de Pecqueur (P.) qui parle de «processus de mobilisation d'acteurs en vue d'élaborer des stratégies d'adaptation aux contraintes externes (ou internes), sur la base d'une identification culturelle et territoriale »⁹.

⁷ Bessette (G.), in « L'appui au développement communautaire : une expérience de communication en Afrique rurale de l'Ouest », Paris, 1996, p.37.

⁸ Lelievre (C), 2006 ; in « Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal : enjeux et pour quel bilan ? » de Diop (D.), Paris, Harmattan, 2006, p.139.

⁹ Pecqueur (B.), Rencontre Développement local du 14 janvier 1992 à la Caisse Centre de Coopération Economique.

Pour d'autres auteurs comme Houée (P.),(1989), le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décisions des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent.

De même, pour Rocard (M.)¹⁰c'est une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel afin de créer une dynamique durable sur un territoire.

Plusieurs caractéristiques importantes résultent de ces définitions :

- Il s'agit d'un processus ou d'une démarche, et non d'un projet défini ou d'une simple procédure. On intervient sur le moyen voire le long terme.
- Il intervient sur un espace donné, non pas administratif mais dans lequel les acteurs se retrouvent sur des bases de solidarité et d'identité.

Il est nécessaire que les gens se connaissent et se reconnaissent dans cet espace. Cela suppose qu'aucun projet de développement ne doit se reposer seulement sur les acteurs extérieurs. Une réelle participation des populations locales est obligatoire et constitue même la base de ce type de développement.

Selon Vachon (B.)¹¹, la stratégie que préconise le développement local s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- Le développement ne découle pas uniquement de la fonction, ni de la valeur économique des activités et de l'organisation sociale des individus.
- Le développement ne relève pas seulement des grands systèmes macro – économiques, ni des institutions centralisées ; il est aussi largement lié aux micros – initiatives ;
- La personne constitue la force motrice du développement. Le développement local doit être fondé sur la mobilisation locale des ressources et des savoirs faire.

Ainsi pour une meilleure compréhension du concept de développement local, nous analyserons les concepts de « local ».

¹⁰ Rocard (M.), cité par Badiane (E.), 2004, Thèse de Doctorat, p.321.

¹¹ Vachon (B.), cité par Badiane (E.), 2004, Thèse de Doctorat, p.321.

✓ Le concept de « local » :

« Le terme « local » est ce qui a rapport à un lieu. C'est lorsque l'adjectif est accordé à un substantif que se produit le glissement de signification. Ce concept a été développé par les géographes pour exprimer la notion d'espace et de territoire. Cet espace peut se situer en milieu urbain qu'en rural »¹².

Ainsi le « local » se définit comme « un territoire où vit une ou plusieurs communautés, ayant des relations de tout ordre et partageant une histoire et un destin commun »¹³.

Le « local » naît quant les hommes occupent le lieu en tant qu'acteurs. Un lieu est créée ou transformé par l'homme.

Cependant, ces dernières décennies correspondent à un temps fort du local. En effet, « le local » est perçu comme le lieu privilégié de l'impulsion du changement.

Pour Arocéna (J.)¹⁴, le « local » existe à partir d'une identité territoriale, s'inscrit dans un système de rapport « centre – périphérie » et se structure dans un système socio – économique singulier. Or, du « local » suppose une réponse à la question de la relation « local – global » être définis que par rapport au territoire national, l'Etat et la structure productive sociétale. Il s'agit donc de « penser globalement et d'agir localement ».

Pour Mendras (H.) « C'est dans la mesure où il y'a un enchevêtrement, entre réseaux économique, politique, de voisinage, de parenté, de sociabilité etc., qu'il y'a localité »¹⁵.

En tout état de cause dans un pays africain comme le Sénégal, il est avéré que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et la survie d'un projet cohérent et intégré de développement « local » sur le court, moyen et long terme, est une démarche complexe dans laquelle l'expertise interne ou externe est nécessaire.

¹² Badiane (E.), 2004 – Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, p.80.

¹³ Développement et décentralisation : Actes du séminaire de Gorée du 12 au 14 janvier 1999.

¹⁴ Arocéna (J.), cité par Badiane (E.) 2004, Thèse de Doctorat, p.82.

¹⁵ Mendras (H.), in « la décentralisation au Sénégal : enjeux et pour quel bilan ? De Diop (D.), L'harmattan, Paris, 2006, 140 pages.

✓ Le concept d' « ONG » (Organisation Non Gouvernementale) :

Donner une définition au concept d'ONG est un exercice assez périlleux malgré l'existence de quelques bases d'identifications telles que le caractère privé et le souci de venir en appui au développement.

Ainsi, lorsque la question des ONG est abordée, on se trouve face à une diversité énorme. Selon Duterme (B.)¹⁶, leur définition, elle-même, est purement négative : elles n'appartiennent pas aux structures de l'Etat, ce qui ne dit rien sur les critères internes de leur organisation, ni externe de leurs fonctions. Il n'est donc pas facile de s'y retrouver. Selon l'article de wikipédia¹⁷: une Organisation Non Gouvernementale ou ONG est : « une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'Etat ni d'une institution internationale ». Les ONG n'ont pas le statut de sujet de droit international

L'habitude est de réserver le terme aux personnes morales à but non lucratif financé par des fonds privés. Grâce à l'apport de la sociologie des organisations, les principaux critères définissant une ONG sont les suivantes :

- L'origine privée de sa constitution
- Le but non lucratif de son action
- L'indépendance financière
- La notion d'intérêt public.

Selon toujours cet article « une ONG est une personne morale qui, bien que n'étant pas un gouvernement, intervient dans le champ national ou international. Cependant, dans le cas d'organisations internationales, on parle également d'« Association de Solidarité Internationale (ASI) » ou « d'Organisations Non Gouvernementales Internationales ».

Le terme « Organisation Non Gouvernementale » concept en vigueur au Sénégal renvoie à la même notion que celle « d'organisation non gouvernementale de développement » des asiatiques et « finale voluntary organisation » des américains. Ainsi le décret 96-103 du 08 Février 1996 dans son article 01 fixant les modalités d'interventions des ONG au Sénégal définit les ONG comme étant des « associations privées régulièrement déclarées, à but non

¹⁶Duterme (B.), 2001 – Les ONG : instruments du projet néo – libéral ou bases solidaires des alternatives populaires, p.231.

¹⁷ www.Wikipédia.org

lucratif et ayant pour objet d'apporter leur appui au développement du Sénégal et agréées à cette fin par le gouvernement »¹⁸.

Pour De Sardan (J.P.O.)¹⁹, les ONG constituent une variété d'acteurs parmi bien d'autres dans le champ du développement. Autrement dit, l'analyse d'une ONG ou d'une famille d'ONG implique de prendre en considération les relations que cette ONG entretient avec les acteurs du même champ :

- relations de dépendance par exemple le partenariat avec les bailleurs de fonds institutionnels), ce qui implique de se poser la question de la marge de manœuvre dont dispose malgré tout l'ONG.
- relations de concurrence (par exemple entre telle ONG du Nord et telle autre du Sud), ce qui implique de se poser la question des négociations et des processus qui y ont conduit.

Autonomes vis-à-vis des gouvernements et ayant leur origine dans ce qu'on appelle aujourd'hui, la société civile, les ONG forment une gamme d'acteurs socialement diversifiés, agissant dans le champ du développement, en dehors des structures de l'Etat, mais en relations (positive ou négative) avec lui.

APPROCHE METHODOLOGIQUE :

Tout travail scientifique nécessite une méthodologie. Elle consiste à élaborer un plan concis de la recherche. En géographie, la recherche implique entre autre le suivi de procédures logiques, de modes d'intervention et d'analyse clairement définie. Ainsi, notre approche méthodologique a été assise sur une démarche itérative combinant : une revue documentaire et une visite de terrain précédée d'une confection de questionnaires et de guides d'entretien. Ces outils seront destinés aux différents acteurs (populations, Organisations Communautaires de Base (OCB), conseillers municipaux et agents responsables des ONG). L'ensemble des données collectées, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, a fait l'objet d'un traitement et d'une analyse qui débouche sur la rédaction de ce mémoire.

¹⁸ Code des collectivités locales, décret 96 – 103 du 08 février 1996, article 01.

¹⁹ De Sardan (J.P.O.), 1996 – ONG et développement, Société, économie, politique ; Karthala p.23 - 24.

❖ La recherche documentaire :

Tout travail d'étude et de recherche suppose une importante documentation et, pour cela notre revue documentaire a consisté à revisiter la littérature ayant trait au « développement local », aux « ONG » et à la « gouvernance urbaine » et la « décentralisation » etc. Cela a concerné la revue de documents tels que : thèses, mémoires, ouvrages généraux et rapports, article de journaux etc. C'est ainsi que nous nous sommes amenés à visiter les bibliothèques de l'Université Cheikh de Dakar et du Département de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, des centres de documentation comme le siège du CONGAD (Confédération des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement) et des organismes de recherche comme l'IRD (Institut de Recherche et de Développement) et le GERAD (Groupe d'Etude et d'Appui à la Recherche pour le Développement).

Pour disposer d'informations supplémentaires sur l'espace urbain de Kaolack, qui est notre zone d'étude, nous avons également visité entre autres : le Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack, la Mairie de Kaolack et le siège de l'ONG Caritas/Kaolack.

L'émergence des Nouvelles Technologie de l'Information a fait que nous ne pouvions pas nous passer de la générosité et à la précision des informations qu'offrent le net. Ainsi grâce au moteur de recherche www.google.com, nous avons pu avoir accès à un certain nombre de sites traitants de façon directe ou indirecte des questions du « développement local », de la « décentralisation », des « ONG » et d'autres ayant trait à notre zone d'étude.

Cette phase de recherche documentaire a beaucoup aidé dans la rédaction de ce mémoire. Elle nous a permis aussi d'avoir une bibliographie assez variée portant aussi bien sur notre thème que sur notre zone d'étude. Parmi ces nombreux ouvrages consultés, nous pouvons citer entre autres :

- la thèse de Diaouné (A.) intitulé : Décentralisation et Développement Local : Bilan à travers la région de Kaolack. Dans cette thèse Diaouné retrace les expériences sénégalaises en matière de décentralisation et du développement local, tout en précisant que cette décentralisation a été davantage formelle que réelle. Et selon toujours Diaouné, cet échec s'explique, en grande partie, par une mauvaise gouvernance, mais aussi par l'absence d'une fiscalité conséquente ;

- la thèse de Dessertine (A.) qui s'est attachée à l'étude historique, juridique et économique de la ville de Kaolack ;
- la thèse de Diouf (I.) quant à elle fait une analyse globale de l'espace urbain aux multiples problèmes et l'importance du secteur informel dans l'économie kaolakoise ;
- et l'ouvrage intitulé : ONG et Développement qui propose en 44 chapitres une première synthèse pluridisciplinaire, en français, sur les ONG tant dans les pays du Nord que ceux du Sud.

❖ **Le travail de terrain :**

L'étude de terrain visait à recueillir des données quantitatives et qualitatives pouvant permettre une bonne appréciation de la situation d'ensemble.

Une fois sur le terrain, nous avons fait une observation que nous avons confrontée avec les résultats de nos enquêtes.

Le travail de terrain s'est déroulé en deux étapes :

- la première consistait à une mission d'exploration et d'inventaire de la zone d'étude pour identifier les différentes ONG intervenant dans l'espace communal kaolackois
- la deuxième étape a concerné les enquêtes de terrain.

• **La visite exploratoire :**

Cette descente sur le terrain a permis de faire une visite dans les quartiers à enquêter et d'évaluer tout les outils nécessaire pour la collecte des données. Elle a ainsi facilité la confection des questionnaires et des guides d'entretien en vue de réaliser une enquête qualitative et quantitative de qualité.

• **La collecte des données :**

Dans le souci du respect des normes en matière de recherche, des outils de collectes de données sont construits. Il s'agit des guides d'entretien et des questionnaires.

- **Les guides d'entretien :**

Deux guides d'entretien ont été confectionnés, l'un destiné aux agents des ONG et l'autre aux conseillers municipaux.

➤ Entretien avec les ONG :

Ne disposant pas assez de temps pour intégrer l'ensemble des ONG de la ville de Kaolack dans cette étude, il a été décidé de cibler que certaines ONG opérant à Kaolack commune et apprécier leur impact sur le milieu.

C'est pourquoi, il importe nécessairement d'opérer des choix. Cependant, nous avons retenu quelques critères objectifs pour le choix des ONG comme, l'envergure de la structure, la notoriété auprès des populations etc.

Sur cette base, notre choix s'est portée sur trois (3) ONG à savoir la Caritas²⁰ – Kaolack, l'APROFES²¹ et l'ASDES²², qui sont non seulement aux affaires de la ville, mais aussi leurs dynamismes et leurs différentes interventions dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et surtout dans celui de l'assainissement ont été reconnus par tous.

➤ Entretien avec les conseillers municipaux :

Nous avons échantillonné au 1/10 les 70 conseillers municipaux que compte le conseil municipal de Kaolack, ce qui nous a donné 07 conseillers à interviewer.

- **Les questionnaires :**

L'objectif de ces enquêtes est de recueillir toutes les informations ayant trait aux comportements des populations envers les ONG afin d'évaluer l'impact des ONG dans la commune de Kaolack.

Les questionnaires ont été donc élaborés dans l'esprit de tester et de vérifier les hypothèses émises dans la problématique. Ils se rapportent à un questionnaire – ménages et à un questionnaire – O.C.B (Organisations communautaires de base).

²⁰ Caritas signifie charité en Latin.

²¹ Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise.

²² Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire.

➤ Questionnaires – ménages :

Nous avons ici procédé dans un premier temps à un échantillonnage des quartiers de la commune de Kaolack, puis à celui des ménages. Cela, pour connaître le nombre de quartiers où doit se dérouler les enquêtes et le nombre de ménage à interroger dans ces quartiers. Pour se faire, nous nous sommes basés sur les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2002.

Tableau n°1: Répertoire des localités (Commune de Kaolack) : Recensement Général et de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H.) de 2002.

| Code des quartiers | Nom de localité | Concession | Ménages | Hommes | Femmes | Population |
|---------------------------|------------------------|-------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|
| | | 16350 | 19770 | 81548 | 92819 | 174366 |
| 1 | Bongré | 820 | 855 | 3167 | 3877 | 7044 |
| 2 | Boustane | 1075 | 1352 | 5296 | 6376 | 11372 |
| 3 | Kasnack | 1017 | 1548 | 5713 | 6630 | 12343 |
| 4 | Dialégne | 751 | 969 | 4382 | 4995 | 9377 |
| 6 | Fass Camp de garde | 1 | 1 | 10 | 3 | 13 |
| 7 | Gawane | 705 | 809 | 3581 | 3887 | 7468 |
| 8 | Ind et Koundame | 309 | 370 | 11197 | 1388 | 2585 |
| 9 | Léona | 1212 | 1938 | 7244 | 7887 | 15131 |
| 10 | Médina | 1591 | 1780 | 8351 | 90374 | 17725 |
| 11 | Ndangane | 1044 | 1291 | 5540 | 6329 | 11869 |
| 12 | Ndorong | 714 | 818 | 3430 | 4036 | 7466 |
| 13 | Ngane Alassane | 471 | 847 | 2017 | 2183 | 4200 |
| 14 | Ngane Saer | 177 | 182 | 803 | 830 | 1633 |
| 15 | Parcelles Assainies | 342 | 353 | 1373 | 1371 | 2744 |
| 16 | Sam | 654 | 724 | 3357 | 3688 | 7045 |
| 17 | Sara Ndiougari | 1769 | 2020 | 8071 | 9525 | 17596 |
| 18 | Taba Ngoye 1 | 396 | 444 | 1912 | 2127 | 4039 |
| 19 | Taba Ngoye 2 | 1188 | 1374 | 6029 | 6998 | 13027 |
| 20 | Thiofack | 379 | 413 | 1791 | 1828 | 3619 |
| 22 | Kabatoki | 448 | 477 | 1855 | 2033 | 3888 |
| 23 | Touba Kaolack | 1091 | 1363 | 5633 | 6587 | 12220 |
| 24 | Lindiane jardin | 137 | 142 | 592 | 644 | 1235 |
| 25 | Sing Sing | 58 | 59 | 201 | 223 | 424 |
| 27 | Sama moussa | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 |

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Janvier 2008.

- Echantillonnage des Quartiers :

Dans cette étude, la contrainte de temps oblige à procéder à un échantillonnage des quartiers.

Ainsi, en choisissant les données du recensement général de la population et l'habitat de 2002, nous avons échantillonné au 1/4 les 27 quartiers de la commune de Kaolack. Cela a permis d'avoir un total de 7 quartiers.

Cependant, ces quartiers ont été choisis en fonction des différentes activités réalisées dans la commune par les ONG ciblées dans cette étude.

Ainsi, les quartiers suivants ont été retenus :

- Sara Ndiougary;
- Kasnack;
- Medina;
- Touba Kaolack;
- Boustane ;
- Ndagane ;
- Thioffack.

- Echantillonnage des ménages :

Toujours par souci de gérer le temps afin de finir les enquêtes à temps, un échantillon de 100 ménages a été dégagé sur l'ensemble des ménages que comptent les sept (7) quartiers choisis (9.767 ménages). Cet échantillon représente ainsi 1% du total des ménages de ces quartiers.

Tableau n°2 : Répartition par quartier du nombre de ménages suivant les 7 quartiers choisis.

| Numéro de quartier | Nom de quartier | Nombre de ménages |
|--------------------|-----------------|-------------------|
| 1 | Sara | 2.020 |
| 2 | Médina | 1.780 |
| 3 | Kasnack | 1.548 |
| 4 | Touba Kaolack | 1.363 |
| 5 | Boustane | 1.352 |
| 6 | Ndangane | 1.291 |
| 7 | Thioffack | 413 |
| | Total | 9.767 |

Source : ANSD, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2002.

Connaissant le nombre de notre échantillon (100 ménages), le nombre de ménages de chaque quartier choisi et le nombre total de la population des sept quartiers choisis, nous allons appliquer la règle de proportionnalité qui permettra de connaître le nombre de ménages à interroger dans chaque quartier.

Ainsi, le tableau suivant montre le nombre de ménages à interroger dans chacun des quartiers choisis.

Tableau n°3 : Répartition du nombre de ménages à interroger par quartier.

| Nombre de quartier | Nombre de ménages enquêtes |
|--------------------|----------------------------|
| Sara | 21 |
| Medina | 18 |
| Kasnack | 16 |
| Touba Kaolack | 14 |
| Boustane | 14 |
| Ndangane | 13 |
| Thioffack | 04 |
| Total | 100 |

Durant l'enquête, dans chaque quartier, les ménages ont été choisis de façon à couvrir toute la zone.

➤ Questionnaires – OCB :

S'agissant de l'enquête concernant les Organisations Communautaires de Base (O.C.B.), dans chacun des quartiers choisis, nous avons également interrogé 3 O.C.B. Ce qui donne 21 O.C.B. interrogées, en plus des 100 ménages. Ce qui fait au total 121 questionnaires administrés.

• **Difficultés rencontrées :**

Des difficultés existent du début à la fin de la phase de terrain. Dans toutes les étapes qui concernent la collecte des données et la recherche de bonnes informations dans l'échelle locale de notre étude, nous sommes confrontés à des problèmes dans plusieurs domaines.

On peut relever entre autres difficultés :

- l'étendue de la zone d'étude et de l'intervention disparate des ONG qui y interviennent dont les réalisations sont difficiles à maîtriser, du fait surtout de leur multiplicité ;
- le manque de moyens financiers suffisant qui a fortement réduit notre champ d'action ;
- quelques réticences ça et là, l'incompréhension et l'analphabétisme des uns, le manque de disponibilité de la part de certaines personnes ressources interrogées.

Néanmoins l'enquête s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions grâce à la compréhension et la disponibilité dont ont fait preuve certaines personnes interrogées.

❖ **Traitement de l'information :**

Il a constitué l'ultime étape avant la rédaction du document.

Pour le traitement, le dépouillement a été fait avec le logiciel sphinx. Le logiciel Word a été utilisé pour la saisie et le logiciel Excel a été utilisé pour la confection de certains tableaux et des graphiques.

Première partie :

Présentation générale et
principales caractéristiques de Kaolack

INTRODUCTION PARTIELLE :

La région de Kaolack et la ville de Kaolack regorgent toutes les deux des potentialités économiques importantes.

La région dans l'ensemble est essentiellement agricole alors que la ville est le domaine des activités surtout tertiaires notamment le commerce et le transport.

Ainsi dans cette partie, il nous paraît plus judicieux, d'analyser d'abord les caractéristiques de la région de Kaolack, et ensuite celles de la ville de Kaolack.

Pour cela, cette partie sera scindée en deux chapitres:

- le premier chapitre portera sur la région de Kaolack, où il sera question de sa présentation et de ses principales caractéristiques à savoir les données physiques, démographiques et économiques.
- le deuxième chapitre portera sur la ville de Kaolack et concernera la situation géographique, son poids économique, son accroissement démographique, son évolution spatiale et les contraintes environnementales de la ville.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOLACK

Pour ce chapitre, d'abord nous présenterons brièvement l'évolution historique de la région tout en précisant les nouvelles limites administratives de la région et celles de ses départements.

Enfin, nous présenterons les principales caractéristiques de la région de Kaolack, en faisant un survol des aspects physiques, démographiques et économiques.

I. PRESENTATION DE LA REGION DE KAOLACK :

La région de Kaolack de même que celle de Fatick appartenaient avant la conquête coloniale aux royaumes du Sine et du Saloum. Ces royaumes qui ont une parenté commune, sont souvent assimilés en un. De plus, c'est au XIVème siècle qu'ils sont tous les deux fondés, le Sine par Maïssa Waly Dione et le Saloum par Mbégane Ndour.

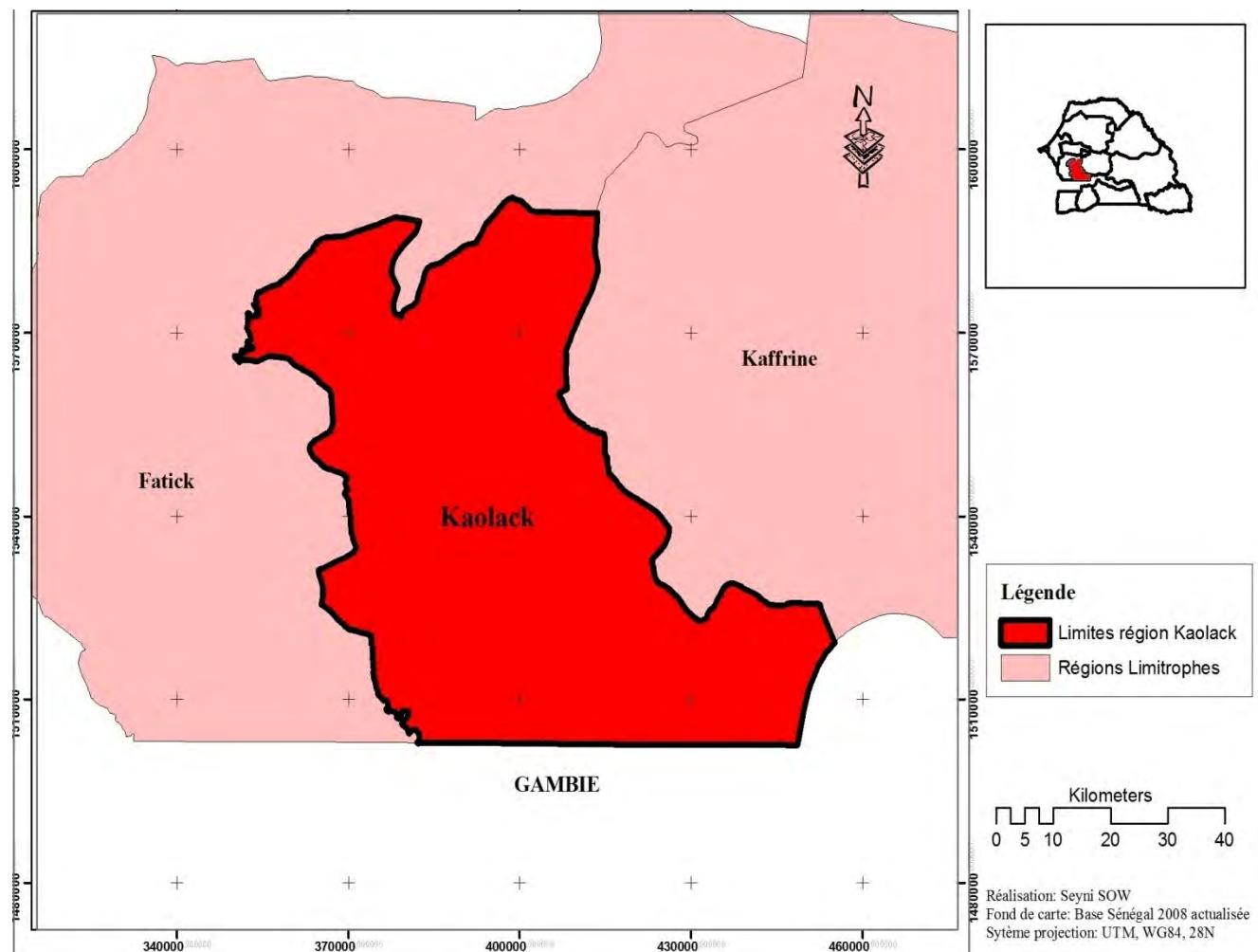
C'est en 1984 que l'ex région du Sine Saloum, scindée, a donné naissance aux régions de Fatick et de Kaolack.

A la réforme de 2002, la région comprenait 48 collectivités locales : une région, six communes (Kaolack, Kaffrine, Koungheul, Nioro, Ndoffane et Gadiaye), et quarante et une communautés rurales.

Aujourd'hui, la région est encore divisée en deux par le décret du 10 Septembre 2008 donnant ainsi la région de Kaolack comprenant les départements de Kaolack, Nioro et Guinguinéo et la région de Kaffrine qui comporte les départements de Kaffrine, de Koungheul, de Mbirkilane et de Malem Hoddar.

Située au cœur de la zone éco géographique du bassin arachidier qui s'étend sur les régions administratives de Louga, Diourbel, Thiès, Fatick, Kaffrine et Kaolack, la nouvelle région de Kaolack est limitée au Nord et à l'Ouest par la région de Fatick et à l'Est par la nouvelle région de Kaffrine, et au Sud par la république de Gambie.

Elle a une position centrale qui lui permet une ouverture sur presque l'ensemble du pays et qui en fait un important carrefour commercial traversé par les axes internationaux : Dakar – Bamako et Dakar – Banjul

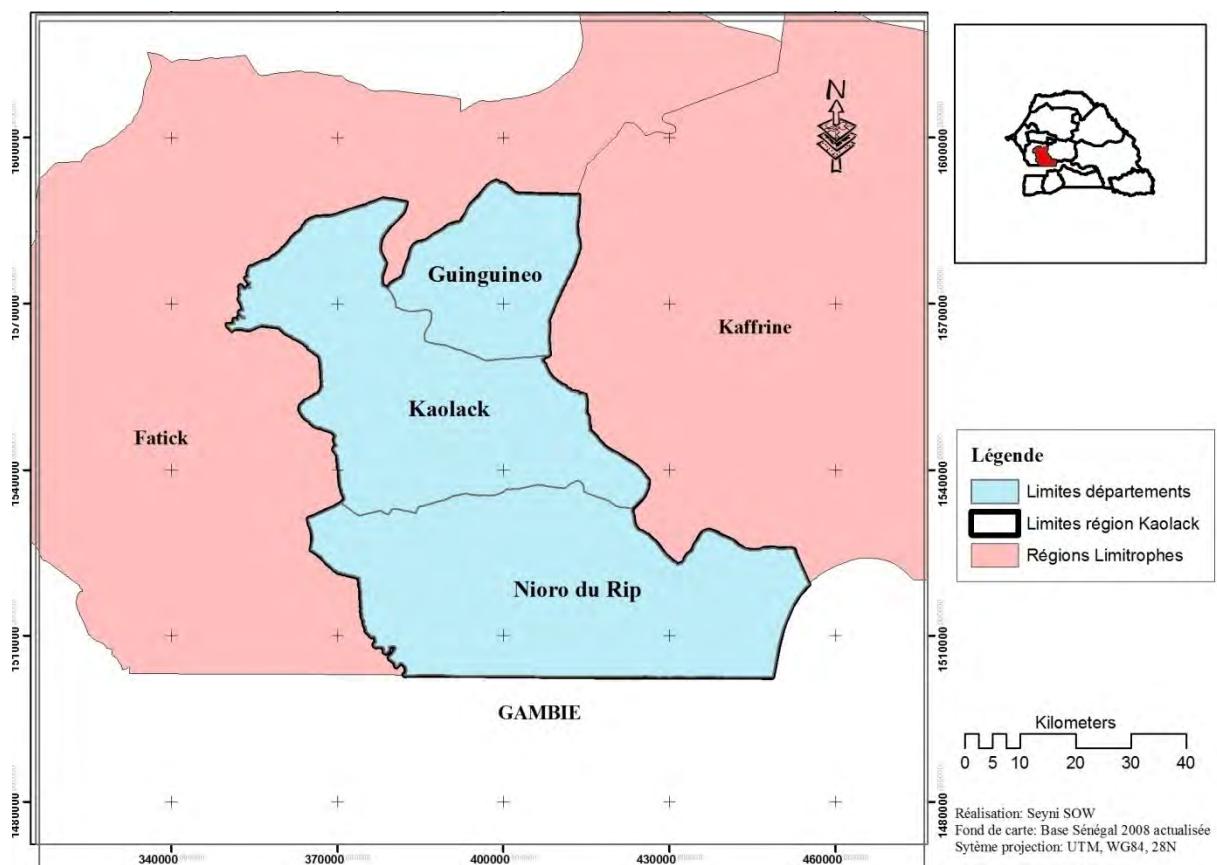


Carte n°1 : Localisation de la région de Kaolack.

Au terme de la nouvelle réforme marquant le nouveau découpage administratif du Sénégal, la région est subdivisée en :

- trois (3) départements ;
- huit (8) arrondissements ;
- sept (7) communes ;
- vingt sept (27) communautés rurales²³.

La représentation cartographique ci – dessous permet de localiser les différents départements de la région de Kaolack.



Carte n°2 : Découpage administratif de la région de Kaolack.

²³ REPUBLIQUE DU SENEGAL, ANSD, découpage administratif du Sénégal du septembre 2008.

II. LES CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOACK :

Nous entendons ici par l'étude des conditions générales du milieu c'est – à dire tous les aspects physiques, démographiques et économiques de Kaolack.

1. Les données physiques :

Il s'agit ici de l'analyse des conditions physiques. Pour ce faire, on présentera de manière générale le climat, les sols, la végétation et, l'hydrographie de la région.

1.1. Le climat :

De type soudano-sahélien, le climat de la région de Kaolack se caractérise par des températures moyennes, élevées d'Avril à Juillet (15 – 30°C à 35 – 40°C), une saison sèche qui dure de 8 à 9 mois (de Novembre à Juin – Juillet) et une courte saison des pluies de Juin - Juillet à Octobre. Les précipitations se situent entre 800 et 900 mm par an.

Kaolack est une zone où la canicule est rudement ressentie. Cependant, selon le SRSD/Kaolack ²⁴ « la région de Kaolack a connu en 2008 des températures supportables avec une moyenne annuelle maximale de 35,3°C, température jamais atteinte depuis 1998. Par contre, la moyenne annuelle minimale a atteint une hausse d'environ 1° par rapport à toutes les années depuis 1998 ».

²⁴ Service Régional de la Statistique et de Démographie de Kaolack : Situation Economique et Sociale de Kaolack 2008, p.28.

Tableau n°4 : Evolution de la température moyenne annuelle de la région de Kaolack

| <u>Evolution de la température moyenne annuelle de la Région de Kaolack</u> | | |
|--|----------------|----------------|
| Années | Maximum | Minimum |
| 1998 | 37,4 | 22,3 |
| 1999 | 35,8 | 22,3 |
| 2000 | 36,3 | 21,9 |
| 2001 | 37,1 | 22,2 |
| 2002 | 37,2 | 22,4 |
| 2003 | 36,5 | 22,3 |
| 2004 | 36,7 | 22,8 |
| 2005 | 36,7 | 22,9 |
| 2006 | 36,9 | 22,5 |
| 2007 | 37,3 | 22,6 |
| 2008 | 35,3 | 23,8 |

1.2. Les sols :

Les sols de la région de Kaolack sont marqués par un manteau sableux plus ou moins épais, léger et très perméable. Ils constituent un élément majeur de l'explication de l'extension prise par la culture de l'arachide dans le Saloum.

Le profil laisse apparaître plusieurs horizons :

- Un horizon très sableux mais assez agrégé de couleur beige ;
- Un horizon sableux de texture voisine de l'horizon superficielle mais un peu durci et ayant une coloration beige claire ;
- Et un horizon profond beige jaunâtre et fortement argileux et présentant des trainées de tâches ferrugineuses.

Au total, les sols de la région de Kaolack sont composés de 3 types de terrains à savoir les sols tropicaux ferrugineux lessivés, les sols hydro morphes et les sols halomorphes dont le point commun est l'existence d'une couche arable formée essentiellement de terres fines facilement pénétrable par le système racinaire des plantes.

1.3. La végétation :

La végétation est caractérisée par sa diversité et par sa dépendance au régime pluviométrique et aux actions anthropiques. La végétation est variée dont la formation dominante est la savane avec, cependant, plusieurs types. Le PRDI/Kaolack²⁵ montre une végétation répartie comme suit :

- une savane arbustive qui couvre le Nord de la région. Elle regroupe les espèces typiques de la zone sahélienne, principalement *Guiera senegalensis* (Nquer), *Combretum* sp (ratt, quinquéliba), *Balanites aegyptiaca* (soump), etc.
- une savane au faciès boisé vers le Sud - Est. Elle présente une plus grande diversité floristique. Les espèces de type soudanien peuvent atteindre 12 à 20 mètres de hauteur. Ce sont des espèces comme *Cordyla primata* (dimb), *Tamarindus indica* (dakhar) *Pterocarpus erinaceus* (vén) etc.

²⁵Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) de Kaolack: 2000 – 2005, Janvier 1999, 128p.

Des espèces comme Faidherbia albida sont répandues dans presque toutes les terres de cultures.

- une mangrove qui est localisée dans les bas-fonds et dans les écosystèmes humides des berges des bolongs. Elle est plus abondante dans les îles du Saloum.

La mangrove est essentiellement composée d'espèces comme Rhizophoro – racemosa et Avicennia africana.

Une longue pratique de la culture de l'arachide, l'avancée des tannes, les feux de brousse et surtout l'exploitation forestière (la production de charbon de bois, de bois de chauffe et de bois d'œuvre) ont contribué à la destruction des ressources végétales.

1.4. L'hydrographie :

Le réseau hydrographique de la région de Kaolack est relativement important. Il est formé de deux principaux cours d'eau : le Saloum et le baobolong :

- Le Saloum est une vallée « fossile » du fait que son chenal est exclusivement parcouru par les eaux marines. Son régime hydrologique est fonction des marées qui conditionnent l'accès à la navigation.

L'apport d'eau à marée haute de mortes eaux serait de 1.1 à 1.20 mètres et de 1.7 à 1.8 mètres en période de vives eaux. Alors que la hauteur minimale à marée basse serait de 0.30 m en vives eaux à 0.60m en mortes eaux).

Les courants dans le chenal sont forts en vives eaux (2 nœuds en période de jusant).

L'intense évaporation explique la forte salinité du Saloum. Les apports d'eau douce, pendant la saison des pluies et provenant de l'amont, y sont très faibles. C'est ainsi qu'on assiste à une dégradation très poussée, associés à l'absence de forts débits d'amont, ce qui cause une remontée de la marée qui se fait sentir jusqu'à Mbirkilane.

- Le Baobolong est un défluent du fleuve Gambie. Il s'assèche dans sa partie averse au milieu de la saison sèche. Sur sa rive gauche, à la hauteur du département de Nioro, il prend un affluent, le Minimiyang bolong.

2. Les données socio démographiques :

L'ancienne région de Kaolack avait une superficie de 16.010 km² et occupait 14% du territoire national.

Le nouveau découpage administratif séparant les zones de Kaolack et de Kaffrine en deux entités régionales, a rétréci la superficie de la nouvelle région de Kaolack, estimée aujourd'hui à 4927 km² représentant ainsi 2,5% du territoire.

La région de Kaolack devient ainsi la troisième région la plus petite derrière Diourbel et Dakar.

L'ancienne région de Kaolack représentait 10% de la population nationale. Aujourd'hui la nouvelle région, qui s'est séparée des anciens départements de Kaffrine et de Koungheul, a une population estimée à 750.853 habitants²⁶ en 2008, représentant ainsi 7% de la population nationale.

D'après toujours les données fournies par le Service Régional de la Statistique et la Démographie de Kaolack²⁷, « la densité est estimée aujourd'hui à 152 habitants au km². Cette population est répartie entre les départements que compte désormais la région, avec la nouvelle réforme scindant le département de Kaffrine en deux. Le département de Kaolack devient ainsi la plus peuplée avec 50,3% de la population suivie de Nioro 36,6% et enfin le tout nouveau département de Guinguinéo avec 13,7% ». Cependant, l'essentiel de la population habite en milieu rural avec 68,3% contre 23,5% en milieu urbain.

²⁶ SRSD de Kaolack : Situation Economique et Sociale de la Région de Kaolack 2008, p.18.

²⁷ SRSD de Kaolack : Situation Economique et Sociale de la Région de Kaolack 2008, p.18.

Tableau n°5 : Répartition spatiale de la population de Kaolack en 2008.

| | Effectif | % |
|---------------|-----------------|------------|
| Guinguinéo | 98.299 | 13,1 |
| Kaolack | 377.406 | 50,3 |
| Nioro | 275.148 | 36,6 |
| Région | 750.853 | 100 |
| Urbain | 237.808 | 31,7 |
| Rural | 513.853 | 68,3 |
| Région | 750.853 | 100 |

Source : ANSD/SRSD de Kaolack

La répartition de la population par sexe révèle une légère prédominance des femmes (51,3%) contre 48,7% pour les hommes. Cette prédominance des femmes est plus importante dans le département de Kaolack (51,6%) et moins importante dans celui de Guinguinéo avec 50,6%.

Tableau n°6 : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe selon les départements en 2008.

| Département | Homme | Femme | % Femme | % Homme | Total |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Guinguinéo | 48.582 | 49.717 | 50,6 | 49,4 | 98.299 |
| Kaolack | 182.533 | 194.873 | 51,6 | 48,4 | 377.406 |
| Nioro | 134.384 | 140.764 | 51,2 | 48,8 | 275.184 |
| Région | 365.499 | 385.354 | 51,3 | 48,7 | 750.853 |

Source : ANSD /SRSD de Kaolack

La région de Kaolack, à l'instar de toutes les autres régions du Sénégal, a une population très jeune. En effet, les moins de 20 ans représentent 56,5% de la population kaolackaise.

Chez ces moins de 20 ans, il y'a presque égalité de genre avec 49,96% de filles contre 50,4% de garçons.

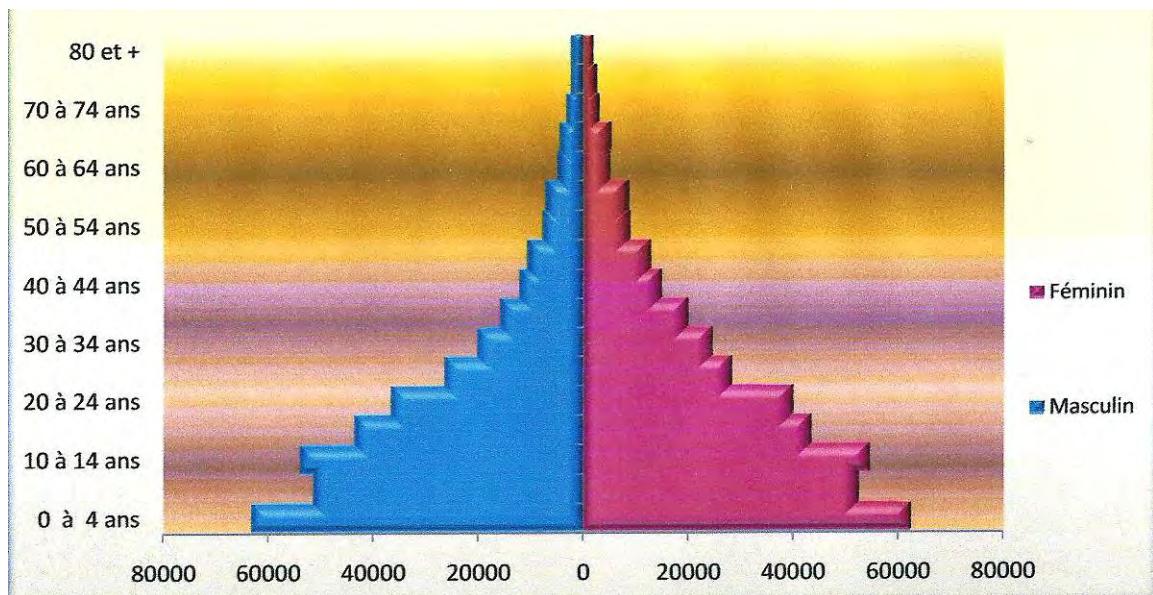
Les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 4,6% de la population avec une prédominance des femmes représentant 50,6%.

Tableau n°7 : Répartition de la population régionale par âge et par sexe en 2008.

| Tranche d'âges | Hommes | Femmes | %Femmes | %Hommes | Total |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|--------------|
| 0 – 04 ans | 8.388 | 8.045 | 49,0 | | 16.433 |
| 05 – 09 ans | 6.816 | 6.741 | 49,7 | | 13.557 |
| 10 – 14 ans | 7.155 | 7.007 | 49,5 | | 11.375 |
| 15 – 19 ans | 5.795 | 5.580 | 49,1 | | 11.375 |
| 20 – 24 ans | 4.864 | 5.115 | 51,3 | | 9.979 |
| 25 – 29 ans | 3.509 | 3.634 | 50,9 | | 7.143 |
| 30 – 34 ans | 2.667 | 3.153 | 54,2 | | 5.820 |
| 35 – 39 ans | 2.118 | 2.543 | 54,6 | | 4.661 |
| 40 – 44 ans | 1.625 | 1.883 | 53,7 | | 3.508 |
| 45 – 49 ans | 1.422 | 1.597 | 52,9 | | 3.019 |
| 50 – 54 ans | 1.038 | 1.112 | 51,7 | | 2.150 |
| 55 – 59 ans | 950 | 1.081 | 53,2 | | 2.031 |
| 60 – 64 ans | 650 | 640 | 49,6 | | 1.290 |
| 65 – 69 ans | 604 | 659 | 52,2 | | 1.263 |
| 70 – 74 ans | 417 | 367 | 46,8 | | 783 |
| 75 – 79 ans | 291 | 313 | 51,8 | | 604 |
| 80 et + | 273 | 247 | 47,5 | | 520 |

Source : ANSD/SRSD de Kaolack

Graphique n°1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2008.



Source : SRSD/Kaolack

Cette pyramide est caractérisée par une base très large qui contraste avec un sommet rétréci. Cette forme confirme la jeunesse de la population régionale que nous avons indiquée ci-dessus et qui s'explique selon le Service Régional de la Statistique et la Démographie de Kaolack par une fécondité élevée et une baisse de la mortalité infantile.

On note par ailleurs une prédominance du sexe masculin par rapport au sexe féminin dans les groupes des moins de 20 ans. Cette tendance va se renverser en faveur du sexe féminin à partir du groupe d'âge 20 – 24 ans.

3. La situation économique de la région:

L'économie régionale repose principalement sur le secteur primaire. En effet, 68,3% de la population kaolackaise habitent en zone rurale et exercent ou vivent d'activités de la terre.

3.1. L'agriculture :

Les activités agricoles occupent 75% de la population avec des spéculations diversifiées : arachide, pastèque, niébé, mil, sorgho, maïs, sésame, riz, fonio et autres cultures maraîchères.

Les cultures industrielles sont dominées par l'arachide malgré les difficultés que connaît la filière. Il faut cependant noter que les cultures industrielles de coton prennent de plus en plus de place notamment dans le Nioro.

La commercialisation de ce type de culture est assurée au moyen de deux courants, dont l'un officiel et l'autre parallèle qui se développent dans les marchés hebdomadaires et dans les centres d'échanges péri – urbains.

3.2. L'élevage :

L'élevage occupe une place importante dans la vie économique de la région de Kaolack. Il est constitué essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volaille.

Cependant, les embouches bovines, ovine et l'agriculture se développent aussi bien en milieu urbain que rural.

Elles génèrent des emplois et améliorent les revenus des populations.

Il faut noter aussi que la région est en transhumance du bétail venant de pays limitrophes.

La région de Kaolack recèle donc d'importantes potentialités pour le développement de l'élevage.

Cependant, le secteur de l'élevage reste confronté à un état sanitaire qui constitue un véritable blocage pour l'évolution du cheptel. On peut citer entre autres des maladies comme le charbon symptomatique, le botulisme, la pasteurellose, la peste des petits ruminants, la peste équine, la variole aviaire et la clavelée. Pour réduire les taux de mortalité et de morbidité, des interventions cliniques sont opérées et des campagnes de masse organisées.

3.3. La pêche :

Les activités de pêche ne sont pas très développées dans la région de Kaolack. L'absence d'une façade maritime et la faiblesse de l'armement rendent difficile le développement de ce secteur. La région ne dispose en effet que du fleuve Saloum pour la pratique de la pêche continentale. Cependant, la position de débarcadère de Kaolack comme plaque tournante de redistribution de produits halieutiques a permis le développement de secteurs annexes tels que le commerce et le transport.

Il existe deux types de pêche dans la région :

- La pêche maritime qui est pratiquée dans des eaux dites maritimes et qui est sous la surveillance du Service régional des Pêches maritimes. Ce type de pêche fournit près de 800 tonnes de poissons par an et l'essentiel de la consommation régionale est produite par d'autres régions. En effet, la région de Kaolack, constitue un centre de débarquement pour les grandes zones productrices comme Mbour, Joal, Saint-Louis etc.
- La pêche continentale qui se pratique dans les eaux continentales est du ressort du Service des Eaux et Forêts. Elle est faite dans les bolongs et mares de la région. Cette pêche a une production négligeable et les prises portent sur des espèces qui sont assez souvent de petites tailles.

Dans tous les deux cas, les activités de pêche sont artisanales et restent le plus souvent le fait de l'ethnie sérère « Niominka ».

CHAPITRE II : LA VILLE DE KAOLACK DANS LA REGION

Le travail que nous projetons dans ce chapitre, sera d'analyser la situation de la ville de Kaolack ; l'économie urbaine ; la croissance démographique et spatiale et enfin d'examiner les problèmes de développement urbain, notamment les contraintes du site et les problèmes de l'assainissement.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET POIDS DE LA VILLE DE KAOLACK :

1. Situation :

La ville de Kaolack est située au centre ouest du Sénégal dans le vieux bassin arachidier, à 192 km de Dakar. Elle est relativement excentrée par rapport à sa région de par sa position frontalière avec la région de Fatick.

Kaolack, capitale régionale de ladite région, est limitée au Nord et au Nord – est par la communauté rurale de Mbadakhoune, au Nord – ouest par la communauté rurale de Dya, au Sud – est par la communauté rurale et au Sud – ouest par la communauté rurale de Ndiaffate.



Carte n° 3 : Localisation de la commune de Kaolack (Source : D.T.G.C.).

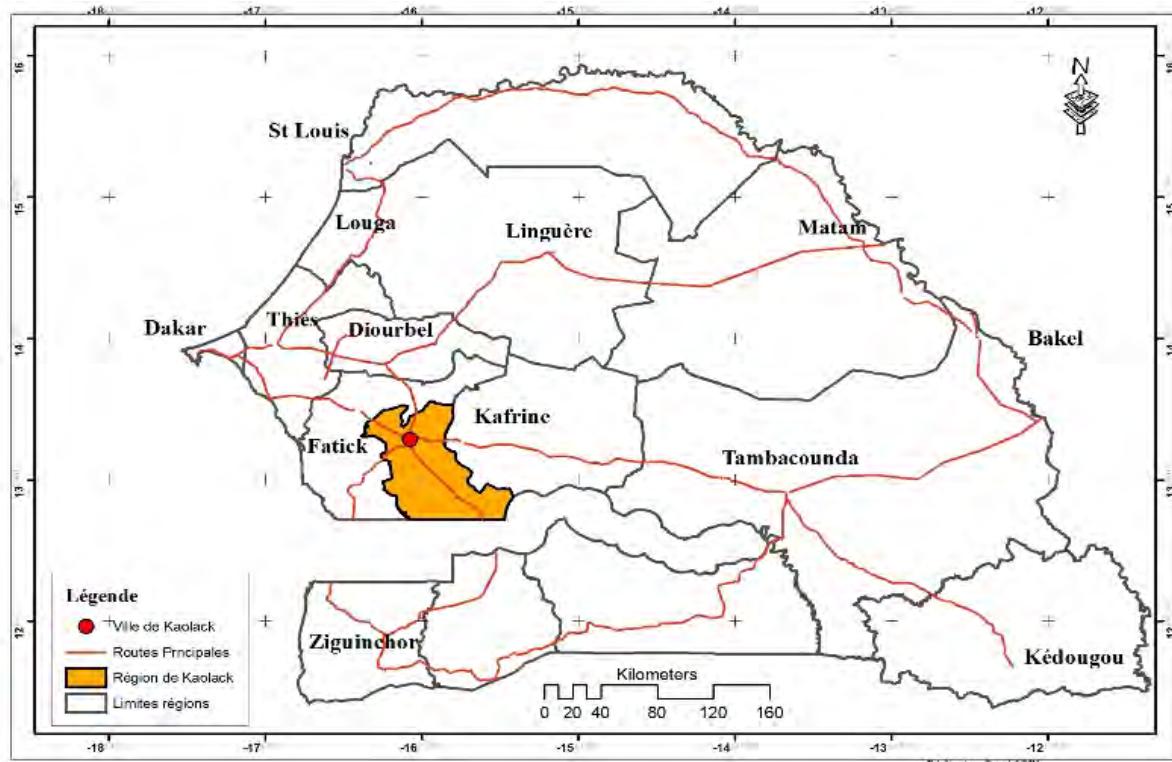
Le périmètre communal fixé par l'ordonnance n° 6039/MI du 27 octobre 1960 lui confère une superficie de 14.514 ha. Une très grande partie de ce périmètre est constituée par des « tannes », qui sont des terres inondables non aedificandi. Il s'agit en fait de vastes zones, abritant même des quartiers et caractérisées par la remontée permanente de la nappe salée, de l'humidité constante, de la stagnation des eaux vannes et des eaux fluviales et surtout par une insalubrité et un manque d'hygiène. Ces zones posent également un véritable problème d'extension de la ville. En effet, ses limites sont presque atteintes surtout au Nord et à l'Est où la ville reste coincée.

La ville de Kaolack qui s'est développé le long du fleuve Saloum, dans une cuvette comblée de plusieurs couches sédimentaires, est établie sur un site de bourrelet de berges légèrement incliné du Nord au Sud. Selon Dessertine (A.), « le choix de ce site répondait à l'époque coloniale à un double critère de dépense et de protection car, il s'agissait de faire face aux attaques des aristocraties guerrières du Saloum et du Rip et en même temps d'assurer la sécurité des transactions commerciales des négociations établies autour du fortin »²⁸.

Il vaudra donc à Kaolack un rôle de premier plan dans le cadre de la pénétration coloniale, notamment eu égard à sa position.

Kaolack est aussi un grand carrefour au point de convergence du fleuve, de la route et jadis du rail, reliant les régions Nord et Sud, Est et Ouest du bassin « arachidier » dont la ville devient ainsi le cœur. L'observation de la carte routière suivante met en évidence la position de carrefour de Kaolack, c'est - à - dire l'accessibilité de la ville au niveau régional et national.

²⁸ DESSERTINE (A.), 1967 – Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique : Kaolack, étude historique, juridique et économique des origines à 1958, 192 p.



Carte n°4: Position de carrefour de Kaolack.

Au regard de cette carte, on peut distinguer plusieurs axes. Il s'agit principalement des axes lourds tels que :

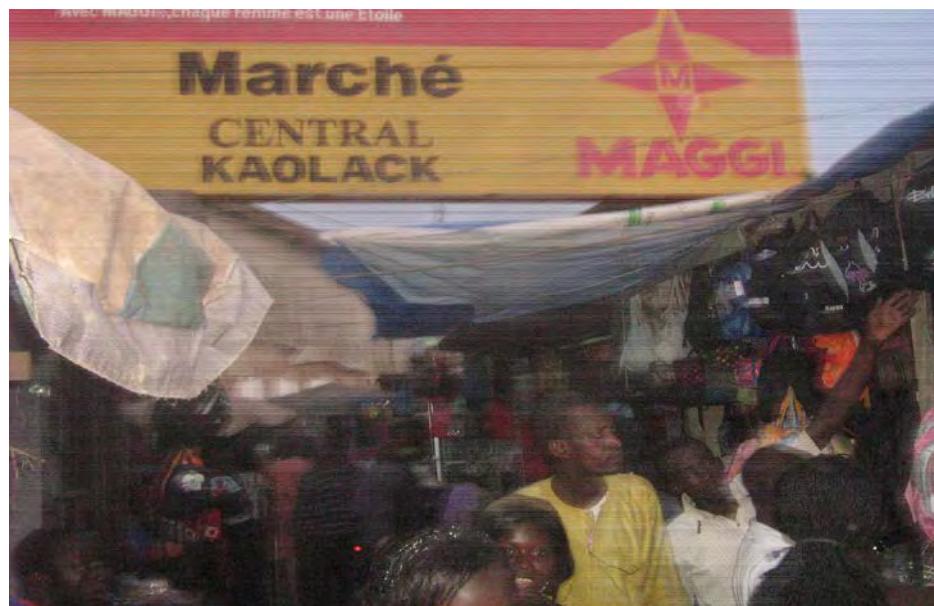
- la Nationale 1 reliant Dakar – Kaolack – Kaffrine – Tambacounda – Kidira ;
- la Nationale 4 reliant Dakar et Ziguinchor par la Gambie ;
- la Nationale 5 reliant Kaolack à Banjul par Karang ;
- la route Kaolack – Diourbel qui rejoint la Nationale 3 reliant Thiès à Matam par Diourbel – Linguère.

2. L'économie urbaine :

Kaolack avec tout son statut de capitale régionale recèle des potentialités économiques assez importantes. Kaolack est placée, comme le souligne Dessertine (A.), au centre d'une vaste région agricole. La culture arachidière très développée dans la région avait largement contribué au développement de la ville par l'ouverture de nombreuses maisons de négoce, le développement du port et la création de la SONACOS.

2.1. Le commerce : une activité émergente à cause du marché central :

Photo n°1 : Le marché central de Kaolack.



Du fait de sa situation de ville carrefour, le commerce est très développé dans la commune de Kaolack. En effet, le dynamisme économique de la commune se manifeste particulièrement par les activités débordantes du marché central de Kaolack, surtout en période de traite (Novembre – Février).

Force est de reconnaître qu'il est le plus important des marchés permanents. Il polarise aussi tout l'espace régional, les régions limitrophes (Fatick, Diourbel) et même des pays comme la Gambie, le Mali, la Guinée Conakry.

D'ailleurs, si le marché de Kaolack était célèbre à travers toute l'Afrique occidentale, il le devait à la traite arachidière.

Il faut ajouter aussi que les Salins de Djourane qui continuent de satisfaire les besoins en sel de plusieurs foyers de la sous région, concourent à ce rayonnement.

2.2. L'artisanat :

L'artisanat demeure un secteur très développé dans la ville de Kaolack. Certains artisans sont regroupés dans le village artisanal tandis que les autres exercent dans des ateliers disséminés à travers la ville.

L'artisanat joue dans l'économie urbaine un rôle non négligeable. Par ailleurs, pour les nombreux migrants dont l'arrivée accroît considérablement le chômage, le secteur artisanal représente un véritable refuge.

2.3. Le transport :

Photo n°2 : Le transport à Kaolack.



En ce qui concerne le transport (19 sociétés en 1990)²⁹, les problèmes sont importants du fait du nombre considérable de nouveaux arrivants qui s'établissent en général dans les quartiers périphériques. Cette situation a engendré un mode de transport non formel venant en renfort à un transport urbain organisé, réglementé, mais insuffisant pour apporter une réponse correcte à une demande croissante des populations.

2.4. L'industrie stagnante :

Depuis quelques décennies déjà, l'industrie de la commune se réduit essentiellement aux huileries de la SONACOS de Lyndiane (actuelle SUNEOR) et de la NOVASEN, à la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, à l'Industrie Sénégalaise du Cycle (ISENCY) actuellement inactive. A ces établissements industriels, sont venus s'ajouter il y'a quelques années une savonnerie (SASMA) et l'usine de fabrication des matelas (SOKAMOUSSE).

La SUNEOR et la NOVASEN sont spécialisées dans la production d'huiles végétales brutes et de tourteaux d'arachide. Leurs cycles de productions sont dépendants, cependant, des campagnes agricoles et des aléas climatiques.

²⁹ CETUD, 2004.

– La SUNEOR :

Sa capacité de trituration est de « 350.000 tonnes d'arachide par an soit 115.000 d'huile brute et 154.000 tonnes de tourteaux »³⁰, connaît depuis 1970 de faible niveau d'activité à cause des cycles récurrents de la sécheresse, les mauvaises campagnes arachidières (surtout en 2000, 2001 et 2002) et de la concurrence du marché parallèle.

– La NOVASEN :

Elle a été créée en 1989. Elle est spécialisée dans la fabrication d'huile végétale brute et de tourteaux et est logée à l'intérieur du port de Kaolack. Elle a, selon le SRSD de Kaolack, une capacité de production de 100 tonnes d'huile par jour, équivalent à 200 tonnes d'arachides décortiquées. Cependant, la production annuelle est variable selon campagnes, donc assujettie aux aléas climatiques.

– La NSSS :

La Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum spécialisée dans la production et la commercialisation du sel marin, a une capacité de production de 200.000 tonnes de sel/an³¹.

Cependant, à cause de l'étroitesse du marché et de la concurrence du secteur informel, la production a largement baissé, « elle ne dépasse guère 15.000 tonnes dont plus de 80% est exporté »³².

– La Société Africaine de Savonnerie Mahawa (SASMA) :

Sa capacité de production est d'une tonne de savon par heure. Le marché actuel se limite à l'intérieur de la région et subit la concurrence des grandes sociétés de la capitale.

– La Société Kaolakoise de Matelas Mousse (SOKAMOUSSE) :

Cette société a une capacité de production journalière de « 150 matelas. Le marché local n'absorbe que 25% de la production. Les exportations sont essentiellement destinées à la Gambie »³³.

³⁰ SRSD de Kaolack : Situation économique et sociale de Kaolack 2008, p.135.

³¹ SRSD de Kaolack : Situation économique et sociale de Kaolack 2008, p.135.

³² SRSD de Kaolack : Situation économique et sociale de Kaolack 2008, p.135.

³³ SRSD de Kaolack : Situation économique et sociale de Kaolack 2008, p.135.

II. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SPATIAL :

De par sa position de carrefour incontesté du Sénégal et de la sous région, la ville de Kaolack a cru de façon spectaculaire. Elle a rayonné au cours des dernières années tant par sa croissance spatiale que par sa démographique élevée.

1. Evolution de la population :

Dans l'étude d'une ville, l'analyse de la population revêt un aspect fondamental comme le souligne Ibrahima Diouf³⁴ car, elle constitue un élément majeur d'explication de la croissance urbaine

La ville de Kaolack a connu au fil des années une croissance démographique importante. La situation géographique et les activités expliquent en grande partie l'attractivité de la ville. En effet, Kaolack est un carrefour reliant les routes d'Est en Ouest mais aussi celles allant du Nord au Sud. Par ailleurs, le fleuve Saloum, avec son port, constitue une opportunité économique qui a longtemps attiré des populations. Cette croissance semble d'ailleurs loin de se ralentir.

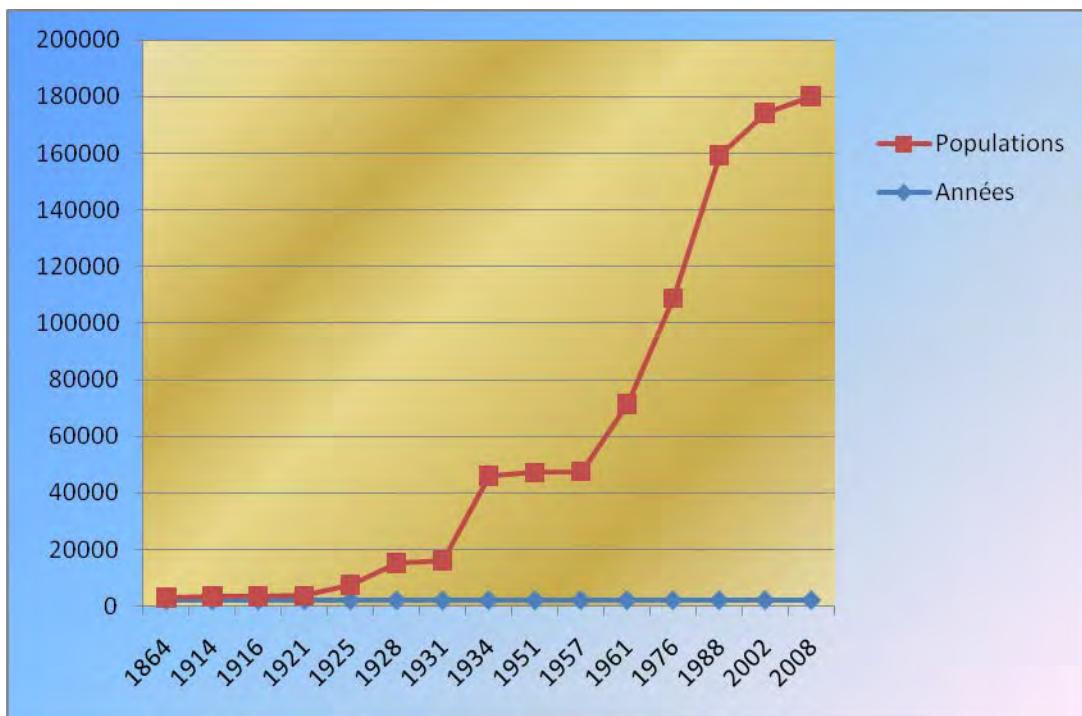
Tableau : n°8 : L'évolution de la population urbaine de Kaolack

| Années | Populations |
|--------|-------------|
| 1864 | 1000 |
| 1914 | 1454 |
| 1916 | 1520 |
| 1921 | 1710 |
| 1925 | 5652 |
| 1928 | 13180 |
| 1931 | 14140 |
| 1934 | 44200 |
| 1951 | 45225 |
| 1957 | 45570 |
| 1961 | 69560 |
| 1976 | 106899 |
| 1988 | 157305 |
| 2002 | 172305 |
| 2008 | 178243 |

Source : Ce tableau a été réalisé à partir des données fournies par Ibrahima Diouf³⁵ et les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1988³⁶ et de 2002³⁷.

³⁴ DIOUF (I.), Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, p.66.

Graphique n°2 : Evolution de la population de Kaolack de 1864 à 2008.



Le tableau ci-dessus laisse apparaître les périodes suivantes : 1864 - 1921 ; 1921 - 1928 ; 1931 - 1934 ; 1934 - 1957 ; 1957 - 1988 ; 1988 - 2008.

- La première période 1864 – 1921 s'étend sur une soixantaine d'années pendant lesquelles la population de Kaolack apparaît non seulement faible mais stagnante.
- La deuxième période 1921 – 1928 marque le début d'une croissance démographique certaine même si, en valeur absolue, les chiffres demeurent faibles. La population a triplé en cinq ans passant ainsi de 1.710 habitants à 13.180 habitants.

³⁵ DIOUF (I.), Doctorat de 3^{ème} cycle, p.69.

³⁶ ANSD/Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988.

³⁷ ANSD/Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002.

- La troisième période 1931 – 1934 prolonge la précédente et constitue une phase de peuplement accéléré. En quatre ans, la population est multipliée par trois au moins.
- La quatrième période 1934 – 1957 se caractérise par un coup d’arrêt considérablement long pour une ville en croissance économique ayant donné naissance à une série d’aménagements importants.
- La cinquième période 1957 – 1988 apparaît comme la dernière phase d’accélération de la croissance démographique. Kaolack franchit le seuil des 100.000 habitants. On note aussi un triplement de la population en trente ans, dû notamment au développement des activités de commerce et de l’immigration. Par ailleurs, elle a valu à Kaolack d’être à l’époque la troisième ville du Sénégal de par sa population.
- La sixième période 1988 – 2008. Elle est marquée par une progression relativement lente. Ainsi, la population passe de 157.305 en 1988 à 178.243 habitants en 2008.

2. Evolution spatiale :

La ville de Kaolack a connu une évolution rapide de 1860 à nos jours. Cette forte croissance démographique s'est accompagnée d'une extension spatiale très importante de la ville dans toutes les directions. En effet, Kaolack qui, lors de son premier lotissement en 1860 ne comptait que 13 lots de terrains s'est élargie de plus en plus. Aujourd'hui, elle a atteint d'anciens villages comme Thioffack, Lyndiane, Kabatoki qui sont devenus des quartiers de Kaolack.

Ainsi, l'audit urbain³⁸ distingue trois principales phases de la croissance urbaine:

- La période comprise entre 1900 et 1945 est marquée par une bonne maîtrise de l'occupation de l'espace.

Durant cette période, neuf lotissements ont été réalisés et sont à la base de la création de l'Escale (Kaolack ville) et des quartiers centraux. Le centre ville s'est progressivement structuré pour former le complexe Escale – Léona où convergent les principales voies de communication. Ces lotissements concentrent l'essentiel des activités économiques et des équipements. Ce quartier qui constituait avant 1930 le seul espace urbanisé, s'est sur densifié par la suite.

³⁸ ADM, Audit urbain et Audit financier et organisationnel de Kaolack, p.12.

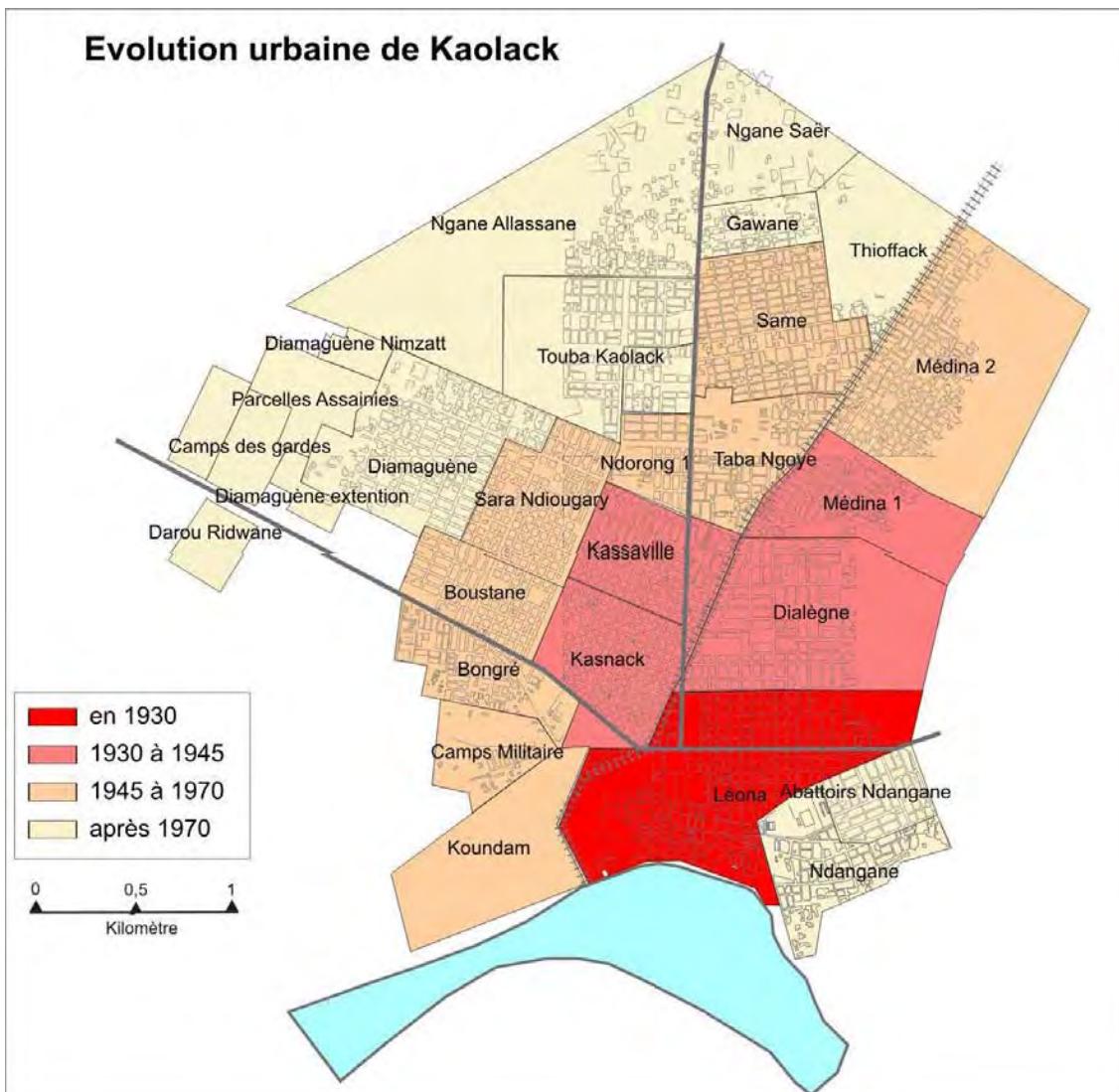
Les quartiers dits centraux sont venus se greffer autour de Léona. C'est notamment le cas des quartiers de Kasnack, Kassaville, Dialégne, Ndangane. Il faut noter que la plupart de ces quartiers ont été construits sur des terrains insalubres pour profiter de la proximité du centre ville.

- La période de 1945 à 1970 est marquée par la création de la deuxième couronne de quartiers formée par le village de Koundam bâti sur un site insalubre. Il s'agit de Bongré limité dans son extension à l'ouest par les terres inondables, Boustane (1945), Sara Ndiougay (1953), Ndorong (1955), Taba Ngoye (1958) et Same (1960).

C'est au cours de cette extension que la ville a rejoint le village de Médina Baye créé depuis 1932.

- La période de 1970 à nos jours où la demande de parcelles d'habitations a largement dépassé les capacités d'aménagements de terrains des autorités municipales. Ce déficit en parcelles face à la croissance démographique élevée a accéléré l'extension urbaine et le développement des quartiers irréguliers.

Ainsi, le plan directeur d'urbanisme avait identifié en 1989 neuf quartiers irréguliers d'une superficie totale de 369,5 ha constitués par Touba Kaolack (110,7ha), Thioffack (66 ha), Nimzatt (20,5 ha), Diamaguène (18,8 ha), Médina Fass (35 ha), Médina Mactar (14 ha), Ngane Saer (34 ha), Ngane Alassane (39 ha) et Gawane (31,5 ha).



Carte n°5 : Evolution urbaine de Kaolack.

Cependant, cette urbanisation mal contrôlée s'est traduite par une extension mal équilibrée de la ville avec des quartiers caractérisés par des terrains non aedificandi, si l'on sait que la ville de Kaolack est bâtie sur un site constitué en grande partie de « tannes ». Ceci serait ainsi un frein au développement de la ville de Kaolack.

III. LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX : un frein au développement de la ville de Kaolack.

A l'instar de la plupart des villes sénégalaises, la commune de Kaolack est confrontée à de sérieuses difficultés sur le plan de la gestion de l'environnement. Son caractère de ville carrefour, avec comme corollaire un accroissement continu de sa population et

subséquemment une augmentation de la quantité de déchets, posent de véritables défis aux autorités locales en matière de gestion de l'environnement. L'obstacle naturel que constituent les terres inondables rend la situation de l'environnement de Kaolack plus complexe.

L'analyse de la situation de l'environnement urbain de Kaolack mettra un accent particulier sur deux composantes essentielles de la question : la problématique des tannes et la problématique de l'assainissement de la ville.

1. La problématique des « tannes » de la ville de Kaolack :

La commune de Kaolack renferme des sites sablonneux et de vastes zones inondables appelées « tannes ». Ils sont situés à l'Est, au Sud de la route nationale n°1 et au Nord – est de la ville de Kaolack. Ces « tannes » se présentent sous deux aspects :

- Les « tannes » herbus situés dans les secteurs assez élevés comme Médina, Diamaguène, Kabatoky et Lyndiane dont l'acidité et la salinité des sols demeurent acceptables. Ils sont généralement couverts par une maigre végétation à halophytes.
- Les « tannes »nus, à forte humidité, stériles sont quant à eux totalement dépourvus de végétation. Ces « tannes »sont particulièrement présents à Ndangane, Koundam, Dialègne et Abattoire.

Il est important de souligner que le développement des « tannes » est lié d'une part à l'exploitation du bois de mangrove qui occupait initialement ces sites et d'autre part à la sécheresse qui a favorisé la remontée des eaux salées dans les terres.

Le site de la ville de Kaolack qui se caractérise par la présence des tannes qui posent un obstacle par rapport à l'extension de la commune. En effet, la possibilité d'extension de la ville à moindre coût est compromise. Le respect par les planificateurs des limites administratives a poussé la ville à se développer sur des terres insalubres et de « tannes », seuls espaces disponibles.

La rareté des terrains aptes à l'habitat a par conséquent favorisé les occupations irrégulières et des lotissements sur des espaces non assainis. Cette situation se traduit par la prolifération des quartiers insalubres. Les « tannes » posent également des problèmes d'aménagement constants (problèmes d'assainissement et d'habitat avec l'intrusion des eaux usées, la stagnation des eaux de pluie et la remontée de la nappe salée) et par conséquent des contraintes de développement de la ville.

Cependant, malgré ces nombreuses contraintes, le site urbain présente certains atouts constitués par :

- la présence du fleuve, dont les berges après aménagement, peut contribuer à améliorer la qualité de l'environnement et le tourisme de la ville ;
- la présence vers Kabatoki et Lyndiane de terres herbacées et légèrement élevées, offrant certaines possibilités d'urbanisation si les problèmes de drainage sont résolus. Cette zone constitue la principale zone d'extension de la ville ;
- le site de Kaolack avec une dénivellation très faible, présente un atout sur le plan économique que stratégique. Il vaudra à Kaolack un rôle de premier plan dans le cadre de la pénétration coloniale.

2. La problématique de l'assainissement de la ville de Kaolack :

A l'instar de la plupart des villes sénégalaises, la commune de Kaolack est confrontée à de sérieuses difficultés d'assainissement. De tout temps, l'assainissement de la ville de Kaolack a été un problème majeur. Par ailleurs, l'assainissement de la ville constitue le principal goulot d'étranglement de la commune de Kaolack.

Son caractère de ville carrefour, avec comme corolaires un accroissement continu de sa population et subséquemment une évolution de la quantité de déchets, posent de véritables défis aux autorités locales en matière d'assainissement. C'est une opération qui est toujours restée difficile à résoudre. En effet, depuis le régime colonial, les différentes autorités qui se sont succédé au sein de la municipalité ont été impuissantes, pour ne pas dire qu'ils ont échoué face au problème de l'assainissement.

L'obstacle naturel que constituent les terres inondables « tannes » rend la situation de l'environnement de Kaolack encore plus complexe. S'il s'arrêtait à un simple décor inattractif, les populations pourraient malgré tout comprendre, mais toujours est-il que le déficit d'assainissement à Kaolack est à l'origine de multiples endémies qui, au fil du temps, ont toujours infiltré les couches populaires moyennant ainsi de nombreuses victimes innocentes. D'ailleurs les statistiques du SRSD/Kaolack révèlent aujourd'hui encore que le paludisme, les parasites intestinaux ont pour cause essentielle un mauvais assainissement.

L'analyse de la problématique de l'assainissement de Kaolack mettra un accent particulier sur deux composantes essentielles de la question : la gestion des ordures ménagères (assainissement solide) et la gestion des eaux usées et pluviales (assainissement liquide).

2.1. L'assainissement solide :

L'assainissement solide se pose avec beaucoup d'acuité dans la ville de Kaolack. En effet, la production de déchets est estimée aujourd'hui à 132 tonnes par jour soit 48.256 tonnes pour l'année 2007. Elle est calculée sur la base d'une production spécifique de 0,490 g par personne et par jour et une densité de 419 kg par m³. Les productions journalières les plus élevées sont notées dans les quartiers de Sara Ndioungary, Diamaguène, Médina et Léona qui dépassent les 10 tonnes par jour.

Cependant même s'il y'a plusieurs acteurs qui interviennent dans la pré collecte, la collecte et le transport des déchets solides, le taux journalier d'enlèvement des déchets solides dans la ville de Kaolack demeure encore très faible. En effet, environ une centaine de tonnes seulement de déchets est évacuée par les charrettes qu'on appelle communément le « R.O.C. » ramassage des ordures par charrette et le service communal vers les sorties et entrées principales de la commune.

Plusieurs facteurs contribuent cependant à l'état d'insalubrité de la ville de Kaolack, on peut citer entre autres :

- L'inexistence d'un système de gestion durable des déchets solides :

La mairie assure la collecte des ordures en régie. La commune conçoit, organise et finance le secteur qu'elle exécute en partie avec ses propres moyens techniques et financiers. Les services déconcentrés ne lui fournissent qu'un appui technique au besoin ou la part du budget allouée à l'assainissement qui représente environ 20% est insuffisante par rapport à l'ampleur du problème.

Les organisations communautaires qui interviennent dans le secteur s'activent le plus dans les opérations d'information et de sensibilisation et très peu dans la pré collecte. Ils mettent en œuvre le système de ramassage des ordures par charrette (R.O.C.) dans différents quartiers dans le cadre du partenariat avec les ONG tels que CARITAS, ASDES, JANT BU BESS/CODEKA ou avec d'autres privés. Il convient de souligner aussi l'absence d'un

comportement citoyen des populations ; mais est sous tendu par une méconnaissance des dangers liés à l'insalubrité.

Photo n°3 : L'état des ordures ménagères à Kaolack.



- Le manque d'une décharge communautaire et de centre de transfert des déchets solides :

Présentement, il n'existe pas un lieu servant de décharge communautaire, c'est ainsi que les déchets produits dans la ville sont déversés aux principales entrées et sorties de la ville et dans les espaces vides non occupés donnant un état hideux et d'insalubrité de la ville.

- Le sous équipement de la commune :

Les moyens logistiques actuels de la commune sont constitués uniquement d'une poly benne, d'une pelle mécanique et d'un tracteur. La polybenne et la pelle mécanique ont été offertes à la mairie par une ONG dénommée Jant Bu Bess.

Cependant, pour la mise en œuvre d'un système de gestion durable des déchets solides dans la commune de Kaolack, les conclusions de l'étude du PPAK reposent essentiellement sur trois éléments clés que sont :

- l'aménagement d'une décharge communautaire au coût total de 341.042.000 F CFA ;
- la construction de centres de transfert des déchets solides pour une somme globale de 734.500.000 FCFA ;

- l'acquisition d'équipements municipaux pour une valeur de 143.839.000 FCFA ;
- et la sensibilisation et l'éducation à l'hygiène et le coût des activités est fixé à 37.080.000 FCFA.

Tableau n°9 : Récapitulatif des investissements initiaux en 2009.

| Désignation | Coût estimatif (FCFA) |
|---|-----------------------|
| Aménagement de la décharge communautaire | 341.042.000 |
| Construction et équipement des centres de transfert | 734.500.000 |
| Communication et renforcement des capacités des acteurs | 37.080.000 |
| Coût total | 1.256.461.000 |

Source : Commune de Kaolack, P.P.A.K., Mai 2009.

2.2. L'assainissement liquide des eaux usées et pluviales :

La problématique de l'assainissement dans la ville de Kaolack est un sujet récurrent qui provoque chaque année une situation sanitaire et environnementale alarmante. Ainsi, l'évacuation des usées et pluviales apparaît comme une priorité de la commune de Kaolack.

- ✓ Le réseau « eaux usées » :

Le réseau eaux usées est vétuste et nettement insuffisant. En effet, le linéaire ne couvre que six quartiers : Sara, Dialégne, Tabagoye, Kasnack, Léona et Bongré. Il est sous dimensionné et connaît un défaut de curage, d'où le déversement des eaux vannes dans les rues.

Le niveau de branchement des ménages au réseau est également très faible. Pourtant ces branchements réalisés dans les conditions normales devaient permettre de palier les nombreux problèmes d'assainissement tels que la suppression des fosses septiques et l'évacuation facile des eaux usées. Certes les coûts sont très élevés, mais en dépit de cela, les populations sont intéressées et désirent ardemment se brancher.

✓ Le réseau « eaux pluviales » :

Le réseau « eaux pluviales » a une longueur de 12,5 km, constitué généralement de canaux à ciel ouvert. Ce réseau ne concerne que sept (7) quartiers. Il s'agit de : Kassaville, Abattoirs, Ndangane, Médina, Dialégné, Tabangoye, Kasnack et Léona. Il connaît des dysfonctionnements liés aux obstructions des canaux non couverts, au défaut de curage et à la non réhabilitation du réseau. A cela s'ajoutent les branchements clandestins opérés par les populations pour l'évacuation des eaux usées dans ces canaux d'eau pluviale. En somme, les réseaux d'assainissement de la ville de Kaolack sont essentiellement concentrés dans le centre ville et se caractérisent cependant par une vétusté extrême.

Aujourd'hui, face à l'échec ou du moins de l'impuissance de la municipalité dans ce secteur (assainissement), on assiste à l'arrivée de nouveaux acteurs tels que les ONG qui soutiennent les dynamiques associatives (CODEKA, CDQ, etc.) à travers le système R.O.C.

CONCLUSION PARTIELLE

Nous pouvons conclure cette partie en soulignant que plusieurs séries de facteurs ont contribué au développement de Kaolack. Il s'agit entre autres des facteurs économiques, géographiques et démographiques. Kaolack est placé comme le souligne Dessertine, au centre d'une vaste région agricole, à l'extrémité de la seule voie navigable existant entre la Gambie et Dakar. Kaolack, a en effet, comme nous l'avons déjà souligné ci – dessus, une position privilégiée ; point de convergence du fleuve et de la route, chef lieu de la région du Saloum et capital du bassin. Kaolack est aussi, un centre économique de choix et il avait fallu des longues années d'insécurité de la deuxième moitié du dernier siècle, pour le reléguer au rang d'escale secondaire.

En somme, Kaolack a une situation géographique stratégique. Cette situation lui confère des potentialités de taille qui ne cesse d'attirer des populations. Kaolack recèle, en effet, des potentialités non moins importantes dans le domaine d'industrie, du transport et notamment du commerce.

Cependant, malgré ces nombreux constats, la ville de Kaolack souffre encore de nombreuses difficultés. Aujourd'hui, les problèmes démographiques et d'insalubrité pour ne citer que ceux là accentuent de plus en plus la situation désastreuse de la ville.

DEUXIEME PARTIE :

LA GOUVERNANCE URBAINE A KAOLACK

INTRODUCTION PARTIELLE:

Les acteurs urbains regroupent l'ensemble des citadins qui par le fait de résider, de travailler ou de consommer, participent également à la vie de la cité. On peut y ajouter aujourd'hui la présence de partenaires financiers qui constituent de véritables institutions d'appui au développement. Ce qui fait qu'aujourd'hui que la gestion urbaine fait intervenir une multitude d'acteurs, depuis l'Etat, en passant par ses services déconcentrés , les élus municipaux, les populations à travers les dynamiques associatives, la coopération décentralisée et les partenaires au développement dans un cadre de décentralisation et de développement local. Certes, même si tout le monde est acteur et tous contribuent de façon significative au développement de la localité, selon des modalités différentes. Il y'a néanmoins des acteurs clés et de ce fait jouant un rôle différent par leur engagement politique, citoyen ou socio économique.

C'est pourquoi, l'analyse de la place et du rôle de chacun des principaux acteurs du développement local s'avère nécessaire pour mettre en relief la contribution de chacun d'eux dans la gouvernance territoriale en générale et dans la gouvernance urbaine en ce qui nous concerne.

CHAPITRE I : LES ACTEURS INSTITUTIONNELS :

Il s'agit ici du conseil municipal et des services déconcentrés de l'Etat qui doivent être au premier plan de la gouvernance urbaine.

I. LE CONSEIL MUNICIPAL :

L'analyse va porter sur le rôle et la présentation des différentes commissions techniques du conseil municipal et ses principales contraintes.

1. Le rôle du conseil municipal :

« La commune, pour le citoyen, c'est le lieu privilégié pour se familiariser avec les choses de la nation. A ce titre, elle est une école de civisme, un centre d'initiation pour la vie. Une ville se distingue d'une autre par le dynamisme de la gestion municipale, par l'esprit créateur de ses élites, leur dévouement à la cause de leurs administrés³⁹ ». Commune mixte érigée en 1917, de plein exercice en 1956, la commune de Kaolack, conformément à la loi n° 96-06 portant sur le code des collectivités locales, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle évolue ainsi dans les neufs domaines de compétence que lui confère la loi à savoir entre autres la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national ; l'aménagement du territoire, la santé et l'action sociale, l'urbanisme et l'habitat, etc.

Elle est ainsi administrée librement par des conseillers municipaux élus au suffrage universel.. La commune à l'instar des autres collectivités locales, bénéficie d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'impulsion d'un développement socio – économique durable et constitue une collectivité locale incontournable pour toute stratégie participative de développement territorial.

Il est l'institution chargée en plus de l'élaboration et de l'exécution du budget de la commune, d'administrer la commune, de la planification et des actions de développement mais également impulser la participation des populations à ces actions de développement. Dans la réalisation des programmes de développement, son rôle se résume principalement à :

- Animer une concertation permanente au sein de la commune ;

³⁹ Editorial Le Soleil, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de ville de Kaolack par le président Senghor, n° 32, 28 Mai 1971.

- Approuver le Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan d'Investissement Annuel ;
- Inscrire dans le budget de la commune la contre partie à mobiliser pour la réalisation de projets ;
- Mobiliser la contre partie de la commune et aider à réussir celle des bénéficiaires ;
- Assurer une gestion transparente de fonds destinés à la réalisation de projets ;
- Mobiliser les moyens permettant l'entretien des infrastructures.

L'équipe municipale a été mise en place le 17 Avril 2009 suite aux élections régionales, municipales et rurales du 22 Mars 2009. Elle compte 70 conseillers élus dont la majorité entame leur première législature.

2. Les différentes commissions techniques :

Afin d'exécuter sa mission de conception et de programmation, le conseil municipal est appuyé par plusieurs commissions conformément au code des collectivités locales. En effet, ces dernières sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur les questions intéressant la commune. Le conseil municipal compte ainsi trente (30) commissions que sont : voiries urbaines, développement urbain et aménagement, affaires et actions sociales, commerce et artisanat, sports – vie associative – loisirs, affaires religieuses, communication- innovation et progrès technologiques – développement des NTIC, énergie et hydraulique, santé, jeunesse – emploi , développement économique, affaires administratives, juridiques et règlement intérieurs, finance, formation professionnelle – lutte contre l'exclusion et la mendicité – réinsertion des jeunes issues des écoles coraniques, environnement – cadre de vie – écologie, dialogue public et participation des populations , relations internationales et coopération décentralisée, sécurité urbaine et prévention, assainissement, éducation, famille et petite enfance, affaires culturelles et patrimoines, micro – finances et crédits de mutualité, transport, tourisme, formation permanente, population et Etat civil, développement industriel – promotion des PMI - PME, alphabétisation et promotion des langues nationales.

Il faut, toutefois, signaler que ses commissions ne fonctionnent cependant que très rarement pour régler des problèmes ponctuels. Or, avec le transfert des compétences, ces commissions devraient jouer un rôle prépondérant dans la définition des plans d'actions de chaque secteur, dans l'exécution et le suivi de ces derniers.

3. Les contraintes du conseil municipal :

3.1. Les contraintes de la gestion financière :

Kaolack est une localité aux ressources maigres. Son poids spécifique en terme de besoins et de capacité d'absorption des projets de développement économique et sociale n'est pas en mesure avec ces dernières ressources. Pour situer l'action communale en matière d'utilisation des ressources, nous retenons deux éléments : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement

Tableau n° 10 : Les dépenses de la commune : 2009 et 2010.

| | 2009 | 2010 |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 2.148.663.605 | 2.221.086.766 |
| Investissement | 466.527.677 | 271.686.634 |
| Budget Total | 2.615.191.282 | 2.492.773.400 |

Source : Secrétariat municipal, 2010 : Compte de gestion

L'observation de ce tableau permet de constater une dégradation de la situation financière de la commune de Kaolack durant cette dernière année (2010). En effet, la liquidité financière de la commune est passée de 2.615.191.282 en 2009 à 2.492.773.400 en 2010, soit un déficit de 12.241.788. Cette situation résulte notamment de la stagnation des recettes fiscales, qui traduit la faiblesse des efforts des autorités municipales dans le contrôle des recouvrements des recettes des marchés et de localisation de souks. En effet, les statistiques sur les activités marchands et le suivi des recettes sont pratiquement inexistantes.

Cette situation s'explique aussi par la faiblesse des fonds de dotations de la décentralisation qui sont très en deçà des charges que doivent supporter la collectivité locale. Le fond de concours est non seulement insuffisant eu égard à la charge municipale, mais il diminue de

façon drastique. À titre d'illustration nous pouvons citer l'exemple de l'année 2009, dont le fond de concours qui a été fixé à 50 millions s'est finalement constitué de 30 millions.

Cependant, les ressources financières de la commune pourraient connaître une amélioration par le billet de la coopération décentralisée, qui est un créneau porteur dans le cadre de la conjoncture actuelle de la décentralisation. Il est nécessaire d'exploiter à fond un tel domaine qui regorge d'opportunité de financement et de moyen d'équipement pour les collectivités locales. A cette faiblesse des ressources financières, s'ajoute une mauvaise gestion financière et comptable. En effet, la comptabilité analytique est traitée de façon manuelle.

Il conviendrait cependant de renforcer le service financier et comptable en ressources humaines et logistiques appropriées, qui prendraient en charge de manière efficience la comptabilité financière et budgétaire. Sur la base de ce constant, des mesures d'ajustement sont nécessaires afin d'améliorer la viabilité financière de la commune.

3.2. Les contraintes de la gestion administrative et technique:

A Kaolack, au plan de l'organisation administrative et technique, le niveau d'encadrement est faible au regard des différents missions de la commune. En effet, en dehors des services techniques communaux, les autres services sont dirigés par un personnel d'un niveau d'étude plus ou moins faible. Les services techniques manquent également d'agents compétents, notamment des techniciens supérieurs qui prendraient en charge le suivi des volets assainissement, électricité, et travaux publics etc. C'est dans ce sens que Mamadou Diop Castro abonde lorsqu'il nous disait lors des entretiens : « ...tu ne verras pas un agent de la hiérarchie A dans la commune de Kaolack ».⁴⁰ Cette situation s'explique surtout par un recrutement basé sur l'appartenance politique et non sur la compétence. Cette situation n'est pas sans poser de problème dans un contexte marqué par la nécessité pour les municipalités de disposer d'équipes de pointe, capables de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et projets de développement.

En outre, il n'existe pas encore au niveau de la mairie un organigramme spécifiant très clairement les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les services. Il en résulte ainsi une répartition inégale de la charge du travail et des chevauchements dans l'accomplissement des activités de la mairie.

⁴⁰ Mamadou Diop Castro, adjoint au maire, lors d'un entretien.

Cependant, il est absolument nécessaire de renforcer l'organisation et le fonctionnement des institutions municipales par :

- le recrutement d'un personnel compétent et en nombre suffisant ;
- la mise d'un organigramme ;
- le renforcement des capacités du personnel dans les domaines de l'information, de la communication, de suivi et de l'exécution des projets urbains.

II. LES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT :

Nous limiterons ici à la préfecture, à la perception et au service départemental du développement communautaire. En effet, ces derniers sont en jeu permanent avec la municipalité et la société civile. Et ceci est loin de la logique de minimiser les autres tels que la Division Régionale d'Urbanisme, l'ONAS (Office National de l'Assainissement), l'APROSEN (Agence de la Propreté du Sénégal) et la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés etc. si l'on croit à leur rôle à la planification.

1. La préfecture :

C'est un service dépendant du ministère de l'intérieur. A la tête de ce service nous avons le préfet qui représente le Président de la République et l'ensemble des ministres au niveau de la souscription départemental. Il coordonne l'ensemble des activités gouvernementales du département et veille au bon fonctionnement de l'administration, au contrôle de l'égalité des actes du conseil municipal. Il s'y ajoute un droit de regard sur l'exécution des lois et réglementations tout en veillant à l'application de la politique de l'Etat au niveau départemental.

2. La perception :

Encore appelé Trésor, la perception se compose d'un service de recouvrement et à sa tête un percepteur, d'un service de dépenses avec deux agents caissiers, d'un bureau collectivités locales et d'un secrétariat. C'est dire qu'elle détient la comptabilité de la commune et des autres collectivités locales du département. Elle est donc chargée du recouvrement des recettes municipales et de l'exécution des dépenses de la municipalité.

3. Le Service Départemental de Développement Communautaire :

Il est en contact direct avec les OCB de la commune. Sa principale mission est d'encadrer, de former les OCB dans ce contexte de décentralisation et de développement local. C'est un partenaire stratégique de la commune en matière de conseil et d'aide à la prise de décision surtout en ce qui concerne directement les OCB.

CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE

Par cette notion nous entendons tous les acteurs non institutionnels. Il s'agira donc de l'étude d'abord, des acteurs organisés en association qu'on appelle aussi Organisation Communautaire de Base, ensuite des partenaires de la coopération décentralisée et enfin des acteurs privés d'appui au développement ou Organisations Non Gouvernementales.

I. LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES OU O.C.B. :

1. Définition des OCB : conditions d'émergence.

Elles se définissent comme des organisations apolitiques, sans but lucratif, créées à l'initiative de personnes physiques ou morales, autonomes vis-à-vis de l'Etat, animées d'un esprit de volontariat qu'elles mettent au service des autres. Leur vocation est l'appui au développement, à travers des activités sociales et/ ou économiques. En effet comme le souligne Niang (A.) et Ndiaye (S.)⁴¹, les initiatives locales de développement sont souvent nées d'un mouvement spontané autour d'un phénomène naturel ou social défavorable à la communauté. C'est soit l'inondation, l'insécurité croissante, le manque d'infrastructures ou encore la détérioration des conditions de vie (...), qui conduit à une mobilisation structurée qui ambitionne de prendre en charge des problèmes spécifiques (...) relatifs au cadre de vie.

Ainsi pour faire face aux difficultés de la vie en ville, les habitants se sont seulement accrochés aux vieilles traditions de solidarité mais ils ont aussi développé de nouvelles réponses : création de formes associatives diverses et multiplication des initiatives locales. Plusieurs types d'actions ont été ainsi menés ces dernières années au niveau local.

Les dynamiques associatives de développement sont donc nées le plus souvent à partir de la volonté des populations de prendre en charge leurs problèmes, de faire face à la crise. Elles émergent surtout à l'initiative de groupements de jeunes et des femmes soucieuses d'améliorer leurs conditions de vie et qui demandent l'appui extérieur tel que les ONG, la municipalité, etc.

Au Sénégal, avant les années qui ont suivi les indépendances, les associations ont été plus nombreuses que partout ailleurs. Ce sont essentiellement des regroupements d'originaire

⁴¹ Niang (A.), Ndiaye (S.), « Analyse de la dynamique associative à Saint-Louis », ENDA, Eco-Pop, PREFAL, CCIDL, Rapport provisoire, Mars 1998

(associations de ressortissants) et des associations sportives et culturelles (ASC). Le mouvement s'est amplifié dans les centres urbains à l'occasion du mouvement « Set Setal ». Jusqu'aux années 70 et 80, le mouvement associatif (sous ses formes traditionnelles et sous ses formes modernes) est ralenti dans son expansion, mis sous tutelle ou récupéré par le pouvoir public. Dans les années 90, l'explosion de toutes les formes de regroupements populaires traduit le besoin de nouveaux cadres d'actions de développement.

2. Typologie des OCB :

Le paysage associatif très riche à Kaolack explique un dynamisme réel de sa population. Sa diversité est un trait caractéristique du désir de vie communautaire qui s'y manifeste. On peut aujourd'hui citer quelques organisations structurées au niveau de la commune de Kaolack.

2.1. Les associations à vocation économique : Groupement d'Intérêt Economique (GIE) :

Suite au désengagement de l'Etat de l'encadrement du monde rural au milieu des années 80, les GIE ont été institués par la loi 95 – 40 du 29 juillet 1985 pour remplacer progressivement les coopératives agricoles jugées démesurées par rapport à leur mission première. Ils ont pour objectif principal de promouvoir des activités tournées essentiellement vers la transformation des céréales, des fruits et légumes, etc., l'artisanat, la teinture et le commerce.

Ils font partie aujourd'hui des regroupements les plus nombreux aussi bien en milieu rural qu'urbain, dont le foisonnement est essentiellement du à une création incontestée du fait des opportunités offertes par le statut de GIE. Ce statut devient en effet une conditionnalité nécessaire à l'obtention de financement.

Cependant les GIE sont confrontés à des problèmes de fonctionnement liés essentiellement au manque de formation, de moyens, et à la mauvaise gestion des crédits caractérisés par des détournements d'objectifs, des non remboursements du fait de la non rentabilité des objets de crédits (problèmes de rendement ou de commercialisation).

2.2. Les Groupements de Promotion Féminine (GPF) :

Ils ont été suscités par le Ministère du développement social vers les années 80 dans le but de formaliser les regroupements traditionnels de femmes et de promouvoir leur participation au processus de développement.

Ils sont très nombreux dans la commune de Kaolack et interviennent dans tous les secteurs de la vie urbaine. Ces organismes qui renferment que des femmes, sont reconnus aujourd’hui grâce à leur dynamisme et l’étendue de leur champ d’intervention. Ces GPF initient sur fonds propres à partir de cotisations ou de tontines et/ou avec l’appui des structures de l’Etat et des partenaires au développement des activités relativement diversifiées. Ainsi, ils interviennent le plus souvent dans le petit commerce, les activités transformatrices de fruits, de légumes ou de céréales, dans la teinture, la couture et le maraîchage.

Ces OCB sont toujours confrontées notamment à deux séries de problèmes constants :

- L’insuffisance de moyens qui constitue un obstacle majeur au développement d’activités économiques à cause de l’insuffisance de financements, de l’absence de statut juridique et du manque de maîtrise des procédures d’octroi de crédits ;
- Le faible niveau de développement des capacités organisationnelles qui ne permet pas une gestion efficace et transparente compte tenu du faible niveau d’instruction et de formation et de l’insuffisance de l’appui conseil des services de l’Etat confrontés à un manque de moyens.

2.3. Les associations à vocation culturelle :

Associations de confession religieuse (jeunes catholiques) et confrérique (dahira), de par leur caractère religieux contribuent au renforcement de la cohésion sociale mais mènent également des activités diversifiées.

2.4. Les associations du troisième âge :

Outre sa présence dans les associations à caractère économique et culturel, se trouve dans des formes associatives propres à cause à cette catégorie de personnes (association de retraités de l’IPRES, du fonds national, association de retraités de l’enseignement, des anciens militaires, des techniciens du développement...)

2.5. Les Associations Sportives et Culture (ASC) :

Crées par l’Etat à travers la loi 76 – 040 du 16 janvier 1976 fixant les obligations particulières auxquelles sont soumises les associations à but d’éducation populaire, sportive et culturelle, les ASC ont vu le jour pour promouvoir les activités sportives et culturelles dans le cadre des foyers de jeunes.

Avec le mouvement spontané et général de revendications des jeunes pour un environnement meilleur, dénommé « Set Setal », ce groupe social jusqu'ici marginalisé, a acquis une visibilité et un poids socio politique incontestable.

De nature informelle ou affiliée aux structures de gestion, les activités de vacances au niveau du département, les ASC constituent des cadres appropriés pour le développement du sport et de la culture.

Cependant, plusieurs organisations d'appui tels que les ONG ainsi que l'Etat ont tenté aujourd'hui de faire en sorte que les ASC ne soient plus uniquement tournées vers les activités de vacances mais pour qu'elles s'impliquent de manière permanente dans les activités de développement de leurs quartiers. C'est ainsi que les ASC mènent principalement des activités articulées autour des axes suivants :

- les activités socio éducatives (soutien aux élèves du primaire et du secondaire, théâtre et soirées, récréation) ;
- les activités liées à l'hygiène et à la santé des populations / nettoyage, sensibilisation à la propreté, lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, etc.) ;
- lutte contre le chômage des jeunes par la promotion d'activités génératrices de revenus.

La génération des associations sportives et culturelles (ASC) ne se limite plus aux activités sportives uniquement. Ces associations investissent progressivement les différents problèmes de développement vécus dans les quartiers. Elles jouent en général un rôle déterminant dans l'émergence de dynamiques. Au sein de ces associations, les jeunes entretiennent également une relation très forte avec leur quartier. Les ASC peuvent regrouper des jeunes d'un ou de plusieurs quartiers à travers les jumelages etc.

Les principales difficultés rencontrées par les OCB se réfèrent au non fonctionnement des foyers de jeunes, à l'insuffisance d'infrastructures de loisirs au niveau de certains quartiers, au manque de moyens et de formation ainsi qu'à l'accès difficile aux ressources financières mobilisées en faveur de la promotion des jeunes.

2.6. Les Associations de Développement de Quartiers (ADQ) :

Pour Gueye (A.K.)⁴², ces associations sont la plupart du temps nées de la scission des ASC. Face à l'intensification des problèmes rencontrés par les habitants des quartiers défavorisés du milieu péri urbain, on assiste à l'émergence des associations de quartiers. Il s'agit la plupart du temps d'auto organisations des jeunes déterminées à prendre en charge des aspects de la vie du quartier non gérés par les ASC : c'est le cas de la promotion d'activités de développement axées sur l'amélioration du cadre de vie et la création de ressources pour lutter contre la progression de la pauvreté.

A Kaolack, le CODEJA (Comité de Développement de Jammaguen) du quartier de Jammaguen en est l'exemple le plus significatif. En effet, interpellée par l'ensemble des problèmes qui entravent la promotion, la population de Jammaguen a uni ses forces autour du CODEJA afin d'oeuvrer pour un avenir meilleur. Cependant, le CODEJA, véritable organisation porteuse d'un changement du cadre de vie de Jammaguen a joué un rôle moteur dans le développement de ce quartier périphérique de Kaolack.

Le CODEJA est chargé de piloter l'exécution du plan d'orientation du quartier dont les axes et les buts sont résumés dans ce tableau ci – dessous :

Tableau n°11 : Plan d'orientation du CODEJA.

| Axes | Buts |
|------------------------------------|--|
| 1. Assainissement | Améliorer l'hygiène, la salubrité et le cadre de vie du quartier de manière durable |
| 2. Santé | Avoir une bonne couverture médicale accessible à tous dans le quartier |
| 3. Economie / Travail | Favoriser les activités socio économiques dans le quartier |
| 4. Education / Formation / Culture | Développer un cadre et des conditions favorables à la promotion de l'éducation, de la formation et d'activités socio culturelles du quartier |

Source : Note sur le Comité de Développement de Jammaguen (CODEJA), 1996.

Par ailleurs, le CODEJA a inspiré la municipalité à créer le CODEKA (Comité de Développement de Kaolack) par l'arrêté municipal du 19 Novembre 1996.

⁴² Gueye A. K., La dynamique associative en milieu urbain à Pikine (Sénégal), PREFAL, Mars 1998.

2.7. Le CODEKA : l'exemple d'une dynamique participative en matière de développement local.

Le CODEKA est une association qui mérite un traitement particulier. En effet, on ne peut faire une étude à Kaolack, sans s'apercevoir de la place et de l'importance de cette structure d'envergure communale tant par son dynamique à la promotion d'un développement durable de Kaolack, que par la multitude de ces cibles. C'est dans cette option que nous avons choisi de faire ici sa présentation de manière un peu spécifique.

■ Genèse du CODEKA

Le CODEKA qui a vu le jour par arrêté municipal du 19 novembre 1996, est une structure atypique dans le paysage de la décentralisation à Kaolack. Il est le fruit d'une volonté affirmée de la municipalité à renforcer la gouvernance urbaine à Kaolack. En effet, la Mairie devant l'insuffisance de ses moyens (une assiette fiscale très limité que la décentralisation n'a pas pu comblé) et devant la lourdeur de ses responsabilités face à des compétences que la décentralisation lui a conférée, a senti l'urgence de la création d'un cadre de concertation et de coordination qui pouvait lui permettre, à tout moment d'être en phase avec les besoins des populations, afin de rendre ses actions plus efficaces et efficientes.

C'est après avoir pris donc conscience des dysfonctionnements de la nécessité de mettre en place une nouvelle gestion urbaine comme le souligne Badiane (E.)⁴³, que la commune de Kaolack, s'est engagée dans un processus de renforcement de la gouvernance locale. Celle-ci se passe par la réappropriation des enjeux du territoire par les acteurs concernés et la mise en place des structures adéquates pour l'appui à la décision, dans le but de valoriser les potentiels locaux. Cette valorisation s'appuie sur une articulation ville/quartier et devrait permettre, à terme de renforcer la gouvernance locale par le renforcement des capacités d'actions des acteurs.

La commune s'est ainsi engagée dans un processus de développement local urbain en se fondant sur la capacité de gérer la vie locale à l'échelle la plus pertinente. Dès lors, les acteurs à la base se sont rendus compte qu'il était possible de créer une chaîne cohérente en milieu urbain en mettant en relation, dans une préoccupation de développement global, d'une part les différents composants d'un quartier (organisation de femmes, de jeunes, de troisième âge,

⁴³ BADIANE (E.), 2004 – p. 330.

opérateurs économiques, élus, personnes ressources, collectivités religieuses etc.), d'autre part les structures et les institutions de la ville (commune, services administratifs et techniques, ONG, sociétés d'Etat, para – étatiques et privés).

- Organisation du CODEKA : Les différentes instances.

La structure du CODEKA s'est basée sur une approche participative concertée à partir du quartier en tant que maillon de départ jusqu'au niveau communal par la mise en place d'un processus favorisant une solidarité inter quartier

- L'organisation à la base : Les CDQ.

Au niveau des quartiers, on retrouve des Comités de Développement de Quartier (CDQ), instance de représentation, de communication et de coordination des actions de développement à la base. Leur structuration est faite à partir des conseils de quartiers mise en place par les délégués des collèges de quartier. Le cota de chaque collège a été défini, discuté et adapté comme suit :

- ASC : 10 membres
- GIE : 10 membres
- Troisième âge : 05 membres
- Association de culte, groupements formels et non formels : 10 membres
- Personnes ressources : 10 membres

Cependant, chaque quartier administratif de la ville est géré par un bureau de neuf membres élus par le conseil. Les commissions techniques et une équipe d'animation aident le bureau à mener à bien sa mission. Les instances du CDQ sont : l'assemblée générale, le conseil de quartier et le bureau exécutif.

- L'organisation au niveau communal :

Au niveau communal, niveau de concertation et de coordination de toutes actions, les acteurs qui composent le CODEKA, partagent ici les soucis d'inscrire son action dans la logique inhérente au processus de décentralisation au Sénégal. Ainsi l'institution municipale, l'initiatrice de la démarche est responsabilisée au premier plan. De part sa nature et sa vocation, elle est promotrice du CODEKA. Les différentes instances à ce niveau sont : le

conseil des délégués, le comité exécutif, les commissions techniques et le comité suivi et de coordination des programmes

- Les avancées et les contraintes du CODEKA
- Les avancées :

Le grand mérite du CODEKA est surtout l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques, poussant le pouvoir public à se rapprocher d'elles. A cela s'ajoute une promotion des initiatives populaires, notamment dans la création des GIE de jeunes, une légitimité économique et sociale des GIE prestataires de services qui ont eu à apporter leur contribution dans le R.O.C. et l'affirmation d'un mouvement social autour des GIE de jeunes et des CDQ en jouant le rôle de relais entre les populations de base et le pouvoir municipal. C'est ainsi que Badiane (E.) note que : « la commune de Kaolack à travers le CODEKA a mis en place une réelle innovation en matière de décentralisation en allant jusqu'au niveau des quartiers et en reconnaissant les populations comme véritables acteurs de développement »⁴⁴.

La mise en place de cette structure et surtout le rôle que joue celle-ci dans la coordination des actions de développement dans la commune est perçu comme une avancée du fait de la confiance qu'elle inspire aux yeux des partenaires au développement qui en font un interlocuteur privilégié. Le CODEKA constitue ainsi dire, une avancée significative en matière de décentralisation dans la mesure où il joue un rôle de soutien à la commune dans sa mission d'implication et de responsabilisation des populations à la base, c'est-à-dire du renforcement de la gouvernance urbaine qui pose toujours problème à Kaolack.

- Les contraintes du CODEKA :

En tant que cadre d'expression de la volonté populaire, le CODEKA est aussi confrontée à un certaine nombre de difficultés dans l'exercice de sa mission Badiane (E) souligne des tentatives de récupération de la dynamique du CODEKA, des luttes partisanes acharnées dans certains quartiers et des tentatives de politisation qui sont des facteurs de blocage dans le bon fonctionnement de cette organisation. De même des changements d'équipes qui surviennent à la suite des élections municipales sont considérés comme une difficulté dans la mesure où ils peuvent provoquer un changement d'orientation du fait du renouvellement de l'équipe en place. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui où la nouvelle équipe municipale procède

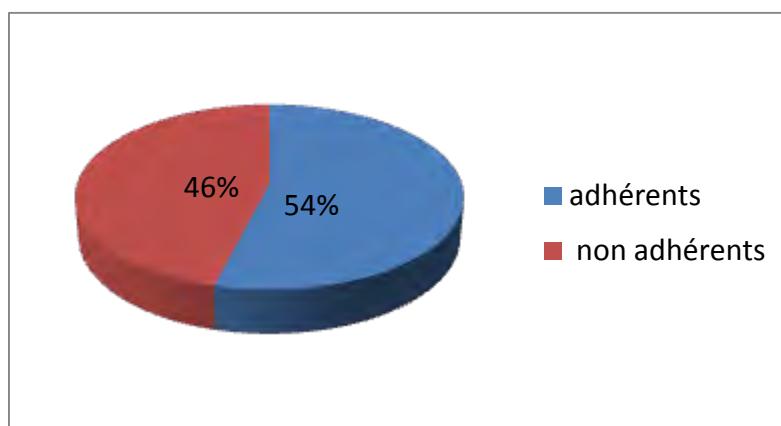
⁴⁴ BADIANE (E.), 2004 – p.356.

présentement par l'installation des conseils de quartiers au lieu et place des CDQ. A cela s'ajoute la question du statut juridique de l'association qui demeure un cadre informel sans statut juridique précis malgré sa reconnaissance par arrêté municipal. L'initiative du CODEKA, notamment en ce qui la prise en charge des préoccupations des populations souffre encore sur le terrain d'une faible volonté de la part des autorités locales, préoccupées par la durée de leur mandat que par l'amélioration des conditions de vie de leurs administrées.

Le CODEKA est une association de type apolitique et laïque, et qui regroupe l'ensemble des acteurs kaolackois (OCB, ONG, municipalité) désireux d'œuvrer pour un développement humain et solidaire. Le comité est donc né d'un contrat de société dont l'institution municipale est initiatrice.

Aujourd'hui à Kaolack, d'après les données de l'enquête, plus de la moitié de la population appartient à un regroupement de nature associative : associations de femmes, associations religieuse, culturelle, économique, ou sportive (...). C'est ce que montre le graphique ci-dessous :

Graphique n°3 : Pourcentages des adhérents et non adhérents à une association.



Source : Enquêtes SEYNI SOW, Août – Septembre 2010

II. LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT :

Il s'agit des structures d'appui et d'assistance aux collectivités locales. Ces acteurs extérieurs participent à l'appui aux politiques de décentralisation en consacrant chaque année une part croissante de leur aide. Même si les modalités de l'aide mise en œuvre diffèrent d'une agence à une autre les objectifs visés restent toujours les mêmes. Il s'agit entre autres :

- de renforcer les structures administratives et techniques des nouvelles collectivités locales africaines ;
- de favoriser la mobilisation des ressources ;
- d'améliorer la capacité de gestion financière et technique des municipalités.

En effet, partant du constat que les villes africaines rassemblent des populations en nombre croissant dont les potentialités économiques sont actuellement sous utilisées et en considérant ensuite que ces municipalités ont la capacité de mettre en valeur ces potentialités économiques si une fois elles étaient orientées et encadrées, les bailleurs ont développé une nouvelle tendance de projets, c'est-à-dire tournée de plus en plus vers la gestion locale de projets.

Comme le souligne Michel Leclerc Olive, la coopération décentralisée, les ONG et de manière plus générale la société civile bénéficient d'une reconnaissance nouvelle. Elles font à présent figure d'acteurs essentiels pour l'efficacité des actions entreprises à l'endroit des populations des pays partenaires. Ces acteurs extérieurs jouent un rôle déterminant dans la gouvernance des collectivités locales, tout en véhiculant l'approche participatif, en d'autres termes le partenariat.

Ainsi, la municipalité de Kaolack et/ou les populations conscientes des dysfonctionnements présents au sein de leur territoire mais également des enjeux de la décentralisation, ont sollicité non seulement l'appui de l'Etat Sénégalais mais surtout de partenaires financiers extérieurs pour assurer leur développement, ce qui explique la présence de multiples acteurs et les nombreuses actions à travers la ville. On peut cependant classer les acteurs extérieurs en deux grands groupes : la coopération décentralisée et les ONG.

1. La coopération décentralisée :

Il s'agit principalement de la commune de Kaolack et de ses partenaires extérieurs, précisément les villes européennes et en particulier les villes françaises. Cette forme de coopération a pour objectif de mettre l'aide au développement directement à la disposition des collectivités locales du Sud, « en reléguant au second plan » les administrations centrales des Etats. Ce type d'intervention s'est particulièrement développé depuis quelques années, devenant ainsi aujourd'hui un acteur incontournable en matière de gestion des villes.

Ainsi, à Kaolack, on distingue entre autres :

1.1. L'AFD :

L'aide apporté par l'AFD s'inscrit clairement et de manière active dans les politiques sectorielles définies à l'occasion de la mise en œuvre des projets. Elles bénéficient aussi d'un cofinancement notamment de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne.

En ce qui concerne la ville de Kaolack, dans le cadre des mesures d'accompagnement, l'AFD a soutenu financièrement des opérations d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers notamment le quartier de Jammaguen (soit une ligne budgétaire de 130 Millions de FCFA sur trois ans).

1.2. AIMF :

L'Association Internationale des Maires Francophones est une association qui a appuyé la mairie de Kaolack dans l'équipement informatique du centre principal d'Etat civil et l'installation d'un logiciel de gestion des actes d'Etat civil. L'AIMF a aujourd'hui un projet de réhabilitation de 14 postes de santé.

1.3. PADELU:

Financé par le FED, le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU) a concerné 19 communes dont la commune de Kaolack. Ce programme qui a été initié par le gouvernement du Sénégal et le FED avait pour but de renforcer les capacités des communes dans la maîtrise d'ouvrage, des projets en exécution, de leurs fournir un appui budgétaire, et de financer la réalisation d'ouvrages dans des secteurs divers tels que la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'assainissement et des équipements communautaires de bases etc. Le PADELU appuyait également la mise en œuvre d'initiatives portée par les communes, par des actions d'appuis conseil et de formations en direction des acteurs du développement local. Son intervention s'inscrit donc dans le cadre d'une politique de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en place d'infrastructures et de services de proximités. Les communes bénéficiaires d'une intervention du PADELU sont sélectionnées après avis d'appel de la candidature selon des critères d'éligibilités précis. Plus de la moitié du financement du PADELU a été consacrée à des projets d'assainissement souvent désignés comme prioritaires pour les populations. Cela a concerné notamment la ville de Kaolack. En effet, un projet test de 13 millions de franc CFA, consistant au ramassage des ordures par charrettes a été mis en

place dans le but d'appuyer la politique d'assainissement de tous ces déchets solides issus de la consommation des ménages, de l'industrie et des marchés. Ce ramassage des ordures à l'aide de charrettes communément appelé le ROC au niveau de quatre quartiers de Kaolack (quartiers tests), a permis d'appuyer le service communal de nettoiement dans la réalisation de l'objectif primordial qui est l'insalubrité.

En plus de la création des activités rémunératrices, l'objectif de ce projet était d'assainir la ville de Kaolack par la lutte contre l'insalubrité, les épidémies (choléras, paludisme...), la pollution de la nappe phréatique. Même s'il est vrai que dans un premier temps seul les quartiers de Bongrés, Boustane, Sarra et Jammaguen sont concernés par ce projet, il n'en demeure pas moins que la volonté du CODEKA, structure d'accueille et bénéficiaire du projet, a permis son extension dans les autres quartiers, dans le cadre du 8^{ème} FED.

1.4. Le Programme Prioritaire Urbain (PPU) :

Ce programme de développement urbain visait en premier lieu l'amélioration des conditions de vie des populations des différents quartiers de Kaolack. Il a apporté des avancées sociales importantes ayant permis une harmonisation des relations entre quartiers.

1.5. Le Projet d'Appui aux Communes (PAC) :

Il apparaît comme étant le plus important avec un montant d'environ 66,7 milliards de FCFA. L'objectif du PAC créé par le gouvernement avec le groupe de la banque mondiale, est de renforcer la gestion administrative et financière des communes et de soutenir leurs efforts d'investissement par la modernisation et la construction de leurs infrastructures. Les fonds du PAC sont libérés au profit des communes sous deux formes et aux conditions précises.

Le PAC1 qui est une subvention dont le montant est fonction de la taille de la commune et le PAC2 dont le montant est lié à la capacité financière de la commune qu'il sollicite selon la modalité suivante : 70% de subvention, 20% de crédit et 10% d'autofinancement.

1.6. L'ADM (Agence de Développement Municipal) :

L'Agence de Développement Municipal a été mis en place pour servir d'instrument d'exécution du PAC. L'ADM a mis en avant la confection d'outils de gestion qu'est le contrat de ville, dans son partenariat, avec les communes pour mettre à leur disposition les financements nécessaires à leur politique de gestion urbaine.

Le contrat de ville comprend nécessairement l'audit urbain et les objectifs à réaliser, déclinés à travers le Programme : Programme Prioritaire (PP), le Programme Entretien Prioritaire (PEP) et le Programme d'Ajustement Municipal (PAM). Aujourd'hui encore l'ADM appuie la municipalité de Kaolack pour la réhabilitation de la voirie et l'électrification des quartiers de la ville.

On peut également ajouter le Programme de Réduction de la Dégradation de l'Environnement en Milieu Urbain et de Recyclage du Plastique qui intervient à Kaolack. Il s'inscrit dans le cadre global de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement et surtout contre l'insalubrité des quartiers défavorisés. Ce projet a permis la mise en place d'une usine de pré – traitement des déchets plastiques dans le quartier de Koundam (Kaolack). Il faut souligner que grâce aux succès obtenus par la coopération décentralisée, on assiste à un regain d'intérêt pour le jumelage municipal. Ce tableau illustre ainsi parfaitement cela.

Tableau n°12 : Villes jumelées avec Kaolack.

| | Villes jumelées | Date de jumelage |
|---------|---------------------------|------------------|
| Kaolack | Gelsenkirchen (Allemagne) | 22 – 04 – 1962 |
| | Aoste (Italie) | 22 – 04 – 1962 |
| | Narbonne (France) | 22 – 04 – 1962 |
| | Le Locle (Suisse) | 22 – 04 – 1962 |
| | Haïja (Israel) | 22 – 04 – 1962 |
| | Zwischen (Allemagne) | 07 – 08 – 1968 |
| | Mérignac (France) | 25 – 04 – 1980 |

Source : Ndiaye (Ch.), Les services municipaux et leur gestion : le cas de trois villes du Sénégal : Kaolack – Thiès – Ziguinchor, Mémoire d'Urbanisme, Octobre 1989.

2. Les acteurs privés d'appui au développement : les Organisations Non Gouvernementales.

Les ONG constituent une catégorie d'acteurs qui impulsent réellement le développement au niveau local à travers les projets et programmes de développement, l'appui institutionnel aux instances communales en vue de la consolidation de la décentralisation. Le constat de la

démission de l'Etat du territoire a favorisé l'émergence des ONG jouant un rôle de médiateur et d'intermédiaire entre le gouvernement, les institutions internationales, les bailleurs de fonds et les populations locales. Elles ne sont ni les populations destinataires, ni les bailleurs de fonds mais leur fonction d'intermédiation est centrale et s'effectue à tous les niveaux, de l'international au local. Une de leurs principales tâches est de travailler et d'aider les personnes à devenir acteurs de leur propre développement.

2.1. Historique ou condition d'émergence des ONG :

Les origines de l'éclosion des ONG sont liées essentiellement à des problèmes climatiques et écologiques, à l'échec des politiques agricoles ainsi qu'à la mauvaise gestion des nombreux financements extérieurs et de la misère des pays issus du « système d'encadrement et de la soumission » dans lequel ils étaient confinés. En effet, depuis 1966, on constatait une baisse du régime des pluies en Afrique noire en particulier dans la région du Sahel.

Les causes du sous développement étaient donc soudainement mises en lumière par le phénomène climatique. Au premier rang des causes on note le déboisement provoqué par l'urbanisation, le développement des cultures arachidières, les feux de brousse. Au Sénégal, les ONG se sont installées dans un contexte politico-économique un peu particulier.

Cependant, l'arrivée des ONG au Sénégal ne peut se comprendre sans une référence aux différentes politiques économiques et sociales adoptées par l'Etat face aux dures réalités vécues par les populations au cours des années 1970 (année de sécheresse, de déstabilisation mondiale suite aux chocs pétroliers). En effet, la sécheresse qui commence dans les années 1970, le choc pétrolier, la crise de l'arachide ont inauguré une nouvelle conjoncture économique dans le pays. Celle-ci provoque des interventions du FMI (Fonds Monétaire International) et de la Banque Mondiale avec l'adoption des PAS (Politiques d'Ajustement Structurel) qui détruisent petit à petit tous les mécanismes de régulation sociale. Non seulement, les politiques d'ajustement structurel ont abouti à un endettement sans cesse accru, mais ils ont en outre simultanément entraîné une baisse des revenus des populations locales (suite aux licenciements, à la suppression de services publics, etc.) et une baisse des prix (suite à une TVA élevée, à la libéralisation des prix, etc.)

C'est dans ce contexte que sont apparues les premières ONG sénégalaises animées pour la plupart par des intellectuels critiques à l'égard des projets étatiques. Autrement dit palier les

carences de la coopération bilatérale et multilatérale en matière d'assistance au développement, telle est la raison d'être des ONG.

Cette mission explique bien leur émergence, au moment où se désengage aussi l'Etat. C'est ce qu'explique Badiane (E.) à travers ce constat : « le phénomène d'émergence des ONG au Sénégal comme partout ailleurs en Afrique est né de la critique de la gestion de l'aide au développement apportée par la coopération internationale »⁴⁵.

Ainsi, aujourd'hui les ONG ont acquis une reconnaissance incontestable aussi bien dans le domaine du développement que dans la conduite d'actions d'urgence. Leur expérience est aujourd'hui validée par les institutions qui les ignoraient dans le passé. Elles sont de plus en plus fréquemment sollicitées par les Etats ou les organisations internationales. C'est dans ce sens que Bernard Husson cité par Badiane E. (2004 – p.286) disait que « la légitimité des ONG sur les scènes locales et internationales est de moins en moins contestée.

Trois facteurs ont fortement concouru à leur reconnaissance. Tout d'abord, le fait que la coopération bilatérale et multilatérale entre les Etats a survalorisé la réalisation d'équipements et négligé les dynamiques humaines. Les ONG, quant à elles, ont toujours mené leurs actions en relation direct avec les populations.

Ensuite à cause de cette négligence, les pouvoirs du Sud ont perdu leur légitimité. Les ONG sont alors apparues comme des espaces d'expression, d'autonomie.

Enfin, l'accent mis sur le développement local puis le développement intégré a parachevé cette évolution dans les pays où les Etats sont de construction récente comme en Afrique de l'Ouest, les ONG sont apparues très tôt comme porteuses de cette approche à travers leurs réalisations.

A cela, il faut leur capacité à atteindre les communautés pauvres dans le cas des catastrophes, là où les services publics sont peu développés voire même absents ou inefficaces.

2.2. Typologie des ONG intervenant au Sénégal :

Réaliser une typologie des ONG, la tâche s'avère ardue du fait de la multitude des critères qui doivent être pris en compte. Il s'agit entre autres de critères religieux, de nationalités, secteurs d'intervention qui sont souvent multiples, méthode d'approche. Nous nous sommes donc

⁴⁵ BADIANE(E.), 2004 – Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, p. 284.

référé à la typologie utilisée par le Ministère de la femme, Division ONG afin d'avoir une certaine idée de leur diversité.

Il existe deux grands types d'ONG :

Les ONG étrangères et internationales ayant une antenne permanente ou semi permanente sur le territoire national ;

Les ONG nationales ;

- les ONG étrangères sont de nationalité étrangère, leur siège est à l'étranger dans leur pays d'origine et dont le plus souvent gérées par des ressortissants étrangers.
- les ONG internationales se caractérisent par l'absence de leur appartenance à un pays donné. Leur personnel est composé de membres de différentes nationalités et leurs activités se déploient au-delà du pays d'intervention. Elles sont sous la tutelle administrative du Ministère des Affaires Etrangères et des sénégalais de l'extérieur avec lequel elles signent des accords de siège.
- les ONG nationales sont les organisations sénégalaises ayant leur siège au Sénégal et sont gérées par des sénégalais. Elles peuvent cependant être l'émanation au niveau national d'ONG étrangère.

2.3. Le rôle des ONG dans le développement local :

Autonomes vis - à - vis des gouvernements et ayant leur origine dans ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, les ONG forment une gamme d'acteurs diversifiés agissant dans le champ du développement, en dehors des structures de l'Etat, mais en relation (positive ou négative) avec lui. Elles sont destinées à appuyer des actions en dehors de leur propre organisation, par un apport financier, une expertise, des évaluations et la formation de leur public.

Dans leur histoire, les ONG sont tardivement, pour ne pas dire difficilement, arrivées aux questions urbaines. Qu'elles mettent l'accent sur l'urgence ou le développement, les ONG de solidarité dans le Sud sont longtemps restées dans le monde rural. Cela est d'autant plus vrai que la crise socio – économique que traverse le Sénégal depuis quelques années, a été ressentie avec plus d'acuité dans le monde rural.

Cela a valu à de nombreuses ONG de capitaliser d'abord une expérience avec le rural avant d'arriver en milieu urbain.

Mais rares sont les ONG qui assurent la couverture de toute la ville tel que Caritas / Kaolack. En ce qui concerne la ville de Kaolack, elle abrite plusieurs ONG. Elles ont le plus souvent pour cible toute la région. Elles sont devenues la cheville ouvrière du développement régional et local ou plus précisément les principaux acteurs de lutte contre la pauvreté qui a affecté gravement la région.

Mais les ONG qui opèrent à Kaolack ont la particularité de ne jamais avoir un programme centré sur un secteur exclusif mais au contraire de cibler une pluralité de domaine d'intervention. En effet, comme le souligne Diaouné (A.) : « Leurs domaines d'intervention annoncés sont si nombreux qu'en mettant en relation avec le personnel disponible et le financement entièrement dépendant de l'extérieur, que l'on pourrait de prime abord, douter de la crédibilité d'un bon nombre d'ONG »⁴⁶. Selon toujours ce dernier, c'est ce qui expliquerait que le soutien des ONG reste marginalement ressenti par les populations.

Force est de reconnaître qu'on ne peut présenter exhaustivement toutes les ONG qui sont en action dans la commune de Kaolack. Cependant, dans une brève présentation de chacune d'elles, dans un tableau synoptique, nous ferions cas de leurs domaines d'intervention et autant que possible de leurs adresses et nationalités.

⁴⁶ DIOUNE (A.), 2007 – Thèse de Doctorat de 3ème cycle, p.281.

Tableau n°13 : Les ONG intervenant à Kaolack commune

| Nom et Sigle de l'ONG | Nationalité | Domaine d'intervention | Adresse, bureau régional | Année d'implantation |
|---|-------------|--|--------------------------|----------------------|
| Africaine | Américaine | Santé, nutrition et micro entreprise | | 1993 |
| Association pour le Bien Etre Familial (ASBEF) | Sénégalaise | Santé de la reproduction, VIH SIDA, IST, IEC, CCC, micro crédit | Dialègne | 1991 |
| Association Sénégalaise pour un Développement Equitable (ASDES) | Sénégalaise | Santé, éducation à la citoyenneté, crédit, gestion de l'environnement, conception et étude de projets, promotion de l'approche jeune | Boustane | 1991 |
| Association Sénégalaise pour la Promotion Féminine (APROFES) | Sénégalaise | Santé (mutuelle de santé, santé communautaire), micro finance (épargne et crédit), droits humains, protection de l'environnement, développement rural) | Kasnack | 1987 |

| | | | | |
|---|-------------|--|---|------|
| CARITAS | Sénégalaise | Hydraulique, agroforesterie, micro finance, formation | Hôtel Dior, SDE commune de Kaolack | 1981 |
| ENDA jeunesse action | Sénégalaise | - | Sam | - |
| Elan Nord Sud Sénégal (ENSS) | Sénégalaise | Santé (mutuelle de santé, santé communautaire), micro finance (épargne et crédit), droits humains, protection de l'environnement, développement rural) | Ndorong | 1987 |
| Fédération des associations Féminines du Sénégal (FAFS) | Sénégalaise | Micro finance, transformation de fruits et légumes, agriculture, élevage, commerce, teinture, couture, santé, artisanat | s/c de l'Inspection régionale de la Jeunesse Léona Kaolack | 1983 |

| | | | | |
|---|-------------|--|-----------------------------------|------|
| Fédération régionale de groupements de promotion féminine (FRGPF) | Sénégalaise | Allégement des travaux de la femme, hydraulique villageoise, renforcement des capacités, micro finance, alphabétisation, promotion de la femme | Case foyer de la femme de Kaolack | 1987 |
| Groupement pour l'étude et l'enseignement de la population | - | Santé de la reproduction des adolescents et adolescentes, éducation environnementale | Lycée Valdiodio Ndiaye Kaolack | |
| Institut Islamique Africain Américain (IIAA) | - | Education, IEC, alphabétisation, agriculture, santé | Médina Baye | - |
| Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) | Sénégalaise | Education, Formation, Santé, Hydraulique, Crédit, sensibilisation sur les droits | Léona | 1992 |
| Secours Islamique France | Française | - | - | - |

| | | | | |
|---|-------------|---|--------|---|
| Village d'enfants SOS de Kaolack | Sénégalaise | - | Bongré | - |
| Women's Health Education and Prevention (WEPSA) | - | Education, Santé, voyage d'études, échanges culturels, bien être des femmes, promotion économique et sociale des femmes | Sam | - |

Source : Tableau réalisé à partir des données fournies par le Service Départemental d'Appui au Développement Communautaire et le SRSD de Kaolack

CONCLUSION PARTIELLE :

Cette partie nous a permis d'analyser les différents acteurs qui interviennent dans la gestion urbaine à Kaolack. Il convient de remarquer, cependant, que la multiplicité des acteurs n'a permis de régler aujourd'hui encore les dysfonctionnements faisant de la ville un espace où sévit la pauvreté et ses corollaires. La faiblesse de la commune d'assurer une bonne prise en charge des questions quotidiennes renvoie sans doute à la problématique de la gouvernance urbaine. En effet, chaque acteur travaille dans son coin. Cependant, la commune de Kaolack, pour remédier à cette situation, a su mettre en place le CODEKA (Comité de Développement de Kaolack) depuis 1996, qui est une organisation qui a pris la forme d'une synergie se concrétisant par le rapprochement d'acteurs qui partagent une même éthique de développement communal.

Troisième partie : Les réalisations des ONG à Kaolack

INTRODUCTION PARTIELLE :

Les ONG qui interviennent à Kaolack commune et surtout les ONG ciblées par notre étude jouent un rôle important dans le développement de celle-ci. Elles ont la particularité de ne pas cibler un seul domaine d'intervention. Leurs méthodes d'intervention très variés et très divers peuvent aller de la sensibilisation et la formation en passant par la construction ou la dotation aux populations d'équipements de base jusqu'aux activités rémunératrices de revenus. Il en est de même pour leurs domaines ou secteurs d'intervention qui concernent tous les domaines de la vie : santé, éducation, économie et environnement. Cependant, leur impact est plus visible dans le domaine de l'assainissement c'est-à-dire dans la gestion de l'environnement urbain que dans n'importe quel autre domaine.

Ainsi, dans cette partie l'objectif visé est d'abord de faire l'inventaire des réalisations c'est - à - dire de montrer les différentes réalisations des ONG ciblées à savoir la Caritas /Kaolack, l'APROFES et l'ASDES dans la commune de Kaolack afin d'évaluer ou d'apprécier l'impact de leurs réalisations.

Ensuite de cerner les difficultés auxquelles ces ONG sont confrontées en insistant surtout sur celle de la faiblesse des moyens financiers et sur celle du manque de coordination des ONG, qui à notre avis, demeurent les principaux facteurs bloquant le processus du développement local dans la commune de Kaolack.

Enfin de proposer quelques recommandations qui pourraient aider les ONG à surmonter certaines difficultés.

CHAPITRE I : LES REALISATIONS DES ONG ET LEUR IMPACT :

Tenter de montrer les réalisations des ONG à Kaolack, n'est pas une mission facile. En effet, les ONG visent une multitude de secteurs d'activités et utilisent des méthodes d'intervention très variées. Cette mission difficile est aussi valable quand il s'agit d'évaluer ou d'apprécier l'impact de leurs réalisations dans la commune de Kaolack.

Toutefois, nous acceptons de nous lancer dans cette aventure pour les besoins d'une recherche pertinente. Ainsi, pour ce chapitre, nous allons d'abord présenter les activités non lucratives et en suite les activités génératrices de revenus et celles génératrices d'emploi pour terminer enfin par l'évaluation et par l'appréciation de leurs impacts sur notre zone d'étude.

I. PRESENTATION DES ONG CIBLEES :

Avant de montrer et d'apprécier les différentes activités réalisées par les ONG dans le développement local de la commune de Kaolack, il importe de faire tour à tour une présentation exhaustive de chacune des ONG ciblées en rappelant leurs historiques et en précisant leurs domaines d'intervention, leurs objectifs et leurs populations cibles.

Une présentation de ces principaux acteurs au développement qui interviennent dans notre zone d'étude permettra de se rendre compte des atouts et des limites qu'imposent leur implication dans le processus du développement de la ville de Kaolack.

1. Présentation de Caritas Kaolack :

1.1. Historique :

Elle dépend juridiquement de Caritas Sénégal et en constitue son bureau diocésain à Kaolack. Caritas - Kaolack a été créée le 1^{er} décembre 1981. Ces activités concerneraient au début essentiellement le milieu rural. Mais face à l'ampleur que connaît la ville de Kaolack, Caritas a décidé de créer en 1990, suite à une expérience fructueuse de 10 ans au service du développement rural dans le Sine Saloum, une « Equipe Milieu Urbain » (EMU), qui s'est transformée aujourd'hui à l'EDU (Equipe de Développement Urbain).

L'ambition de Caritas – Kaolack à mettre en place une équipe urbaine, a été donc sous-tendue par les signes visibles et très frappants de l'« urbanisation de la pauvreté » dans la commune de Kaolack.

1.2. Les objectifs de l'EDU :

L'objectif général de l'Equipe de Développement Urbain (E.D.U.) s'inscrit dans la Mission de Promotion Urbaine assignée à Caritas - Kaolack.

Pour atteindre sa mission, l'EDU s'est fixé comme objectifs spécifiques : d'accompagner les initiatives de développement des organisations de base en milieu urbaine et d'aider les kaolackois à être responsables et acteurs de leur développement, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie sur les plans économique, sociale, écologique et culturel.

1.3. Populations cibles :

Caritas en tant que service de la charité s'est toujours engagée au côté des plus pauvres, pour restaurer avec eux la dignité humaine. Elle répond à de multiples appels variés, tant dans leurs formes que dans les réponses, appels et demandes venant du milieu urbain. Cependant l'EDU priviliege les organisations de base (CDQ, GPF, ADQ ...) en leur appuyant dans leurs initiatives de développement.

1.4. Domaines d'intervention de l'EDU :

Son approche vise à promouvoir un développement local à l'échelle quartier, et par effet de vulgarisation à l'échelle communale, et dans le long terme à l'échelle régionale. C'est dans ce sens qu'elle a initié un programme d'Appui aux Initiatives de Développement de Quartier (AIDQ). Ce programme a pour but de susciter la participation des communautés de base, de valoriser les ressources locales et d'insuffler une dynamique de changement ou de développement local en milieu urbain. L'action de l'équipe s'articule ainsi autour des axes suivants : le développement économique suivi d'un système de microcrédit ; le développement socio – sanitaire dans les écoles et les quartiers qui comprend le Ramassage d'Ordure par charrette (R.O.C.), la construction d'ouvrages en milieu scolaire, le crédit latrines puisards, l'éducation socio – sanitaire et la valorisation des déchets plastiques ; la gouvernance locale qui porte sur l'appui à l'organisation des CDQ, sur le renforcement des capacités d'acteurs locaux et sur la sensibilisation des populations ; et la coordination qui vise à assurer les relations entre Caritas et ses partenaires extérieurs et locaux.

2. Présentation de l'APROFES :

2.1. Historique :

L'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) est née en 1987 et, a été reconnue comme ONG sous le numéro 005712, le 23 Août 2002 par le Ministère du développement Social et de la Solidarité Nationale du Sénégal. Elle est le fruit de la volonté consciente d'un groupe de jeunes femmes de l'Association Sportive et Culturelle de « Magg

Daan » de Kaolack. En effet, convaincues par leur expérience que l'échec des programmes de développement provient en grande partie de la non prise en charge de leurs préoccupations, ces femmes ont jugé nécessaire de mettre sur pied cette association qui fait partie des rares organisations nées de la dynamique populaire.

Elle est dirigée par les femmes elles mêmes. Et elle regroupe des femmes d'origines sociales, de professions, d'ethnie, de religion, et d'appartenance politique différentes. L'APROFES est une organisation locale fédérative qui appuie les initiatives des populations, surtout les femmes et les jeunes, à travers des programmes de formation, de sensibilisation, de plaidoyer, de soutien aux activités productives et d'amélioration du cadre de vie

2.2. Les objectifs de l'APROFES :

L'APROFES a pour mission principale de contribuer à la promotion socio-économique, sanitaire et culturelle des femmes sénégalaises et tente de faciliter l'émergence d'un leadership féminin. Le but est d'améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des femmes.

Dans le cadre de la poursuite de cette mission principale, l'APROFES s'est fixée comme orientations majeures de : promouvoir les droits de la femme, faciliter son accès aux ressources productives, réduire la pauvreté et les violences faites aux femmes et lutter pour la participation des femmes aux sphères de prise de décision.

2.3. Populations Cibles :

L'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) nationale qui intervient aussi bien en milieu urbain que rural au profit des femmes et des enfants qui constituent le groupe vulnérable au Sénégal depuis des décennies.

L'association a une ambition nationale mais, par manque de moyens, elle intervient pour le moment dans trois régions à savoir celle de Kaolack, de Diourbel et de Fatick. Dans le cadre de son intervention, l'APROFES travaille avec des partenaires à la base qui sont entre autres : les groupements de femmes, les jeunes des quartiers, des écoles et des « Daras », les réseaux de villages et de groupements, les femmes victimes de violences, les femmes entrepreneurs et les femmes leaders.

2.4. Domaines d'intervention :

Pour atteindre ses objectifs, l'APROFES a bien défini ses domaines d'interventions qui peuvent être résumés ainsi : la sensibilisation et l'éducation des populations sur des thèmes de droit, de citoyenneté, de santé, d'économie, etc. ; la formation des groupes à la base sur les techniques de production (agriculture, élevage, artisanat) et de gestion, de même que sur l'alphabétisation ; les activités de jeunesse avec la mise en place d'un centre socio-éducatif et l'organisation de camps de jeunesse durant les vacances ; le crédit/épargne ; l'amélioration du cadre de vie avec le reboisement et l'évacuation des ordures ménagères ; et les violences faites aux femmes avec l'ouverture d'un point d'écoute prodiguant des conseils et une aide juridique aux femmes victimes de violence.

3. Présentation de l'ASDES :

3.1. Historique :

L'Association Sénégalaise pour le Développement Equitable a été créée en 1991 de la volonté de différent acteur du développement, leaders dans divers mouvements, de mettre leurs expériences individuelles et collectives au service du développement à la base : notamment en comblant l'absence de structures d'appui aux organisations et initiatives de la jeunesse dans les villes secondaires et en milieu rural. Elle fait de la participation populaire le socle de ses interventions.

3.2 Les objectifs de l'ASDES :

L'ASDES se fixe comme mission principale : de promouvoir le rôle et la place de la jeunesse, par l'éducation au développement, le renforcement des capacités et l'appui aux organisations dans la recherche d'initiatives et de pratiques alternatives de développement.

Elle poursuit sa mission principale à travers les objectifs suivants : appuyer les organisations de jeunesse à optimaliser et à coordonner leurs ressources et leurs compétences pour une meilleure prise en charge de leurs initiatives socio-économiques ; créer en faveur des jeunes des espaces et services propres à contribuer à leur épanouissement intellectuel, culturel, physique et sociale ; et favoriser la participation de la jeunesse au pouvoir de décision pour l'émergence d'une citoyenneté active, l'établissement de relations plus justes entre groupes de populations et pays en renforçant la solidarité et la compréhension entre les peuples et des

relations plus équitables entre hommes et femmes dans la gestion de la cité en contribuant à la réduction des disparités sociales et économiques.

3.3. Populations cibles :

L'ASDES travaille principalement avec les organisations de jeunesse regroupées telles que : les ASC, les groupements, les associations de jeunes, les foyers de lycée et les réseaux ou unions d'organismes de jeunes

3.4. Domaines d'intervention :

Pour atteindre ses objectifs, l'ASDES, à l'instar des ONG précédentes a défini son champ d'intervention comme suit : formation et renforcement des capacités ; sensibilisation et plaidoyer ; protection de l'environnement ; assainissement (ROC) ; alphabétisation ; appui aux actions économiques ; activités socio-éducatives ; éducation à la citoyenneté ; protection de l'enfance ; santé – VIH/SIDA ; et genre leadership.

II. LES ACTIVITES OU ACTIONS DES ONG CIBLEES :

Après avoir présenté les ONG ciblées, nous tenterons de montrer leurs différentes activités réalisées dans la commune de Kaolack. Comme ces ONG ciblées opérant à Kaolack commune, ont la particularité de couvrir plusieurs domaines d'intervention tout en procédant par plusieurs démarches, comme nous l'avons souligné précédemment, nous allons ainsi présenter d'abord les activités non lucratives, ensuite les activités génératrices de revenus appelées communément A.G.R., et enfin les activités génératrices d'emplois, afin de mieux analyser l'impact de leurs différentes réalisations dans la commune de Kaolack.

1. Les activités non lucratives :

Par activité non lucrative, nous entendons toute activité d'une ONG, qui ne vise pas généralement à générer un revenu pécuniaire pour les populations et ne pouvant donc être évaluée en terme de quantité.

Ainsi, une observation des résultats des enquêtes de terrain, nous permet de déceler quelques activités non lucratives qui sont d'une grande importance du fait de leurs rôles dans la vie sociale et économique des populations.

Ces multiples et divers activités non lucratives des ONG sont observées dans les domaines successifs de la formation et renforcement des capacités, de la sensibilisation – éducation, de l'amélioration du cadre de vie des populations par la construction des équipements (infrastructures) et la dotation aux populations des équipements de base (accessoires) et, des appuis ponctuels surtout dans le cas des calamités naturelles.

1.1. Formation et renforcement des capacités :

Les ONG développent, au profit des populations, des programmes d'activités de formation et de renforcement des capacités dans des domaines très variés.

Ainsi, l'APROFES, dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités a mis sur pied un centre socio- éducatif pour enseigner aux jeunes des notions de la citoyenneté, le genre et certains petits métiers (couture, teinture) en vue d'améliorer les capacités de ces populations .Dans le cas du renforcement des capacités des groupements de femmes, qui constituent la principale cible de l'ONG APROFES, plusieurs formations sont observées. Ainsi, des groupements ont été formés en gestion administrative et financière, dans la transformation des produits locaux (transformation des céréales, des fruits et légumes) et la dynamique de groupe. En outre, l'APROFES a une expérience et une expertise dans le renforcement des capacités des femmes dans les thématiques suivantes :

- genre, leadership plaidoyer, lobbying ;
- éducation et droits de la personne et à la citoyenneté ;
- technique de communication et de négociation ;
- l'entreprenariat féminin ;
- la gestion crédit / épargne.

Ainsi plusieurs femmes leaders mais des hommes aussi ont été formés sur les thématiques ci dessus. .

En ce qui concerne la Caritas – Kaolack, à travers l'Equipe du Développement Urbain (EMU), avec l'appui des projets EAST et LVIA dans le domaine de l'assainissement, a permis de 2000 à 2006, le renforcement des acteurs dans des domaines très variés tel que la formation de :

- 100 animateurs sur la gestion organisationnelle, matérielle et financière d'un système de collecte d'ordures ménagères par charrettes (R.O.C.) ;
- 134 en technique d'éducation socio- sanitaire d'hygiène (I.E.C.) ;
- 8 en recherche populaire coopérative. Il faut noter que, cette formation d'animateurs de ville est dispensée à Kaolack par des professeurs du collège coopératif de Paris en relation avec l'union SE et ENDA ;
- 22 sur l'utilisation des outils SARAR (self estimate, Association Strenght, Ressourcefulness, Action planning, Responsability).
- 76 élèves relais membres des coopératives ;
- 251 enseignants en pédagogie d'éducation sanitaire ;
- 46 directeurs d'écoles en management du projet EAST ;
- 5 sur la comptabilité du micro finance ;
- 3 sur l'utilisation des journaux de caisse et de banque
- 29 maçons dont des animateurs formés en construction de latrines VIP et puisards
- et 3 responsables de CDQ (Thioffack, Medina Baye et Medina Mbaba) en dynamique associative et gestion de projets

A cela s'ajoute la formation de 282 éducateurs et animateurs citoyens et 152 gestionnaires octroyée par la Caritas – Kaolack en partenariat avec la municipalité et le Comite de Développement de Kaolack (CODEKA) dans le cadre du « projet d'amélioration de la participation des populations à la lutte contre l'insalubrité dans la commune de Kaolack » de 2008 à 2009.

Il faut rappeler que ce projet découle du programme Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) au Sénégal, à travers sa composante Acteurs Non Etatiques (A.N.E.), initié par l'Etat, avec le concours financier de l'Union Européenne.

L'ASDES aussi utilise, comme les deux ONG précédentes, l'approche « formation et renforcement des capacités » des populations en insistant sur l'éducation, la formation et la

participation de la jeunesse à l'émergence d'une conscience citoyenne, d'une bonne gouvernance et d'un leadership actif.

En effet, depuis le début de ses actions, l'ASDES ne manque pas d'efforts pour tenter de renforcer les capacités de la société civile kaolackoise. C'est ainsi qu'en 2009, 30 responsables des associations locales de jeunes sont formés en plaidoyer, contrôle citoyen, décentralisation, bonne gouvernance et leadership avec l'appui du programme de la D.G.C.D (Direction Générale de la Coopération au Développement de la Belgique).

Le renforcement des capacités des populations apporté par ASDES, concerne également l'assainissement. Dans le cadre de ce même programme (DGCD), 30 acteurs impliqués dans la collecte des ordures ménagères ont reçus trois(3) types de formations :

- Gestion des déchets et technique de ramassage ;
- Recyclage/ compostage des déchets
- Technique de communication en I.E.C. (Information Education Communication).

1.2. Sensibilisation, éducation et animation :

Elles sont destinées à informer, à sensibiliser les populations et à leur éduquer sur les problèmes qui entravent leur promotion économique, sociale, sanitaire ou culturelle et à leur aider à solutionner ces problèmes.

Les animations et les sensibilisations se font à travers des conférences, des manifestations, des causeries débats, du porte à porte ou à travers des émissions radiophoniques et des pièces de théâtre. Elles touchent tous les domaines allant de l'assainissement, en passant par la santé, jusqu'à la citoyenneté et le droit.

Ainsi, dans le domaine de la sensibilisation, l'APROFES mène plusieurs activités. À travers ses activités de sensibilisation, beaucoup de thèmes portent sur les droits de la femme (accès aux sphères de décisions et aux ressources productives), l'intégrité physique et morale de la femme, la santé reproductive et les maladies endémiques pour améliorer des conditions de vie des femmes.

Dans les zones d'intervention de l'APROFES en général et dans la commune de Kaolack en particulier, les rapports sociaux inégalitaires n'épargnent pas les femmes dont les droits sont

bafoués par diverses formes exemple à travers les pratiques néfastes tels que le viol, la répudiation etc. C'est ce qui pousse APROFES à ouvrir à son siège un point d'écoute pour les femmes.

A cela s'ajoute, l'ignorance dans laquelle les femmes se trouvent vis à vis de leurs droits qui ne sont pas respectés et qui accentue cette situation. C'est ce qui fait que les activités d'Information Education Communication (I.E.C.) constituent pour APROFES l'épine dorsale de la sensibilisation des communautés sur les inégalités et les droits des femmes.

La sensibilisation est ainsi faite à travers des projections de films avec le matériel audiovisuel dont dispose APROFES (télévision, vidéo, cassettes) ; des causeries animées par des superviseurs de terrains ou des personnes ressources ; des prestations théâtrales avec le groupe « Bamtaré » de l'APROFES des conférences et des forums.

Les sensibilisations effectuées par ASDES et CARITAS concernent surtout la thématique : « gestion de l'environnement urbain». Ainsi, grâce à l'ASDES, de 2006 à 2007, dans de seul quartier de Boustane, près de 1000 ménages⁴⁷ ont été sensibilisées via causeries, mobilisations sociales (théâtre), animation ludique (radio - crochet), émission radiophonique et du porte à porte. Ces différents outils de sensibilisation et de mobilisation demeurent adaptés au contexte culturel et participent de façon pertinente à la gestion des ordures ménagères. Grace à ces différents outils, 5 000 personnes⁴⁸ ont été sensibilisées dans les trois quartiers de Kaolack où intervient ASDES durant l'année 2009.

Quand à la Caritas – Kaolack, le « projet d'amélioration de la lutte contre l'insalubrité de Kaolack », qui a été financé par l'Union Européenne et piloté par l'Equipe du Développement Urbain de Caritas, a permis l'organisation des activités de sensibilisation et d'éducation au profit des populations en vue d'une prise de conscience et d'une plus grande participation à la lutte contre l'insalubrité.

Ces activités de sensibilisation sont caractérisées par l'organisation au sein des quartiers de causeries de groupe de séances populaires, de visites domiciliaires et de communication de masse à travers les médias.

⁴⁷ ASDES, Rapport du programme de la DGCD, 2009.

⁴⁸ ASDES, Rapport du programme de la DGCD, 2009.

Les thèmes ont porté sur les thématiques de la participation à la lutte contre l'insalubrité et les droits et devoirs des populations et de la collectivité locale sur la gestion de l'environnement urbain.

Ces sensibilisations ont permis à 72 399 habitants d'avoir une excellente approche sur les mécanismes de la participation citoyenne à la lutte contre l'insalubrité, d'être conscientisés de manière efficace sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens engagés dans la gestion des ordures ménagères de leurs quartiers.

Les activités de sensibilisation, d'éducation et d'animation constituent donc des démarches très pertinents et très privilégiés dans l'intervention des ONG surtout dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain, car la dégradation avancée l'environnement urbain est liée en grande partie à l'incivisme des populations.

1.3. Les équipements de base :

Les équipements de base constituent tout équipement ou toute construction visant à satisfaire les besoins des populations. Ces besoins peuvent être considérés comme étant des besoins de première nécessité tels que la construction de murs d'écoles et de salles de classe et des latrines, la dotation aux populations de quelques équipements (accessoires) comme les poubelles et les charrettes asines pour le ramassage des ordures ménagères, et la mise en place d'infrastructures ou d'équipements sanitaires et économiques etc. .

Ainsi, les trois Organisations Non Gouvernementales ciblées par notre étude et qui interviennent dans la commune de Kaolack mettent en œuvre des efforts considérables surtout dans le système ROC pour assister les populations en équipements de base adéquats pour promouvoir leur épanouissement.

L'intervention de Caritas, dans le Ramassage des Ordures par Charrette (ROC), s'est expérimentée, depuis Août 2000, dans quatre quartiers de Kaolack que sont Jammaguen, Sara, Boustane et Bongré, à travers le projet test FED PPGE (Programme Prioritaire de Génération d'Emploi).

L'apport essentiel de Caritas par l'intermédiaire de son équipe urbaine(EMU), qui est par ailleurs maître d'œuvre du projet consistait entre autre à : la construction de site de transfert des ordures et la dotation de charrettes asines pour le ramassage des ordures ménagères.

Le projet s'était poursuivi de génération en génération dans quinze autres quartiers de la commune avec l'appui d'une association française dénommée EAST (Eau, Agriculture, Santé en milieu Tropical).

Sa consolidation est aujourd'hui rendue possible grâce au projet d'« amélioration de la participation des populations à la lutte contre l'insalubrité dans la commune de Kaolack ». Ce dernier financé par l'UE et piloté par la Caritas en partenariat avec la municipalité, le CODEKA et les services techniques, a permis une participation effective et efficiente de la population à la gestion de l'environnement urbain dans tous les quartiers de Kaolack .

Grâce à ce projet, un attelage de 21 charrettes asines et plus de 600 articles de nettoiement ont permis de desservir 2 349 ménages et l'évacuation de plus de 300 tonnes d'ordures ménagères. Par ailleurs, ce projet a permis l'aménagement de deux sites de transfert des ordures et la dotation aux ménages de poubelles.

Toujours, dans le domaine de l'assainissement, nous pouvons citer les nombreux ouvrages de latrines construites par la Caritas – Kaolack dans les quartiers , surtout à Médina Mbaba, avec le projet de la réduction de la dégradation de l'environnement urbain de la ville de Kaolack qui a été financé par LVIA pour répondre d'une part à un besoin pressant et urgent de ménages sans latrines ou au système d'évacuation défectueux et d'autre part au déversement des eaux usées domestiques dans les rues avec un revolving fund .

Il convient aussi de mentionner les nombreuses réalisations de Caritas – Kaolack en partenariat avec EAST, dans une vingtaine d'écoles de la commune de Kaolack. Ces réalisations concernent la construction de murs de clôture et de blocs d'urinoirs, la construction ou la réhabilitation de blocs d'hygiène et de bornes fontaines.

Tableau n°14 : Synthèse des réalisations de Caritas dans les écoles, avec son partenaire EAST de 1994 à 2006.

| Ecole | Clôtures | Blocs d'hygiène | Bornes fontaines | Urinoirs |
|-----------|-------------------------------------|--|---|-------------------------------------|
| 20 écoles | Construction de 11 murs de clôtures | Construction de 17 blocs d'hygiène (au total 130 cabines) et réhabilitation de 5 blocs d'hygiène (au total 41 cabines) | Construction de 13 bornes fontaines et réhabilitation de 8 bornes fontaines | Construction de 12 blocs d'urinoirs |

Source : CODEKA

L'APROFES a aussi développé des initiatives dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène et de la santé des populations. Pour ce faire, APROFES a cherché des appuis pour l'évacuation des ordures ménagères dans le quartier de Ndangane avec trois charrettes asines, l'équipement de quelques cases de santé existantes, la construction de latrines pour les ménages et surtout la mise en place d'une mutuelle de santé « Oyofal paj ».

La mutuelle de santé « Oyofal paj » a été mise en place en 2003, pour prendre en charge les problèmes sanitaire des populations kaolackoises. En effet, consciente des problèmes de santé dans tout le pays et en particulier dans le Saloum, l'APROFES a jugé nécessaire et indispensable, dans le cadre d'une tentative de résolution de ces problèmes sanitaires dans la commune de Kaolack en particulier, de mettre en place cet outil dans l'espoir d'aider les populations aussi bien urbaines que rurales à la prise en charge de leur santé qui constitue un volet primordial dans la vie de l'homme. La mutuelle a pour objectifs :

- de développer la solidarité et l'entre aide entre ses membres ;
- d'appuyer la prise en charge sanitaire des membres ;
- de faciliter l'accès des membres aux soins sanitaires ;
- de mener des activités de prévoyance des maladies : sensibilisation, formation, et éducation des membres.

Les réalisations de l'ASDES en équipement dans la commune de Kaolack, sont visibles à travers le Programme d'Appui au Développement Local et Urbain (PADELU), pour le renforcement des équipements municipaux de la commune de Kaolack. Ce programme financé par le gouvernement du Sénégal, a permis à l'ASDES d'aménager la baie de Koudam, d'implanter des bornes fontaines et de construire des édicules pour certaines écoles élémentaires.

A plus des activités réalisées par ce programme ci dessus, nous pouvons citer la mise en place de classes d'alphabétisation et de garderie d'enfants.

L'ASDES appuie aussi des initiatives du ROC (charrettes asines et poubelles modernes) dans trois quartiers de Kaolack (Boustane, Kasnack et Touba Kaolack).

2. Les activités génératrices de revenus (A.G.R.) :

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les ONG intéressées par notre étude, initient des activités Génératrices de Revenu (A.G.R.) pour participer à l'augmentation des revenus monétaires des populations et des groupements de populations partenaires.

Ces activités sont constituées de toute activité permettant aux populations et aux organisations communautaires de base (ASC, GIE, GPF, CDQ etc.) de réaliser des économies leur permettant de satisfaire leurs besoins, de régler certains problèmes sociaux mais surtout d'avoir des économies. Il s'agit essentiellement de la mise en place par les ONG, des réseaux de caisses de crédit et d'épargne au profit des populations partenaires, pour participer à l'augmentation de leurs revenus monétaires.

Ainsi, l'APROFES, dans le domaine de la miro -finance a mis en place un fond de crédit dont les activités ont démarré depuis 1992 et atteint plus de 40 millions de francs CFA. Ayant permis, d'appuyer les initiatives économiques des jeunes, il a été à l'origine de la création de la mutuelle « térange ». Celle – ci connaît actuellement un développement dans la commune de Kaolack et commence même à avoir des guichets en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des membres.

Avec l'appui de l'African Développement Fondation(ADF) qu'elle a reçus pour son renforcement interne, elle a augmenté sa crédibilité. C'est pourquoi, est actuellement agréée par le PMIA et le fond de contre partie Suisse.

La CARITAS Kaolack aussi développe un projet micro crédit qui est un volet intégré à côté des activités principales du projet EAST que sont l'éducation socio sanitaire dans les écoles et les quartiers et le ramassage des ordures. Il s'agit de :

- mettre des fonds de crédit à la disposition des acteurs à la base qui travaillent bénévolement dans la mise en œuvre des projets dans leurs quartiers pour permettre de compenser le temps investi pour le développement endogène
- accompagner et suivre les populations bénéficiaires dans la gestion de leurs activités génératrices de revenus.

Il en est de même pour l'ASDES qui développe des initiatives de promotion économique, par la mise en place d'un fond de crédit. A titre d'illustratif, nous pouvons citer le Programme Jeunesse Citoyenne de Kaolack (AJCK), de 1997 à 2001, qui a permis la mise

en place d'un fonds de crédit de 5 millions. Ce programme de 27 mois avec un appui d'IRISH - AID s'inscrit dans la dynamique du PDDP et se propose de contribuer à l'appui aux organisations et initiatives de la jeunesse.

3. Les activités génératrices d'emploi :

Avec la raréfaction des ressources extérieures pour financer les programmes (de microcrédit surtout) et le développement des organisations, les ONG ont retenu le principe d'initier des activités génératrices d'emploi. En effet, la consolidation du pouvoir économique des populations est un point important dans les interventions des ONG. C'est en partant de ce constat que les ONG ont mis en place des activités génératrices d'emploi afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Les activités génératrices d'emploi concernent surtout le Ramassage des Ordures par Charrette (R.O.C.). Cette activité présente un double avantage. Tout en luttant contre l'insalubrité, elle constitue une activité lucrative pour les promoteurs qui s'y attellent. Le ROC permet donc de générer des emplois. C'est ce qu'a compris l'ASDES lorsqu'elle a mis en place, en partenariat de l'ONG belge, Autre terre, le projet « PRODIGE » (Projet de Ramassage des Ordures Générateur d'Emploi) dans le quartier de Boustane. En effet, au terme de ce projet, plusieurs emplois ont été créés : charretiers, animateurs, magasiniers etc.

La Caritas aussi promeut des activités génératrices d'emploi via le ROC et la construction de latrines.

Tableau n°15 : Bilan synthétique d'exploitation du R.O.C. par la Caritas

| CDQ | Nombre de charrettes remis/Projet EAST | Nombre Abonnés | Nombre de concessions | Taux de recouvrement | Taux de provision d'amortissement | Masse salariale globale de janvier à novembre 2010 |
|-------------------------|--|----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|--|
| Tabangoye | 2 | 215 | 286 | 75,60% | 41% | 880000 |
| Koundam | 2 | 152 | 210 | 84,20% | 25% | 275000 |
| Thioffack | 3 | 350 | 625 | 76,10% | 25% | 940000 |
| Médina Mbaba | 3 | 189 | 1826 | 49% | 37,20% | 660000 |
| Gawane | 2 | 95 | 452 | 78,80% | 54,60% | 275000 |
| Ngane Saër | 2 | 154 | 484 | 81% | 100% | 880000 |
| Same | 1 | 105 | 710 | 90% | 100% | 385000 |
| Ndorong I | 2 | 166 | 280 | 92% | 100% | 935000 |
| Touba-Kaolack Extension | 2 | 122 | 476 | 60% | 51% | 605000 |
| Parcelles Assainies | 1 | 106 | 600 | 93% | 100% | 330000 |
| Ngane Alassane | 1 | 96 | 390 | 35% | 22% | 385000 |
| Ndorong Sadaga | 1 | 86 | 450 | 55% | 38% | 330000 |
| Nimzatt | 1 | 112 | 453 | 82% | 96% | 385000 |
| Fass Camp de Gardes | 1 | 103 | 200 | 96% | 100% | 330000 |
| Abattoirs | 1 | 80 | 466 | 63,50% | 0% | 330000 |
| TOTAL | 25 | 2131 | 7908 | Taux moyen | 74,08 | Taux moyen |
| | | | | | Montant | 59,32 |
| | | | | | | 289.500F |
| | | | | | | 7925000 |

A travers le tableau ci – dessus, nous constatons que la Caritas avec le projet EAST a mis à la disposition aux CDQ de quinze (15) quartiers de Kaolack, des charrettes, pour le ramassage des ordures, qui ont permis ainsi de desservir 7.908 ménages. Cette action de Caritas au - delà de sa couverture à plus de 74% de la collecte de ces quartiers, constitue également une activité de génératrice d'emploi, permettant de participer à la lutte contre la pauvreté des jeunes. En effet, de Janvier à Novembre 2010, celle – ci a permis d'offrir des emplois à plusieurs jeunes avec une masse salariale estimée à 7.925.000 FCFA.

Une autre activité qui génère des emplois et qui mérite d'être soulignée est celle de la transformation de s produits alimentaires locaux. Elle est développée surtout par l'ONG APROFES. L'appui de l'ONG se portera sur l'acquisition de matériels d'exploitation et sur un fond de roulement pour la transformation de ces produits alimentaires locaux.

Ainsi, grâce à l'appui de l'APROFES, l'arrivée d'une décortiqueuse à mil (moulin) à Thioffack, va répondre à un besoin du quartier dont l'activité essentielle des femmes sera basée sur la transformation puis la vente de mil sous la forme de bouillie ou de couscous. Les moulins à mil permettent aussi de créer des emplois de meuniers. Nous pouvons aussi mentionner d'autres initiatives appuyées par APROFES et ayant permis la spécialisation du groupement « Fass Diom » de la commune de Kaolack, dans la fabrication de boissons à base de produits locaux « bissap » et « ditax » et la mise en place d'une unité de production de vinaigre à Ndangane.

A côté de ces activités lucratives et non lucratives, les ONG mènent également des actions ponctuelles, surtout lors des calamités naturelles comme dans le cas des inondations ou lors des épidémies (paludisme, choléra ...). Il faut noter que ces types d'activités doivent prendre d'abord en charge les populations les plus vulnérables. Cependant, cette approche orientée vers l'urgence et l'aide humanitaire s'inscrit dans la mission première d'une ONG.

III. L'IMPACT DES ONG CIBLEES :

L'impact des ONG peuvent être apprécié de diverses manières par les populations et les membres des Organisations Communautaires de Base (OCB). Les populations de manière générale et celles qui sont organisées en groupements en particulier jugent, dans l'ensemble, que l'intervention des ONG est importante dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie et notamment de l'environnement.

Les réalisations des ONG à Kaolack commune ne passent donc pas inaperçues car imprimant leur marque sur plusieurs domaines surtout dans celui de l'assainissement (gestion de l'environnement urbain). En effet, la ville de Kaolack, avec son état d'environnement dégradé et d'insalubrité prononcée fait que la majorité des ONG, opérant à Kaolack, interviennent en priorité dans l'assainissement où elles ciblent en particulier la sensibilisation.

Par ailleurs, l'assainissement constitue le principal goulot d'étranglement des populations kaolackoises. C'est ce que confirme ce tableau qui montre par ordre d'importance les problèmes réels auxquels les ménages sont confrontés.

Tableau n°16 : Les problèmes des ménages par ordre d'importance.

| Les problèmes des ménages | Nb .cit. | Fréquence |
|---------------------------|----------|-----------|
| Assainissement | 56 | 56% |
| Pauvreté | 45 | 45% |
| Santé | 27 | 27% |
| Inondation | 26 | 26% |
| Education | 25 | 25% |
| Total obs. | 100 | |

Source : Enquêtes SEYNI SOW, Août – Septembre 2010.

Cependant, force est de constater que les ONG déploient des efforts énormes dans le domaine de l'assainissement. Une participation importante des ONG, dans ce secteur a permis de déclencher un dé clic participatif qui contribue à l'amélioration de la gestion de l'environnement. En effet, sous l'emprise des ONG, la situation de cette ville requiert une nouvelle gouvernance de son environnement qui repose sur le dialogue, la concertation et la participation citoyenne des populations à la gestion environnementale.

En outre les ONG ont créé un cadre de dialogue social constant entre les populations et la municipalité pour l'assainissement. L'impact social de la sensibilisation des ONG dans ce secteur est bien visible car ayant induit d'une part un changement des mentalités par l'utilisation des poubelles réglementaires et d'autre part la prise en charge par les populations eux - mêmes de la sauvegarde des acquis par la mise en place de polices d'hygiène dans les quartiers

Aujourd’hui, grâce à l’appui de l’ONG Caritas seulement, on assiste à un recouvrement du système R.O.C. (Ramassage des Ordures par Charrette) à plus de 74 % dans les quartiers où elle intervient. Ce système a permis, par ailleurs de réduire à plus de 50% les dépôts sauvages des ordures ménagères.

Photo n°4: Ramassage d’Ordure par Charrette à Kaolack.



Il convient d’ajouter aussi la réduction du chômage des jeunes à travers cette activité par la création de petits métiers comme les charretiers, les animateurs et éducateurs citoyens de l’assainissement etc.

Un autre domaine où l’intervention des ONG connaît un impact important est l’activité économique :

- les microcrédits mis en place par les ONG ciblées par notre étude, constituent des appuis énormes aux groupements en leur permettant de valoriser leurs activités existantes ou de trouver une activité.
- les activités génératrices d’emploi à l’instar du micro crédit intéressent les ONG. Cet intérêssement des ONG, dans un contexte marqué par le sous – emploi des jeunes, consiste à leur offrir des emplois à partir des activités développées par les ONG comme le R.O.C., la transformation de produits alimentaires locaux, la construction des latrines et des murs d’écoles.

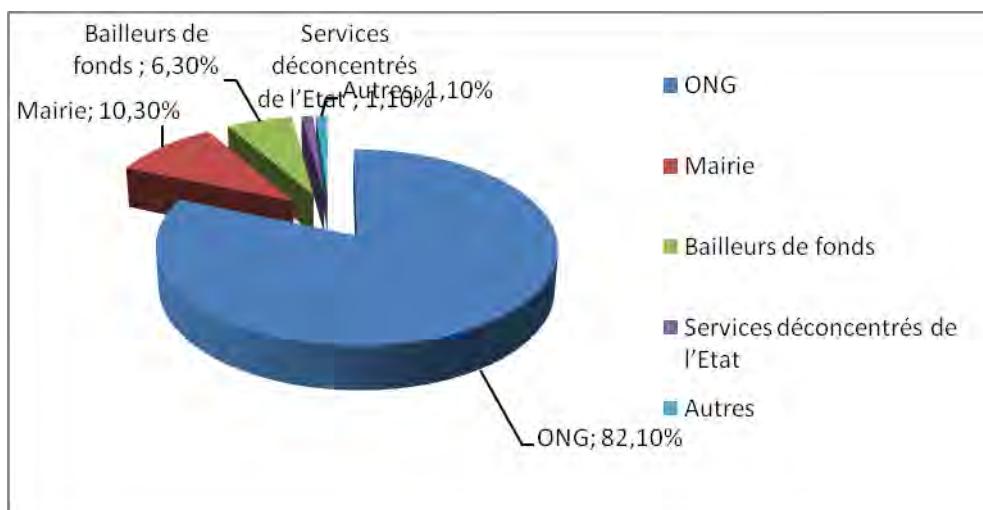
L’impact de l’APROFES dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes qui s’est traduit par l’ouverture d’un point d’écoute mérite d’être souligné. En effet, pour les

résultats obtenus dans le cas des violences qu'elle a pris en charge, APROFES est devenue à Kaolack et au Sénégal, leader dans la défense des femmes contre les violences.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2009 et jusqu'à maintenant, 36 victimes de viol et leurs familles ont demandé de l'aide du point d'écoute de l'APROFES, sans compter toutes les autres victimes qui demeurent dans l'ombre parce qu'elles gardent le silence.

Cependant, l'un des facteurs explicatifs de l'impact des ONG réside dans leur proximité sociale et géographique avec les milieux sociaux surtout les plus démunis. Malgré, la présence d'une multiplicité d'acteurs, les ONG locales demeurent la catégorie d'acteurs la plus proche des populations dans le but de résoudre leurs aspirations en terme d'amélioration des conditions de vie. Cette reconnaissance des populations envers les ONG, considérées comme des partenaires potentiels, justifie leur légitimité de plus en plus grande aux yeux des autorités étatiques.

Graphique n°4 : Les acteurs les plus proches des populations.



Source : Enquêtes SEYNI SOW, Août – Septembre 2010.

A la lecture de ce graphique, on constate que 82% des ménages interrogés soutiennent que les ONG sont la catégorie d'acteurs la plus proche des populations. Les ONG ont, dans ce sens, réussi là où plusieurs organismes publics ont pêché, c'est-à-dire elles sont arrivées à intégrer de manière durable des quartiers périphériques qui se caractérisent par la précarité et la promiscuité. Dans beaucoup de quartiers périphériques, l'intervention extérieure en termes d'encadrement et de réalisation est l'œuvre des ONG.

Leurs modes d'intervention sont basés sur des approches adaptées aux milieux sociaux défavorisés et leurs actions sont articulées autour des valeurs de solidarité, de partage, et surtout de volontariat. Il s'y ajoute que les approches participatives et de recherche de développement ont permis d'assoir une réelle valorisation effective des populations à la base

CHAPITRE II : LES CONTRAINTES DES ONG ET RECOMMANDATIONS :

I. LES CONTRAINTES :

Si les ONG ciblées par notre étude et intervenant dans notre zone d'étude, en l'occurrence la commune de Kaolack, sont arrivées à y faire d'importants résultats, beaucoup de difficultés subsistent et constituent de véritables facteurs qui bloquent le processus de la consolidation du développement. Ainsi, à Kaolack, les contraintes identifiées dans la mise en œuvre des actions des ONG peuvent être classées en deux axes principaux :

1. Dans le domaine de la coordination :

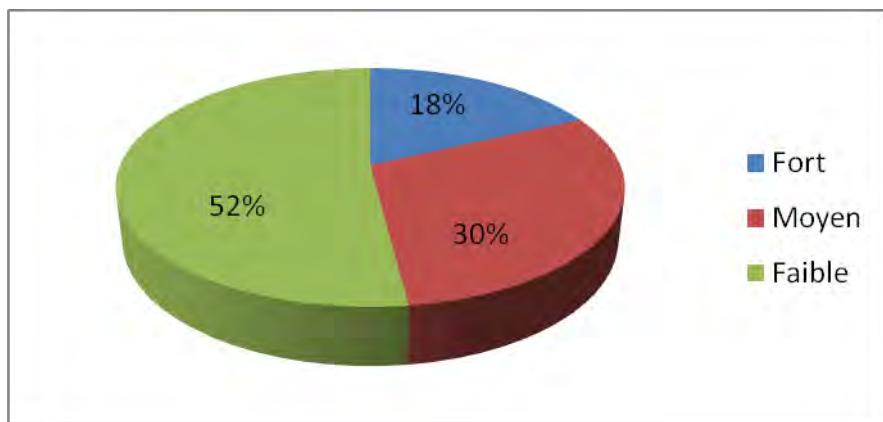
La première difficulté qui entrave l'action des ONG à Kaolack est un problème de coordination. Problèmes de coordination qui existent d'une part entre les ONG elles – mêmes et d'autre part entre l'ensemble des acteurs qui font la ville. Les ONG officiant sur le territoire communal déploient des efforts énormes dans l'assistance aux populations à travers surtout des organisations de quartier (CDQ, GPF, GIE, ASC etc.) formelles ou non – formelles. Cependant, l'inexistence de niveau de concertation fédérateur des différents acteurs ayant la commune comme champs d'opération, ne permet pas une capitalisation des actions et une planification concertée des interventions permettant d'éviter les duplications, maximisant ainsi les différentes interventions.

Les ONG intègrent peu les résultats des Plans d'Investissements Communaux (PIC) et collaborent faiblement, sauf dans le domaine de l'assainissement, avec la municipalité. Alors, toute intervention externe, sous estimant les principaux axes stratégiques de développement définit dans les PIC, aura peu de chance de connaître de succès dans la localité. Si on sait que les PIC sont élaborés en concertation avec les populations.

En outre, la faible collaboration entre ONG entraîne une dispersion des ressources, une faible visibilité des actions et une répétition des actions. En effet, lors d'un entretien avec les responsables des ONG, un d'entre eux nous disait « on intervient dans le même domaine et souvent dans le même quartier et on fait la même chose ». Un exemple probant à cet égard reste le cas du quartier de Touba Kaolack extension où trois ONG y interviennent en développant tous le R.O.C. (Ramassage des Ordures par Charrette).

L'élaboration non participative des projets constitue, également, un handicap majeur des ONG dans la consolidation d'un développement durable. les responsables d'ONG négligent, parfois, d'associer ou d'impliquer pleinement les populations à la conception de ses programmes et des projets. Les populations sont plutôt associées à l'exécution qu'à la conception. Ce qui rend la collaboration entre ONG et population très faible. C'est ce que relève ce tableau.

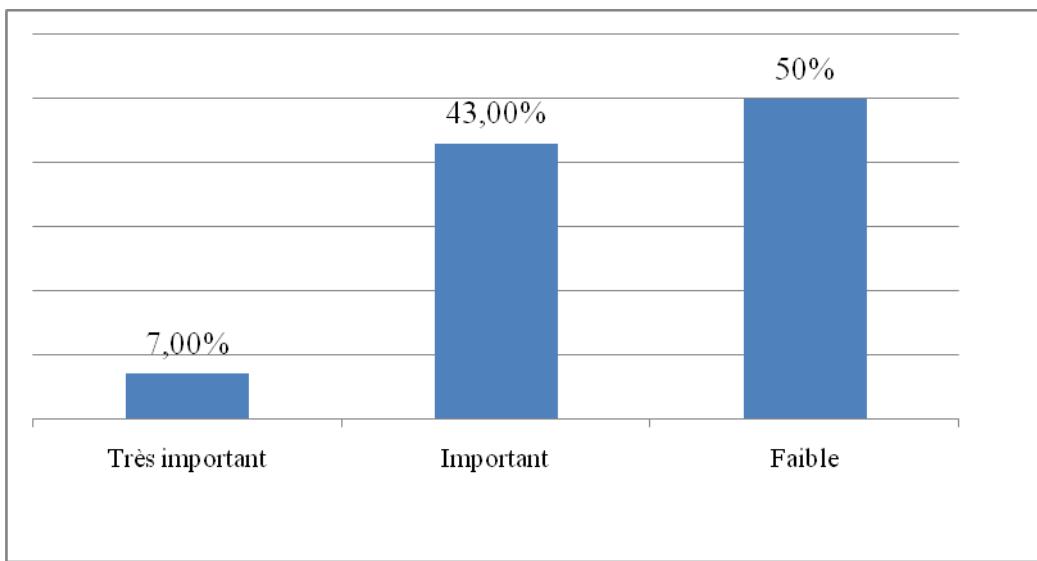
Graphique n°5 : Degré de collaboration ONG – populations.



Source : Enquêtes SEYNI SOW, Août – Septembre 2010.

Le manque de dynamisme des populations ou des groupements de populations en regard aux projets de développement des ONG n'est pas non plus favorable. En fait, les responsables des organisations manquent de capacité de mobilisation sociale et sont peu favorable à un système d'évolution intégré. Ce qui fait que les populations manquent de motivation et s'approprient très rarement des projets, car n'ayant pas entièrement impliquées. En effet, 50% de nos ménages enquêtés soutiennent d'être faiblement impliqués à l'activité des ONG contre 7% qui semble être très bien impliqués.

Graphique n°6 : Degré d'implication des populations à l'activité des ONG



Source : Enquêtes SEYNI SOW, Août – Septembre 2010.

Enfin, on trouve des problèmes de coordination entre les ONG locales, les services administratifs et la collectivité locale pour identifier les centres de préoccupations rendant ainsi leurs interventions utiles vis-à-vis des requêtes de la commune. Cependant la mairie face à ces problèmes, a senti l'urgence de renforcer le rôle du CODEKA, par l'installation présentement des « *Conseils de Quartier* ». Ces « Conseils de Quartier » pourront permettre, d'une part à la mairie, à tout moment, d'être en phase avec les besoins des quartiers ; besoins exprimés de façon consensuelle par les citoyens, toutes catégories confondues et, d'autre part d'instaurer une synergie des forces vives, d'actions citoyennes, pour un développement global, intégré, responsable et solidaire de la commune.

2. La faiblesse des moyens financiers :

Les ONG dépendent du financement qu'elles reçoivent des partenaires étrangers publics ou privés qu'on appelle communément bailleurs de fonds. Ce qui fait que leurs possibilités sont limitées en matière de développement de l'appui et de l'efficacité. Les ONG ne sont rémunérées en général que pour le travail effectué dans le cadre de leurs activités. Les financements arrivent par le biais des projets. Autrement dit, les ONG financent leurs programmes grâce aux subventions reçues de leurs partenaires financiers étrangers ou d'ONG de financement national.

Beaucoup d'ONG allaient disparaître n'eut été le concours financier fort appréciable des bailleurs de fonds.

Cependant, cette dépendance est lourde de conséquences :

- d'abord, cette dépendance fait que la plupart des ONG fonctionne grâce aux projets financés par les bailleurs, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de budget spécial. Autrement dit, en dehors des projets, il n'y a pas de vie.
- ensuite, on assiste aujourd'hui de plus en plus à une rareté de bailleurs de fonds, ce qui se résulte également par une diminution des fonds des ONG locales.
- enfin, on note une faiblesse dans l'autofinancement des ONG. Cette faiblesse s'explique par l'insuffisance des cotisations des membres et la faiblesse des activités génératrices de revenus.

A cela s'ajoute les faiblesses des ressources humaines et matérielles qui sont corollaires de la faiblesse des moyens financiers.

II. RECOMMANDATIONS :

A partir de l'analyse des difficultés essentielles qui entravent le succès des interventions des ONG dans la commune de Kaolack, il est impératif de trouver des solutions en proposant des recommandations pour permettre aux ONG mais également à l'ensemble des partenaires au développement d'intervenir en toute quiétude et d'en faire profit à tout le monde.

Entre autres recommandations, nous proposons :

- d'inviter les ONG et autres organismes de financement du développement à la base à prendre des Plans d'Investissement Communaux(PIC) comme des références pour leurs interventions dans la commune.
- renforcer la coordination et la complémentarité entre ONG c'est-à-dire établir un partenariat entre les différentes ONG en multipliant les rencontres afin de mieux se partager les défis, les expériences et si possible les moyens et ressources disponibles. Ce partenariat une fois établi, permettra d'éviter les répétitions d'actions et la dispersion des activités.

- les ONG disposant des moyens financiers limités doivent adopter une approche sectorielle et non intégrée de leurs programmes car la spécialisation serait la manière idéale d'assurer un impact sur le développement des communautés.
- augmenter les activités génératrices d'emploi et les crédits destinés aux microprojets qui puissent permettre aux populations de s'autofinancer et de se prendre en charge.
- rechercher des financements plus importants auprès des bailleurs en vue de réaliser des actions de développement.
- prendre des stratégies d'intervention (financement des programmes) moins dépendantes des visions des bailleurs de fonds.
- les ONG doivent accorder plus d'importance aux bénéficiaires en leurs impliquant dans tous les processus des programmes et des projets, de l'exécution à l'évaluation.
- pour se rapprocher plus des populations, les ONG doivent renforcer les équipes de terrain en vue de sensibiliser toutes les couches de la population.

Pour arriver aux résultats escomptés, chaque acteur doit s'approprier des projets de développement de la commune et doit élargir sa compréhension des problèmes et situations et faire l'apprentissage de la complémentarité, tel est l'ambition des ONG locales et surtout celles ciblées par notre étude.

CONCLUSION GENERALE

Sans prétendre avoir fait une étude exhaustive de la problématique du rôle des ONG dans la commune de Kaolack, nous avons dans la première partie de ce travail, présenté aussi bien la région que la ville de Kaolack dans toutes les facettes : physique, humaine et économique.

Ainsi, dans le premier chapitre, nous avons présenté les ressources pédologiques, végétales et hydrologiques de la région de Kaolack, sa démographie et son économie dont l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui constituent les principales activités de la région.

Dans le second chapitre, nous avons fait une présentation de l'économie de la commune de Kaolack constituée principalement du commerce, du transport et de quelques activités industrielles.

Dans la deuxième partie, nous avons analysé la gouvernance urbaine à Kaolack. En effet, dans cette partie, nous avons présenté les différents acteurs évoluant dans le développement local de la commune de Kaolack.

Enfin, dans la troisième partie essentielle de ce travail, nous avons montré d'abord les activités réalisées dans la commune par les ONG ciblées par cette étude, ensuite analysé les effets des actions des ONG et enfin identifié les obstacles qui limitent leurs actions.

Pour terminer, nous avons proposé quelques recommandations à l'endroit des ONG qui pourraient éventuellement aider à relever ces défis.

Ainsi, à la lecture de tout ce travail d'étude et de recherche, nous pouvons dire globalement que c'est un bilan assez satisfaisant que présente l'intervention des ONG à Kaolack. En effet, dans la commune de Kaolack, les ONG y déploient de gros efforts.

Leur rôle répond très spécifiquement aux besoins prioritaires des populations. Et à Kaolack commune, de 2000 à maintenant, particulièrement de notre période d'étude, la priorité des populations et celle des autorités municipales étaient l'assainissement. Autrement dit, à Kaolack, la priorité des priorités c'est l'assainissement.

Cependant, c'est pour répondre à ces besoins prioritaires que les ONG intervenant à Kaolack, particulièrement celles ciblées par cette étude, ont surtout orienté leur action dans ce secteur, avec une relative amélioration du cadre de vie des populations et l'impulsion des dynamiques

communautaires de salubrité dont entre autres le R.O.C. Ainsi, vu leurs différents efforts consentis dans ce domaine (gestion de l'environnement urbain), nous pouvons répondre par l'affirmatif à cette question que nous nous étions posés dans notre problématique : Est-ce que le rôle que jouent les ONG dans la commune de Kaolack répond aux aspirations des populations ? En effet, elles demeurent la seule catégorie d'acteurs à répondre aux aspirations des populations en termes d'amélioration des conditions environnementaux surtout dans la problématique de l'assainissement.

Par ailleurs, lors des enquêtes de terrain, 82% de la population de l'échantillon (de 100 ménages) ont affirmé que : « ce sont les ONG qui soutiennent le plus les populations dans la résolution de leurs problèmes ».

Force est de constater dès lors que les ONG sont en train de remplir globalement leur responsabilité dans le processus de consolidation d'un développement local durable.

Le rôle d'une ONG n'est-il pas de venir en appui à l'Etat ?

Cependant, même si l'apport de l'intervention des ONG ciblées par notre étude est incontestable surtout dans le domaine de l'assainissement, il n'en demeure pas moins que le bilan de leurs actions demande un réajustement en rapport avec les besoins des populations surtout lorsqu'il est question de problèmes vitaux comme l'amélioration du niveau de vie des populations. Par exemple durant l'enquête de terrain, la majorité des personnes interrogées ont montré leur frustration parce que les ONG n'apportent ici qu'une aide superficielle.

Face à cet état de fait, les ONG ne réagissent que modestement compte tenu de la faiblesse de leur moyen financier. En effet, les moyens se font de plus en plus rares chez les bailleurs de fonds qui, demeurent pourtant la principale vache laitière des ONG pour la promotion du développement local. Dans une telle situation, la question est de savoir si une telle caractéristique du développement ne risque pas de compromettre sa durabilité ?

BIBLIOGRAPHIE

1. ADM, Août 1998-Audit urbain et audit financier et organisationnel de la ville de Kaolack, rapport définitif, 131 pages.
2. ANSD/SRSD/KK, Novembre 2009 – Situation Economique et Sociale de Kaolack 2008, 158 pages.
3. ALEXANDRE (L.), BESSETTE (G.), 2000 – L'appuie au développement communautaire : une expérience de communication en Afrique rurale de l'Ouest ; CRDI : Agence Intergouvernementale de la Francophonie, 215 pages.
4. BA (M.) : « le mouvement des ONG au Sénégal : outil de développement participatif, symposium sur l'identité des ONG ; 12, 13 et 14 Novembre 1997 à Saly.
5. BAGUENARD (J.), 2004 – La décentralisation, Paris, PUF, 124 pages.
6. BADIANE (E.) , 2004 – Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal, Thèse de Doctorat en Géographie Aménagement Université de Toulouse le Mirail, 396 pages.
7. BAVOUX (J.J.), 2002. La géographie : objet, méthodes, débats, Paris, Armand Colin, 240 pages.
8. Caritas – Kaolack, 1991 – Dix ans de Caritas au Saloum, in Solidarité et partage au Sahel, l'exemple du Saloum, 84 pages.
9. CODEKA, Décembre 1997 – Plan d'action pour la commune de Kaolack : diagnostics et orientations, 106 pages.
10. CODEKA, 2000 – Synergie des forces vives et actions citoyennes pour un développement intégré, responsable et solidaire, 15 pages.
11. CONGAD, cellule régionale de Saint-Louis, 2000 – Décentralisation et développement local : place des ONG dans un e nvironnement en mutation, Saint-Louis, 78 pages.
12. CONGAD, 1994 – Du cadre institutionnel de l'intervention des ONG, Dakar, 28 pages.
13. DELER (J.P.), FAURE (Y.A.), PIVETEAU (A.) et ROCA (P.J.) ,1998 – ONG et développement : Société, économie, politique ; Edition, Paris : Karthala, 684 pages.
14. Développement local et décentralisation, 1986, Ed régionales européennes diffusion Anthropos, (Vol1), 278 pages.

15. Développement local et développement durable : actes du colloque de Saint – Louis du 23 au 25 juin 2003, Coopération inter- universitaire Turin – Sahel, université de Gaston Berger de Saint – Louis, université du Mali, université de Turin ; 2003.
16. De SARDAN (J.P.O.), 1998 – ONG et développement : société, économie, politique, Karthala, 684 pages.
17. DESSERTINE (A.), 1967 – Un port secondaire de la côte occidentale d’Afrique : Kaolack, étude historique, juridique et économique des origines à 1958, 192 pages.
18. DIAOUNE (A.), 2007 – Décentralisation et développement local : bilan à travers la région de Kaolack, Thèse de Doctorat de 3eme cycle en Géographie, Dakar, UCAD, FLSH, 371 pages.
19. DIAGNE (A.K.), 1995 – les crises de croissance urbaine de Kaolack, Mémoire de Maîtrise en Géographie, UCAD, FLSH, 116 pages.
20. DIOP (A.), 2004 – Ville et A ménagement du territoire au Sénégal, Thèse de Doctorat d’Etat en Géographie, Dakar, UCAD, FLSH, 404 pages.
21. DIOP (A.A.), 1991 – Problème de développement de la commune de Kaolack, Mémoire de Stage, ENA.
22. DIOP (D), 2006 – La décentralisation au Sénégal : Enjeux et pour quel bilan ? Paris, Harmattan, 140 pages.
23. DIOUF (M.L.), 1999 – Pauvreté urbaine à Kaolack : relation entre condition de vie et état de santé chez les femmes, Mémoire de Maîtrise en Géographie, UCAD, 173 pages.
24. DIOUF (M.L.), 2001 – La gestion de proximité au Sénégal, enjeux et perspectives : Diagnostic des actions municipales contre la pauvreté, Mémoire de DEA, Géographie, 99 pages.
25. DIOUF (I), 1988 – Kaolack : de l’arachide aux activités informelles, Thèse de Géographie et Aménagement du Territoire, Université Paris IV Sorbonne, 333 pages
26. DUTERME (B.), 2001 – Les ONG : instrument du projet néolibérale ou base solidaire des alternatives, 231 pages.
27. FALL (K.), 2005 – les problèmes d’assainissement dans les quartiers de la périphérie de Kaolack : l’exemple de Thioffack et de Ngane Saer, Mémoire de Maîtrise en Géographie, UCAD, FLSH , 90 pages.
28. FAURRE (A.), 2002 – La gouvernance locale : un nouveau mode de développement pour les villes du Sud, l’exemple de Saint – Louis, Mémoire IUP d’Aménagement et Développement Territorial, 98 pages.

29. GEORGES (P.), 1990 – Dictionnaire de la Géographie, PUF, 510 pages.
30. GERARD, 2008 – Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives, Dakar, 147 pages.
31. GUMUCHIAN (H.) et MAROIS (C.), 2000 – Initiation à la recherche en géographie : « Aménagement, développement territorial, environnement » éd Economica, les Presses de l’Université de Montréal, 413 pages.
32. IGUE (J.O), 1995 – Le territoire et l’Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement, Paris, Karthala, 366 pages
33. KOENRAAD (V.) ,1991 – L’auto – développement ? Un défi posé aux ONG, Paris, Harmattan 193 pages.
34. LONGHI (G.) et SPINDLER (J.), 2000 – Le développement local, Paris, L-G-D-J, 120 pages.
35. MARADEIXE (M.S.), 1992 – les ONG, 144 pages
36. MBOW (L.S.), 1985 – Une lecture des villes sénégalaises in « Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Dakar, N°15, page 265 à288.
37. MINGIN (J.), 1989 – Guide du dé veloppement local et du dé veloppement social L’Harmattan, 161 pages.
38. NDIAYE (C.), 1989 – les services municipaux et leur gestion : le cas de trois villes du Sénégal : Kaolack – Thiès –Ziguinchor : Mémoire d’Urbanisme, Institut Français d’Urbanisme, 157 pages.
39. NIANG (A.) et NDIAYE (S.), Mars 1998 – Analyse de la dynamique associative à Saint-Louis, ENDA, ECOPOP, CCIADL, Rapport provisoire, 13 pages.
40. PERROUX (F.), 1962 – l’économie des jeunes nations : industrialisation et groupements des nations, Paris, PUF, 252 pages.
41. PECQUEUR (B.), 2000 – Le développement local, Syros, 132 pages.
42. PERROUX (F.), 1962 – Pour une philosophie du nouveau développement, Aubier Les Presses de l’UNESCO, 279 pages.
43. PRUD (Programme de Recherche Urbaine pour le Développement, juin 2004 - Continuités – discontinuités des formes et des légitimations de pouvoir en ville et leur impact sur l’aménagement urbain : Sénégal – Guinée – Togo – Bénin – Burkina Faso. Nigéria, synthèse des résultats, 8 pages.
44. REPUBLIQUE DU SENEGAL, 1996 – Décret 96-103 de février fixant les modalités d’intervention des ONG.

45. REPUBLIQUE DU SENEQUE, 1999 – Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) de Kaolack, 2000 – 2005, 128 pages.
46. REPUBLIQUE DU SENEQUE, Ministère de l'Urbanisme et d'Aménagement du territoire, 1988 – Plan directeur d'urbanisme de Kaolack, 119 pages.
47. REPUBLIQUE DU SENEQUE, le rôle des ONG dans le développement du Sénégal, Dakar le 22 Mai 2000, Conseil économique et social, Observatoire économique et social.
48. ROCA (P.J.), 1996 – « Moins d'Etat et plus d'ONG » la fin du Tiers monde ? Paris, la Découverte.
49. SECK (E.W.), 2008 – Le rôle des ONG dans le développement local : le cas de Palmarin, Mémoire de Maîtrise en Géographie, DAKAR, UCAD, FLSH, 107 pages.
50. WADE (S.), 1999 – La dynamique associatives en milieu urbain Ouest africain, Enda Tiers Monde Equipe Ecopop, PREFAL, 61 pages.

WEBOGRAPHIE :

www.wikipédia.org

[www.google](http://www.google.com) .

www.ird.org

http: www.cairn.org.info/article.php?

<http://apad.revues.org/documents3233html>

www.forumdesong.org.

LISTE DES TABLEAUX :

| | |
|--|-----|
| <u>Tableau n°1</u> : Répertoire des localités (Commune de Kaolack) : Recensement Général et de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H.) de 2002..... | 23 |
| <u>Tableau n°2</u> : Répartition par quartier du nombre de ménages suivant les 7 quartiers choisis | 25 |
| <u>Tableau n°3</u> : Répartition du nombre de ménage à interroger par quartier..... | 26 |
| <u>Tableau n°4</u> : Evolution de la température moyenne annuelle de la région de Kaolack..... | 34 |
| <u>Tableau n°5</u> : Répartition spatiale de la population de Kaolack en 2008 | 38 |
| <u>Tableau n°6</u> : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe selon les départements..... | 38 |
| <u>Tableau n°7</u> : Répartition de la population régionale par âge et par sexe en 2008 | 39 |
| <u>Tableau: n°8</u> : L'évolution de la population urbaine de Kaolack | 49 |
| <u>Tableau n°9</u> : Récapitulatif des investissements initiaux en 2009 | 58 |
| <u>Tableau n°10</u> : Les dépenses de la commune..... | 65 |
| <u>Tableau n°11</u> : Plan d'orientation du CODEJA | 72 |
| <u>Tableau n°12</u> : Villes jumelées avec Kaolack..... | 80 |
| <u>Tableau n°13</u> : Les ONG intervenant à Kaolack commune | 85 |
| <u>Tableau n°14</u> : Synthèse des réalisations de Caritas dans les écoles, avec son partenaire EAST de 1994 à 2006 | 102 |
| <u>Tableau n°15</u> : Bilan synthétique d'exploitation du R.O.C. par la caritas | 106 |
| <u>Tableau n°16</u> : Les problèmes des ménages par ordre d'importance..... | 108 |

LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET PHOTOS :

Liste des graphiques :

| | |
|---|-----|
| <u>Graphique n°1</u> : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2008 | 40 |
| <u>Graphique n°2</u> : Evolution de la population de Kaolack de 1864 à 2002 | 50 |
| <u>Graphique n°3</u> : Pourcentages des adhérents et non adhérents à une association..... | 76 |
| <u>Graphique n°4</u> : Les acteurs les plus proches des populations..... | 110 |
| <u>Graphique n°5</u> : Degré de collaboration ONG – populations | 113 |
| <u>Graphique n°6</u> : Degré d’implication des populations à l’activité des ONG | 114 |

Liste des cartes :

| | |
|--|----|
| <u>Carte n°1</u> : Localisation de la région de Kaolack..... | 31 |
| <u>Carte n°2</u> : Découpage administratif de la région de Kaolack | 32 |
| <u>Carte n°3</u> : Localisation de la commune de Kaolack | 43 |
| <u>Carte n°4</u> : Position de carrefour de Kaolack..... | 45 |
| <u>Carte n°5</u> : Evolution urbaine de Kaolack..... | 53 |

Liste des photos :

| | |
|---|-----|
| <u>Photo n°1</u> : Le marché central de Kaolack..... | 46 |
| <u>Photo n°2</u> : Le transport à Kaolack | 47 |
| <u>Photo n°3</u> : L’état des ordures ménagères à Kaolack..... | 57 |
| <u>Photo n°4</u> : Ramassage d’Ordure par Charrette à Kaolack | 109 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| SIGLES ET ACRONYMES | 2 |
| AVANT – PROPOS | 3 |
| INTRODUCTION GENERALE | 5 |
| PROBLEMATQUE | 8 |
| Contexte et justification | 8 |
| Analyse conceptuelle..... | 12 |
| APPROCHE METHODOLOGIQUE | 19 |
| La recherche documentaire | 20 |
| Le travail de terrain | 21 |
| La visite exploratoire..... | 21 |
| La collecte des données..... | 21 |
| <i>Les guides d'entretien</i> | <i>22</i> |
| <i>Les questionnaires.....</i> | <i>22</i> |
| Difficultés rencontrées | 26 |
| Traitement de l'information | 27 |

PREMIERE PARTIE :

| | |
|--|-----------|
| PRESENTATION GENERALE ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE KAOLACK | 28 |
| INTRODUCTION PARTIELLE | 29 |
| CHAPITRE I : PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOLACK | 30 |
| I. PRESENTATION DE LA REGION DE KAOLACK | 30 |
| II. LES CARACTERISTIQUES DE LA REGION DE KAOLACK | 33 |
| 1. Les données physiques | 33 |
| 1.1 Le climat..... | 33 |
| 1.2 Les sols..... | 35 |
| 1.3 La végétation | 35 |
| 1.4 L'hydrographie..... | 36 |
| 2. Les données socio démographiques | 37 |
| 3. La situation économique de la région..... | 40 |
| 2.1 L'agriculture..... | 40 |
| 2.2 L'élevage..... | 41 |
| 2.3 La pêche | 41 |
| CHAPITRE II : LA VILLE DE KAOLACK DANS LA REGION | 43 |
| I. SITUATION ET POIDS ECONOMIQUES DE LA VILLE DE KAOLACK..... | 43 |
| 1. Situation | 43 |
| 2. L'économie urbaine..... | 45 |
| 2.1 Le commerce : une activité émergente à cause du marché central | 46 |
| 2.2 L'artisanat..... | 46 |
| 2.3 Le transport | 47 |
| 2.4 L'industrie stagnante | 47 |
| II. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SPATIAL | 49 |

| | |
|---|-----------|
| 1. Evolution de la population..... | 49 |
| 2. Evolution spatiale | 51 |
| | |
| III. LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX | 53 |
| | |
| 1. La problématique des « tannes » de la ville de Kaolack..... | 54 |
| 2. La problématique de l'assainissement de la ville de Kaolack | 55 |
| 2.1 L'assainissement solide..... | 56 |
| 2.2 L'assainissement liquide des eaux usées et pluviales | 58 |
| | |
| CONCLUSION PARTIELLE..... | 60 |

DEUXIEME PARTIE :

| | |
|--|------------------|
| <i>LA GOUVERNANCE URBAINE A KAOLACK.....</i> | <i>61</i> |
| | |
| INTRODUCTION PARTIELLE..... | 62 |
| | |
| CHAPITRE I : LES ACTEURS INSTITUTIONNELS | 63 |
| | |
| I. LE CONSEIL MUNICIPAL..... | 63 |
| | |
| 1. Le rôle du conseil municipal..... | 63 |
| 2. Les différentes commissions techniques..... | 64 |
| 3. Les contraintes du conseil municipal..... | 65 |
| 3.1 Les contraintes de la gestion financière | 65 |
| 3.2 Les contraintes de la gestion administrative et technique | 66 |
| | |
| II. LES SERVICES DECONTRES DE L'ETAT | 67 |
| | |
| 1. La préfecture | 67 |
| 2. La perception | 67 |
| 3. Le Service Départemental de Développement Communautaire..... | 67 |
| | |
| CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE..... | 68 |
| | |
| I. LES DYNAMIQUES ASSOCITIVES OU O.C.B | 68 |
| | |
| 1. Définition des OCB : conditions d'émergence | 68 |
| 2. Typologie des OCB..... | 69 |

| | |
|---|-----------|
| 2.1 Les associations à vocation économique : Groupement d'Intérêt Economique (GIE) | 69 |
| 2.2 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)..... | 69 |
| 2.3 Les associations à vocation culturelle | 70 |
| 2.4 Les associations du troisième âge | 70 |
| 2.5 Les Associations Sportives et Culture (ASC) | 70 |
| 2.6 Les Associations de Développement de Quartiers (ADQ)..... | 72 |
| 2.7 Le CODEKA : l'exemple d'une dynamique participative en matière de développement local | 73 |
| | |
| II. LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT | 76 |
| 1. La coopération décentralisée..... | 77 |
| 1.1 L'AFD | 78 |
| 1.2 AIMF..... | 78 |
| 1.3 PADELU | 78 |
| 1.4 Le Programme Prioritaire Urbain (PPU)..... | 79 |
| 1.5 Le Projet d'Appui aux Communes (PAC) | 79 |
| 1.6 L'ADM (Agence de Développement Municipal) | 79 |
| 2. Les acteurs privés d'appui au développement : les Organisations Non Gouvernementales..... | 80 |
| 2.1 Historique ou condition d'émergence des ONG | 81 |
| 2.2 Typologie des ONG intervenant au Sénégal | 82 |
| 2.3 Le rôle des ONG dans le développement local | 83 |
| CONCLUSION PARTIELLE..... | 89 |

TROISIEME PARTIE :

| | |
|--|------------------|
| <i>LES REALISATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES A KAOLACK</i> | <i>90</i> |
| INTRODUCTION PARTIELLE..... | 91 |
| CHAPITRE I : LES REALISATIONS DES ONG ET LEUR IMPACT..... | 92 |
| I. PRESENTATION DES ONG CIBLEES | 92 |

| | |
|---|------------|
| 1. Présentation de Caritas Kaolack | 92 |
| 1.1 Historique | 92 |
| 1.2 Les objectifs de l'EDU | 93 |
| 1.3 Populations cibles..... | 93 |
| 1.4 Domaines d'intervention de l'EDU..... | 93 |
| 2. Présentation de l'APROFES | 93 |
| 2.1 Historique | 93 |
| 2.2 Les objectifs de l'APROFES..... | 94 |
| 2.3 Populations Cibles..... | 94 |
| 2.4 Domaines d'intervention | 95 |
| 3. Présentation de l'ASDES | 95 |
| 3.1 Historique | 95 |
| 3.2 Les objectifs de l'ASDES | 95 |
| 3.3 Populations cibles..... | 96 |
| 3.4 Domaines d'intervention | 96 |
| II. LES ACTIVITES OU ACTIONS DES ONG CIBLEES | 96 |
| 1. Les activités non lucratives..... | 96 |
| 1.1 Formation et renforcement des capacités | 97 |
| 1.2 Sensibilisation, éducation et animation | 99 |
| 1.3 Les équipements de base | 101 |
| 2. Les activités génératrices de revenus (A.G.R.) | 104 |
| 3. Les activités génératrices d'emploi..... | 105 |
| III. L'IMPACT DES ONG CIBLEES..... | 107 |
| CHAPITRE II : LES CONTRAINTES DES ONG ET RECOMMANDATIONS | 112 |

| | |
|--|-----|
| I. LES CONTRAINTES..... | 112 |
| 1. Dans le domaine de la coordination..... | 112 |
| 2. La faiblesse des moyens financiers | 114 |
| II. RECOMMANDATIONS | 115 |
| CONCLUSION GENERALE | 117 |
| BIBLIOGRAPHIE | 119 |
| LISTE DES TABLEAUX | 123 |
| LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET PHOTOS | 124 |
| TABLE DES MATIERES | 125 |
| ANNEXES..... | 131 |

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN N°1

Objectifs : Recueillir le point de vue des responsables des ONG sur leur rôle dans le développement de la commune de Kaolack. Il sera également question de cerner leur domaine d'intervention ainsi que leur relation avec les différents acteurs du développement local.

Cibles : Agents des ONG

I/INFORMATION GENERALE

A/Sur la personne enquêtée :

Prénom :.....

.....

Nom :.....

.....

Qualification

professionnelle :.....

Fonction au sein de

l'ONG :.....

B/Sur l'ONG :

Nom de

l'ONG :.....

Date de

création :.....

Date d'implantation au

Sénégal :.....

Date d'intervention dans la commune de

Kaolack :.....

De quelle nationalité est-elle (si ONG

étrangère) ?.....

L'ONG est-elle membre du CONGAD (Confédération des Organisations Non

Gouvernementales d'Appui au Développement) ?

.....

.....

II/DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA COMMUNE :

Quelles sont contraintes majeures auxquelles la commune Kaolack est confrontée ?.....

.....

Quelles sont les solutions que vous préconisez ?

.....
.....

Quelles sont les potentialités dont dispose la commune ?.....

Ces potentialités sont-elles prises en compte par tous les acteurs au développement ?.....

.....

Oui comment ?.....

Non pourquoi ?.....

.....

Quelles solutions envisagez-vous pour que la commune puisse profiter d'avantage de ces opportunités ?.....

.....

.....
.....

III/FONCTIONNEMENT :

Comment est organisée votre structure ?.....

Quel est l'effectif de votre ONG ?.....

Pouvez-vous nous faire la répartition par sexe du personnel ?

Hommes femmes

Pouvons-nous connaître le statut et le niveau de qualification du personnel ?.....

.....
.....
Quels sont les objectifs de
l'ONG ?.....

.....
.....
Quels sont ses domaines
d'intervention ?.....

.....
.....
A combien estimez- vous vos investissements dans la commune de Kaolack et suivant les
domaines
d'intervention?.....

.....
.....
Et quelle est l'origine de vos ressources
financières ?.....

IV/LES ONG : PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Comment analysez-vous les activités des ONG au Sénégal par rapport au développement
communautaire ?.....

.....
.....
Quel rôle doivent-elles jouer dans le développement
communautaire ?.....

.....
.....
Quels sont les obstacles qui empêchent généralement les ONG de jouer pleinement leur
rôle ?.....

.....
.....
Pourquoi votre ONG a porté son choix dans la commune de
kaolack ?.....

.....
.....

Quelles sont les activités principales de l'ONG au sein de la commune ?.....

.....
.....

Quelles sont ses zones d'intervention dans la commune ?.....

.....
.....

Quelles sont les méthodes d'intervention ?.....

.....
.....

Est-il arrivé à votre structure de changer de stratégies dans ses méthodes d'intervention ?

Oui combien de fois ?.....

Non

Et quels sont les facteurs qui ont déterminé ces changements ?

Manque d'adhésion des populations

Manque d'expertise des membres

Autres à préciser.....

Quels sont les quartiers où votre ONG intervient le plus ?.....

.....

Le choix des quartiers est-il : suscité

autonome

S'il est suscité, quels sont les critères du choix des quartiers ?.....

.....
.....

Quelles sont les principales cibles de l'ONG ?.....

Quels sont les critères du choix de ces cibles ?

.....

.....

Travaillez-vous en partenariat avec la mairie où le conseil régional ?...

.....

.....

Si oui, dans quels domaines exactement ?.....

Collaborez-vous avec conseil le municipal ou régional avant toute intervention ?

Toujours

parfois

non

Comment ou pourquoi

pas ?.....

L'ONG est-elle présente lors des réunions ou assemblées de la commune ?

Oui

ont-ils été pris en

compte ?.....

Non

pourquoi ?.....

A quel moment sont impliquées les populations dans vos activités ?

Elaboration

Exécution

Evaluation

Suivi

La collaboration entre ONG et les populations est-elle ?

Effective

Faible

Absente

Si faible ou absente,

pourquoi ?.....

La collaboration inter ONG est-elle ?

Effective

Faible

absente

Si faible ou absente,
pourquoi ?.....

y-a-t-il pas partage d'espace d'intervention des ONG dans la commune ?

Oui non

Expliquez comment ou
pourquoi ?.....

Y-a-t-il pas répétition d'actions entre les différentes
ONG ?.....

Collaborez-vous avec les autres intervenants dans la commune ?

.....
.....

Y-a-t-il des cadres de concertation pour tous ou la plupart des acteurs du développement
communautaire ?

Oui non
pourquoi ?.....

V/REALISATIONS ET CONTRAINTES

Quelles sont les réalisations de votre ONG en
cours ?.....

.....
.....

Quels sont les projets
envisagés ?.....

.....
.....

Quel est l'apport des populations dans la réalisation des projets ?

.Sentez-vous la forte participation des populations dans la réalisation de vos projets ?

Oui
comment ?.....

Non
pourquoi ?.....

Votre structure compterait-elle se retirer dans la commune?

Oui

Non

Expliquez pourquoi ?.....

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans la réalisation de vos activités ?.....

.....

Faiblesse des moyens financiers

Manque d'adhésion des populations

Manque d'expertise des membres

Autres (à préciser)

.....

Quelles stratégies - développez-vous pour les surmonter ?.....

Quels sont les problèmes ou limites liés ?

➤ Aux problèmes de personnel:

.....

➤ A la communication avec les bénéficiaires:

.....

➤ Aux problèmes d'ordre stratégique :

.....

Et enfin aux problèmes d'ordre institutionnel et technique :

.....

.....

En dehors de ces contraintes énumérées ci-dessus, quels sont les autres obstacles auxquels votre commune est également confrontée ?

.....

.....

.....

.....

Quels sont les types de solutions mises en œuvre ?.....

Quels sont les partenaires dans la résolution des problèmes ?.....

.....
.....

Quelles sont vos suggestions et/ou propositions pour améliorer l'intervention de votre ONG ?.....

.....
.....
.....

Quelles sont également les recommandations que vous lancez aux populations, aux autorités municipales ou locales et surtout aux autres ONG pour un développement durable de la commune ?.....

.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE N°1: OCB

Evaluer le niveau de satisfaction des populations.

IDENTIFICATION

1. Nom et Prénoms

2. Statut

3. Profession

4. Ethnie

- 1. Wolof 2. Hall pulaar
- 3. Serer 4. Bambara
- 5. Diola 6. autre(préciser)

5. Religion

- 1. Musulmane 2. chrétienne

6. Sexe

- 1. Masculin 2. Feminin

7. Niveau d'instruction

- 1. primaire 2. moyen
- 3. secondaire 4. supérieur
- 5. Alphabétisé 6. aucun

INFORMATION GENERALE SUR LA STRUCTURE

8. Nature de la structure

- 1. GIE 2. GPF 3. ADQ
- 4. ASC 5. Autres

9. Nom de la structure

10. Nombre d'adhérents

11. Date de création

12. Contexte de création

13. Historique

14. Organigramme

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE L'ACOMMUNE

15. Quelles sont les contraintes majeures auxquelles votre commune est confrontée?

16. Quelles sont les potentialités dont dispose votre commune

17. Ces potentialités sont-elles prises en compte par tous les acteurs au développement?

- 1. oui 2. non

18. Si oui, comment?

19. Si non, pourquoi?

20. Quelles solutions envisagez-vous pour que votre commune puisse d'avantage se bénéficier de ces opportunités ?

FONCTIONNEMENT ET PARTENARIAT

21. Quelles sont les types d'association qui existe dans votre quartier ?

1. ADQ 2. ASC 3. GIE 4. GPF

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

22. Quel type d'association êtes-vous membre ?

23. Quelles sont les personnes les plus influentes de votre association ?

1. Président 2. trésorier 3. secrétaire
4. vice-président



Ordonnez 2 réponses.

24. Comment fonctionne votre structure ?

25. Quelles sont vos programmes (c'est-à-dire domaine d'intervention) ?

26. Quelle est la nature de vos ressources ?

1. Financière 2. matérielle

27. Avez-vous une autonomie financière ?

1. oui 2. non

28. Si oui, comment ?

29. Si non, d'où proviennent les autres ressources financières ?

1. ONG
 2. Bailleurs de fonds
 3. Etat
 4. municipalité
 5. Autres (à préciser).....

30. Indiquez la part apportée par chacun de ces organismes.

31. Précisez les modalités d'acquisition de ces ressources ?

1. Don 2. subvention 3. autres (à préciser)

32. Êtes-vous confrontés à des difficultés pour l'acquisition de ces ressources ?

1. oui 2. non

33. si oui, les quelles ?

34. Dans quels domaines investit votre structure ?

35. Y a-t-il des organismes d'appui au développement dans votre quartier ?

1. oui 2. non

36. si oui; lequel?

37. si non, pourquoi?

38. Y a-t-il des ONG parmi ces organismes d'appui ?

1. oui 2. non

39. si oui; lequel?

40. si non, pourquoi?

41. Votre structure a-t-elle des contacts avec ces ONGs ?

1. oui 2. non

42. si oui; lequel?

43. si non, pourquoi?

44. Eprouve-t-elle des difficultés pour contacter ces ONG ?

1. oui 2. non

45. si oui; lequel?

46. si non, pourquoi?

47. Selon vous qu'est-ce qui pousse ces ONG à investir dans votre quartier ou commune ?

48. Quel type d'appui apporte-t-elle ?

- 1. Argent
- 2. matérielle
- 3. matériel et argent

49. Le soutien est-il suffisant?

- 1. oui
- 2. non

50. si oui; pourquoi?

51. si non, comment?

52. Dans quels domaines d'intervention, interviennent-elles ?

53. Leurs domaines d'intervention sont-elles compatibles avec la demande réelle de votre association ?

54. Leurs domaines d'intervention sont-elles compatibles avec la demande réelle de votre association ?

- 1. oui
- 2. non

55. si oui; comment?

56. si Non; quels sont donc les secteurs dans les quels vous voulez qu'on assiste votre association ?

57. Quelle appréciation faites-vous donc du niveau d'engagement de l'ONG?

- 1. Très satisfaisant
- 2. satisfaisant
- 3. faible

58. Quel est également votre niveau de satisfaction par rapport à l'intervention de L'ONG ?

- 1. Très satisfaisant
- 2. satisfaisant
- 3. faible

59. Y-a-t-il inter relation entre les membres de votre groupement

- 1. oui
- 2. non

60. Comment est la collaboration entre votre structure et les autres OCB ?

- 1. Effective
- 2. faible
- 3. absente

61. La mairie consulte-t-elle votre association dans la conception et la réalisation des projets ?

- 1. oui
- 2. non

62. si oui, comment?

63. si non, pourquoi?

64. Quelles sont donc les relations entre l'association et la municipalité ?

- 1. Effective
- 2. faible
- 3. absente

65. Pensez-vous qu'elle est alors entrain de jouer pleinement son rôle ?

- 1. oui
- 2. non

66. si oui, comment?

67. si non, pourquoi?

68. Les ONG consultent et associent-elles votre structure dans les projets ?

- 1. oui
- 2. non

69. si non, pourquoi?

70. , comment et à quelle phases ?

1. Conception 2. évaluation 3. exécution
 4. suivi

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

71. Quelle est donc la nature des relations entre votre structure et les ONG ?

1. Effective 2. faible 3. absente

72. Pensez-vous que les ONG sont à leur tour entraîn de jouer vraiment leur rôle ?

1. oui 2. non

73. si oui, comment?**BILAN ET PERSPECTIVES :****77. Quelles sont les réalisations déjà faites par l'association?****78. Quels sont les projets ?****79. Votre structure a-t-elle atteint ses objectifs ?**

1. oui 2. non

80. si oui, comment?**81. si Non;quels sont donc les projets qui ont échoué et pourquoi ?****82. Avez-vous noté des changements dans la vie quotidienne avec l'arrivée des ONG ?****83. si oui, comment?****84. si non, pourquoi?****74. si non, pourquoi?****75. Existe- t- il une structure de coordination entre tous ou la plupart des acteurs au développement dans la commune ?**

1. oui 2. non

76. si non, pourquoi?**85. Comment évaluez-vous donc le bilan des ONG c'est-à dire leur impacte dans votre association, dans votre quartier ou dans votre commune ?****86. Estimez-vous alors qu'elles sont entraîn de jouer pleinement leur rôle ?**

1. oui 2. non

87. expliquez comment et pourquoi ?**88. Quelle serait votre réaction par rapport à un éventuel retrait de l'ONG ?**

1. Angoisse 2. mitigé 3. indifférent

89. Quelles recommandations formulerez-vous à l'endroit des autres OCB, des autorités municipales et surtout envers les ONG pour une amélioration de leurs interventions dans le développement de la commune de Kaolack ?

QUESTIONNAIRE N°2

Objectifs : Evaluer le niveau de satisfaction et d'implication des populations

Cibles : Ménages

I - identification

Quel est votre quartier ?.....

Quel est votre nom et prénom ?.....

Sexe : M F

Profession.....

Age.....

Ethnie: Wolof Hall-pulaar serer Bambara Diola autres (à préciser).....

Religion : musulmane chrétienne

Niveau d'instruction : aucun primaire Moyen. secondaire. supérieur alphabétisé

Quelle est votre activité principale ?.....

Quelle est la taille de votre ménage ?.....

II- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA COMMUNE

Quels sont les problèmes majeurs auxquels votre commune est confrontée ?.....

.....

Quelles sont les solutions que vous préconisez ?.....

.....

Quelles sont les potentialités dont dispose la commune ?.....

.....

Ces potentialités sont-elles prises en compte par tous les acteurs au développement ?

OUI

NON

Sinon, pourquoi ?.....

Si oui, comment ?.....

Quelle est la catégorie d'acteurs qui est la plus proche des populations dans la recherche de solution aux problèmes et dans l'exploitation de ces potentialités dans la commune ?

ONGS Bailleur de fonds services déconcentrés de l'Etat autres (à préciser).....

Que préconisez-vous pour que votre commune puisse bénéficier davantage de ces ressources ?

.....
.....

III -DEGRE DE SATISFACTION ET D'IMPLICATION DES POPULATIONS

Quel est votre revenu par mois ?.....

Ce revenu est-il suffisant pour gérer votre famille ?

OUI

NON

Sinon, pourquoi ?.....

Quelqu'un vous prend-il en charge ?

OUI

NON

Si oui ou vive-t-il exactement ?.....

Est-ce que vos enfants en âge de scolarisation sont scolarisés ?

OUI

NON

Sinon, pourquoi ?.....

Si oui, combien sont-ils ? Filles. Garçons.

Avez-vous recours des services de santé dans votre quartier ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?.....

Si oui, l'offre de soins est -elle ?

Très satisfaisante

Satisfaisante

Pas satisfaisante

Les centres de santé sont-ils suffisants dans votre quartier ?

Oui

Non

Quels sont les problèmes réels auxquels votre ménage est confronté ?

Assainissement

Santé

Education

Pauvreté

Inondation

Autres (à préciser).....

Existe-t-il des associations dans votre quartier ?

Oui

Non

Si oui, quel type d'associations s'agit-il ?

| | | | |
|-----|------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| GIE | Non <input type="checkbox"/> | Oui <input type="checkbox"/> | Combien <input type="checkbox"/> |
| GPF | Non <input type="checkbox"/> | Oui <input type="checkbox"/> | Combien <input type="checkbox"/> |
| ASC | Non <input type="checkbox"/> | Oui <input type="checkbox"/> | Combien <input type="checkbox"/> |
| ADQ | Non <input type="checkbox"/> | Oui <input type="checkbox"/> | Combien <input type="checkbox"/> |

Autres (à préciser).....

Etés –vous membres de ces Associations ?

Oui Non

Si oui les quelles ?.....

Quels sont leurs domaines d'intervention ?

Y a –t- il collaboration entre les différentes associations ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

Si oui, comment ?.....

Etés –vous informés et associés dans conception et la réalisation des activités de la mairie ?

Oui Non

Si oui comment ?

Si non, pourquoi ?.....

Les ONG vous associent –elles dans la conception et la réalisation de leurs activités ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

Si oui, à quelle phase exactement ?

| | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Conception <input type="checkbox"/> | Exécution <input type="checkbox"/> |
| Evaluation <input type="checkbox"/> | Suivi <input type="checkbox"/> |

Préciser le degré de collaboration avec les ONG ?

Fort Moyen Faible

Existe-t-il une structure collaboration entre tous ou la plupart des acteurs au développement dans la commune ? OUI NON

Si non, pourquoi ?.....

Connaissez-vous les ONG qui interviennent dans le quartier ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?.....

Selon vous, qu'est-ce qui attirent ces ONG à intervenir dans votre quartier ou dans la commune ?

.....
.....

Connaissez-vous des réalisations de ces ONG dans le quartier ?

OUI

NON

Si oui, lesquelles et préciser après la nature des réalisations ?.....

Argent matérielle matérielle-argent autres (à préciser).....

Ont-elles répondu aux attentes prioritaires des populations ?

OUI

NON

Si oui comment ?.....

Si non, pourquoi ?.....

Existe-t-il des projets qui ont été prévu et qui n'ont pas pu être réalisés par l'ONG ?

OUI

NON

Si oui, lesquels ?.....

Selon vous qu'est-ce qui explique l'échec de ces projets ?

Absence des ressources financières Manque de l'ONG Manque d'implication des populations

Autres (à préciser).....

Quel est le degré d'implication des populations quant à l'intervention des ONG ?

Très important

important

faible

Eprouvez-vous des difficultés pour rencontrer les ONG ?

OUI

NON

Si oui, lesquelles ?.....

Quels sont les domaines ou interviennent les ONG dans votre zone ?.....

.....
Ces interventions sont-elles faites selon les priorités dégagées par les populations ?

OUI

NON

Si oui, comment ?.....

Sinon, pourquoi ?.....

Comment appréciez -vous le niveau d'engagement des ONG ?

Fort

moyen

faible

Comment jugez-vous le comportement des agents de ces ONG ?.....

Quels sont les impacts de l'intervention des ONG dans la vie sociale et économique des populations ?

.....
.....

Ont-elles amélioré le niveau de vie des populations ?

OUI

NON

Si oui, comment ?.....

Sinon, pourquoi ?.....

Estimez-vous alors qu'elles sont entrain de jouer pleinement leurs rôles ?

OUI

NON

Si oui, comment ?.....

Si non, pourquoi ?.....

Quelles recommandations formulez-vous à l'endroit des OCB, des conseillers municipaux et surtout envers les ONG pour améliorer leurs intervention dans processus du développement de la commune de Kaolack ?

.....
.....
.....
.....

Merci de votre disponibilité !!!